

François-Xavier Garneau

Histoire du Canada (édition de 1944)

Tome I

TV5MONDE

La télévision qui aime les livres

François-Xavier Garneau

Histoire du Canada

Tome I



BeQ

François-Xavier Garneau

Histoire du Canada

*Selon la huitième édition entièrement revue et
augmentée par son petit-fils Hector Garneau*

I

Les grandes découvertes

La Nouvelle-France

Les nations indigènes

La Bibliothèque électronique du Québec

Collection Littérature québécoise

Volume 66 : version 1.1

Cette numérisation reprend la huitième édition,
en neuf volumes, publiée en 1944,
par les Éditions de l'Arbre, à Montréal.

Nouvelle introduction

Nous offrons au public une huitième édition de l'*Histoire du Canada* de François-Xavier Garneau. Cette réédition, entièrement revue, présente avec les éditions de Paris de notables différences. Tout d'abord on remarquera l'absence de la magistrale préface de M. Gabriel Hanotaux, de l'introduction de 1913 et du Discours préliminaire réservés à la collection France-Amérique, auxquels nous avons substitué une lettre de l'auteur adressée à lord Elgin, gouverneur général du Canada, et une introduction tout à fait neuve. On constatera ensuite que les notes et les appendices ont fait place à de brèves références suivies d'une bibliographie mise à jour. Mais il y a davantage encore. Tandis que les éditions précédentes reproduisaient les textes primitifs de 1845-1848 et de 1852, l'édition présente est conforme à la quatrième édition de 1882 retouchée par mon

père, Alfred Garneau, d'après celle de 1859 que l'historien lui-même avait corrigée et augmentée. Cependant, une mise au point générale, la suppression des passages périmés, et certains redressements, s'imposaient. Sans cesser de recourir aux sources, on devait faire état des résultats acquis de l'érudition et en même temps tenir compte des justes observations formulées par la critique. Nous y avons tâché. Au reste, il nous a semblé nécessaire d'allonger et de continuer le récit, de consacrer une part plus étendue aux affaires religieuses, et d'y joindre des portraits des principaux personnages. Ces additions complémentaires ont été insérées entre crochets et font suite au texte. De sorte que si l'édition qui paraît aujourd'hui est plus détaillée et plus au courant, elle n'en contient pas moins tout l'essentiel et le durable, croyons-nous, dans l'œuvre de F.-X. Garneau avec ses traits distinctifs : les vues synthétiques lumineuses, la largeur d'horizon, le ton modéré, et aussi le calme dont Mgr Duchesne disait que c'est une si précieuse garantie d'équité.

Dès le début, il importait de marquer

nettement la prédominance et la continuité de l'idée chrétienne dans la politique coloniale de l'ancienne France, et comment elle a déterminé les desseins et les gestes de la royauté au delà de l'Océan. D'autres faits vont aussi retenir notre attention. Quelle attirante personnalité, quels dons exceptionnels et solides, alliés à une volonté audacieuse et tenace, mettent en relief ces marins et ces soldats de France qui inaugurent notre histoire, fondent la colonie, bâtissent des villes et laissent entrevoir des possibilités infinies et des horizons insoupçonnés ? Par quelles merveilleuses aventures de nouveaux Français et des Canadiens parcoururent les rives des Grands Lacs, pénétrèrent jusqu'aux contrées éloignées de l'ouest et du nord, descendirent les vallées actuelles de l'Ohio et du Mississipi, pendant que des femmes d'une espèce rare poursuivaient, dans un domaine séparé et dans une ambiance périlleuse, leur vocation idéale ? De même, quelle fut l'amplitude de la tâche réalisée par les Jésuites, les Récollets, les Sulpiciens, tout ensemble, presque tous, ministres du Christ, éducateurs, découvreurs, messagers de paix et

d'entente auprès des tribus indigènes ? Et quelle impulsion puissante Mgr François de Montmorency-Laval et ses successeurs, secondés par un clergé vigilant, allaient imprimer aux destinées de l'Église du Canada et au maintien de l'esprit français et latin parmi nous, le lecteur en trouvera nombre de preuves et d'exemples.

Au surplus, l'historien exposait la mission évangélique et civilisatrice de la France au Nouveau-Monde ; les réussites singulières de son génie colonisateur ; les services reconnus, la collaboration active et loyale, éprouvée sur les champs de bataille, qui unissaient les seigneurs et leurs censitaires ; la sagesse avertie, le sens droit et généreux des ordonnances et des instructions royales. Toutefois, pour tenir la balance égale convenait-il de montrer aussi les responsabilités, les déficiences, les faiblesses. En fait, à côté des fondations vénérables qui ont survécu et prospéré, des sommes versées et multipliées outre-mer, on aperçoit des entreprises trop vastes, trop onéreuses, mal appuyées, forcément interrompues ou abandonnées à elles-mêmes ; et notamment des compagnies chargées de faire le

commerce, de recruter les colons, d'exploiter les ressources du pays, mais « qui n'ont pas les reins assez forts » pour parler comme le Cardinal, qui périclitent peu à peu et disparaissent ; parfois l'insuffisance des moyens d'action dont disposaient les chefs, des postes stratégiques réduits à se rendre faute des secours et des soldats que l'on réclamait avec instance ; par-dessus tout, un courant d'émigration toujours mince, presque aussitôt tari dans sa source par suite des conflits renaissants en Europe et de la politique continentale que pratiquaient les monarques français depuis François 1^{er}, et qui compromettait de quelle façon déplorable l'intérêt et le prestige de la nation sous l'insouciant Louis XV. Et voilà bien les signes précurseurs, les causes génératrices de tant de déceptions, d'épreuves imméritées et des plus cruels revers.

Des problèmes d'ordre intérieur – rappelons ici un chapitre substantiel touchant le commerce canadien avec la métropole – on passait aux événements militaires. Aux tentatives souvent renouvelées pour s'emparer du Canada, aux assauts élaborés, menés à grands renforts

d'argent et d'hommes et à plein armement contre la capitale, Québec n'avait-il pas répondu de toute sa vaillance en repoussant l'agresseur ? Dans cet intervalle surgissait la menace barbare. Voici que commencent, comme une autre Guerre de Cent-Ans, les incursions iroquoises avec leurs tueries et leurs dévastations, où presque chaque jour se dépense le sang français, où Montréal, véritable bastion dressé aux avant-postes les plus exposés, protégeait sans relâche et sauvait d'une destruction certaine toute la colonie. Ce fut l'époque des martyrs, l'ère héroïque de la sainteté dans son épanouissement sublime. L'Iroquois enfin maîtrisé, tout danger extérieur était-il passé ? Il serait téméraire de le prétendre. Car, peu après, une guerre d'envergure se prépare, aux combinaisons subites et déconcertantes, aux péripéties étrangement contrastées, changeantes et inattendues, aux conséquences incalculables, qui gronde déjà dans le lointain avant d'éclater avec fracas et d'ébranler deux continents. L'historien décrit la situation alarmante, devenue bientôt tragique et à la fin désespérée de notre mère-patrie en face de la supériorité croissante du

nombre et des forces armées qui se conjuguèrent pour la vaincre. Bien plus. Obligée de combattre à la fois par terre et par mer, et de défendre pied à pied, avec des effectifs épuisés et amoindris, toutes ses possessions en Amérique, en Europe, et jusqu'aux extrémités de l'Inde, la France pouvait-elle donc défier la fortune, tenir indéfiniment, et par quelque miracle peut-être ramener la victoire sous ses drapeaux ? Une heure décisive vient de sonner au cadran de l'histoire. Alors quelque chose de grand, qui incarnait un siècle et demi d'efforts, où se retrouvaient des grâces spirituelles en leur perfection, des noms parés de noblesse et d'honneur, noms éclatants et symboliques par quoi notre passé revivait pour s'intégrer dans l'élaboration de notre avenir ; des formes exquisées de vertus et des types d'humanité qui ont mérité l'applaudissement du monde, s'évanouissaient soudain ; mais en laissant sur notre sol, dans un rayonnement chargé de gloire, des marques françaises pour jamais ineffaçables.

Un régime nouveau s'ouvre sous la couronne d'Angleterre. Les Canadiens, comme ils voudront

rappeler désormais, se révèlent des réalistes déterminés. Devant les jours qui se lèvent, incertains et sans doute troublants, et les perspectives qui doivent sembler redoutables, ils n'abdiquent point. Ralliés autour des chefs éclairés et résolus de quatre cents familles dirigeantes, soutenus et instruits par leurs prêtres, tenant ferme à leur héritage français, ils vont se ressaisir et prendre conscience d'eux-mêmes. Avec une foi entière dans la justice de leur cause, loyaux envers le pouvoir souverain, ils peuvent attendre sans s'émouvoir et sans murmurer le moment de faction. L'historien ne laisse pas d'y insister. Après les premiers ressentiments dissipés, les méfiances contenues, après les résistances silencieuses s'annoncent les luttes ouvertes, énergiques, sans cesse recommençant, grâce à quoi nos pères devaient nous mettre en possession de nos libertés et de nos droits. Pendant ce temps se produisait la Révolution américaine. Ses répercussions ne tardent point à atteindre directement le Canada qui reçoit à nouveau ce choc calamiteux : l'invasion. En dépit d'attaques acharnées et de duels sanglants dont

Québec et Montréal seront longtemps le théâtre, malgré des actes de bravoure incontestables, nos armes triomphaient. L'ennemi s'est avoué impuissant, et forcé de perdre du terrain, il a retraité ensuite avec précipitation. Tout de même un fait reste capital. Au milieu de ses conjonctures tumultueuses et angoissantes, les appels combinés et de plus en plus pressants d'un Franklin et d'un La Fayette n'avaient pas réussi à diminuer l'ardeur combattive ni à entamer réellement la fidélité des Canadiens que sauvegardaient et que proclamaient bien haut notre clergé et nos seigneurs. On croyait dès lors, toutes les difficultés bannies, que rien d'autre ne viendrait rompre les relations anglo-américaines. On se trompait. Ce n'était à vrai dire qu'une trêve d'assez longue durée. Car il faut savoir compter avec l'imprévu et avec les impondérables. Brusquement les choses se gâtent. Le pire est à craindre. La diplomatie de Londres amorçait en vain des négociations. Washington n'était pas d'humeur à transiger, à admettre docilement le droit de visite sur ses navires et ceux de ses nationaux. Et voilà que les hostilités

recommencent. Une nouvelle guerre non moins violente et prolongée qu'en 1775 et 1776, visant toujours à la conquête de notre pays, mettra aux prises, encore une fois, Canadiens, Anglais et Américains. Comme il était déjà arrivé, nous assistons au déclenchement des offensives dirigées contre nos villes et nos villages, à une série de batailles poussées très avant tantôt sur l'un ou l'autre territoire, tantôt sur mer, d'où sortira au bout de trois ans une paix harmonieuse et définitive.

Pourtant, l'historien ne s'était pas arrêté là. Son esprit laborieux et en éveil, son besoin incessant et avide de savoir le portaient encore plus loin. Aussi allait-il passer outre-frontière. Il veut connaître, il vient étudier de près les éléments constructifs et les mouvements caractéristiques des colonies voisines. Et dans un tableau d'ensemble où se reconnaît le philosophe au regard lucide et pénétrant, il retraçait la naissance, la formation, l'ascension rapide et constante des États-Unis au dix-septième siècle. L'occasion est bonne pour mettre en parallèle les établissements anglais et la Nouvelle-France.

Ainsi apparaît le spectacle de deux peuples, deux races, fixés dans l'hémisphère occidental, différents de croyance, d'habitudes, de langage, de façons de penser et de vivre, ayant leurs lois et leurs institutions particulières, suivant chacun ses concepts de progrès et de civilisation. Spectacle saisissant qui va, malgré tout, dans un cadre rétréci, sur le plan religieux et culturel, juridique et social, se prolonger et se perpétuer en Canada ; cependant que les nôtres développent et consolident leur union totale, sont réfractaires à toute assimilation, et veulent rester, selon l'expression de l'historien, « fidèles à eux-mêmes ». C'est tout cela qui confère au livre de F.-X. Garneau son intérêt psychologique et sa haute signification.

Et puis enfin nous avons essayé de faire revivre, dans une clarté plus moderne, la figure de l'historien probe, catholique et patriote, dont la pensée dominante se traduisait en mainte page par ces mots : « notre religion, notre langue, nos lois. » Tant il est vrai que pour nous Canadiens français, et pouvons-nous oublier nos frères acadiens, la foi ancestrale demeure comme aux

temps de notre berceau, l'animatrice de nos labeurs et de nos espoirs, la gardienne de nos traditions, de notre caractère propre, de notre trésor moral, et la garante de l'existence même de notre nationalité.

L'Histoire du Canada a valu à l'auteur, d'un consentement unanime, de l'abbé Casgrain à Sir Thomas Chapais, et de Mgr Camille Roy à Mgr Émile Chartier, d'être surnommé notre historien national. Puisse-t-elle, par son accent de franchise, de courage et de fierté, inspirer encore à tous nos compatriotes plus d'orgueil de leurs origines et d'attachement à leur pays, et une confiance plus obstinée dans la pérennité française en cette portion, au moins, de la terre d'Amérique.

HECTOR GARNEAU

Lettre à lord Elgin

Lettre adressée à lord Elgin, gouverneur général du Canada.

Milord,

Si j'avais su plus tôt que Votre Excellence daignait prendre quelque intérêt à l'ouvrage que j'ai commencé sur le Canada, je me serais empressé de lui faire parvenir ce que j'en ai d'imprimé, persuadé qu'elle aurait trouvé dans les événements dont je retrace le tableau, de quoi se former une juste idée des vœux et des sentiments d'une partie nombreuse des peuples qu'elle a été appelée à gouverner. Aujourd'hui qu'elle a bien voulu s'exprimer avec bienveillance à cet égard, je la prie de vouloir bien me faire l'honneur d'accepter l'exemplaire de l'*Histoire du Canada* que M. Fabre lui fera remettre aussitôt qu'il sera relié.

J'ai entrepris ce travail dans le but de rétablir

la vérité si souvent défigurée, et de repousser les attaques et les insultes dont mes compatriotes ont été et sont encore journellement l'objet de la part d'hommes qui voudraient les opprimer et les exploiter tout à la fois. J'ai pensé que le meilleur moyen d'y parvenir était d'exposer tout simplement leur histoire. Je n'ai pas besoin de dire que ma tâche me forçait d'être encore plus sévère dans l'esprit que dans l'exposé matériel des faits. La situation des Canadiens français, tant par rapport à leur nombre que par rapport à leurs lois et à leur religion, m'imposait l'obligation rigoureuse d'être juste ; car le faible doit avoir deux fois raison avant de réclamer un droit en politique. Si les Canadiens n'avaient eu qu'à s'adresser à des hommes dont l'antique illustration, comme celle de la race de Votre Excellence, fût un gage de leur honneur et de leur justice, cette nécessité n'aurait certes pas existé ; mais, soit que l'on doive en attribuer la cause aux préjugés, à l'ignorance ou à toute autre chose, il est arrivé souvent dans ce pays que cette double preuve a été encore insuffisante.

Les outrages séditieux que l'on vient de

commettre à l'égard de Votre Excellence, dont la personne devrait être sacrée comme celle de la Reine qu'elle représente, démontrent suffisamment l'audace de ceux qui s'en sont rendus coupables ; audace qu'ils n'ont manifestée que parce qu'on les a accoutumés, depuis longtemps, à obtenir tout ce qu'ils demandaient, juste ou injuste. En quel autre pays du monde aurait-on vu une poignée d'hommes oser insulter la personne du souverain dans son représentant et le peuple tout entier dans celle de ses députés élus par un suffrage presque universel ? Or, si ces gens ont pu se porter à de pareils attentats aujourd'hui, de quelle manière ne devaient-ils pas agir envers les Canadiens français, qu'ils traitaient d'étrangers et de vaincus, lorsqu'ils avaient le pouvoir de les dominer ? En jugeant ainsi par comparaison, Votre Excellence peut facilement se rendre compte de la cause des dissensions qui ont déchiré ce pays pendant si longtemps et du désespoir qui a poussé une partie des Canadiens du district de Montréal à prendre les armes en 1837.

Si les Canadiens ont enduré patiemment un

pareil état de choses, il ne faut pas croire, malgré leurs mœurs paisibles et agrestes, que ce soit la timidité ou la crainte qui les ait empêchés de songer à secouer le joug. Ils sortent de trop bonne race pour ne pas faire leur devoir lorsqu'ils y sont appelés. Leur conduite dans la terrible guerre de 1755, pendant le siège de Québec en 1775-76, et au cours de la guerre de 1812 et même, malgré leur petit nombre, dans les combats de Saint-Denis, de Saint-Charles et de Saint-Eustache, en 1837, attestent assez leur courage pour qu'on les traite avec respect. Leur immobilité apparente tient à leurs habitudes monarchiques et à leur situation spéciale comme race distincte dans l'Amérique du Nord, ayant des intérêts particuliers qui redoutent le contact d'une nationalité étrangère. Ce sont ces deux puissants mobiles qui les ont fait revenir sur leurs pas en 1776, après avoir pour la plupart embrassé un instant la cause américaine ; qui les ont fait courir aux armes en 1812, et qui les ont retenus en 1837.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que si les États-Unis étaient français ou le Canada tout anglais, celui-ci en formerait partie depuis longtemps ;

car, dans le Nouveau Monde, la société étant essentiellement composée d'éléments démocratiques, la tendance naturelle des populations est de revêtir la forme républicaine. Vous m'accuserez peut-être, Milord, de baser ici mes raisonnements sur l'intérêt seul ; j'avoue que ce mobile n'est pas le plus élevé ; mais il est fort puissant surtout aux yeux des adversaires des Canadiens ; et quant aux raisons qui tiennent à de plus nobles inspirations, je n'ai pas besoin de les faire valoir, Votre Excellence les trouve déjà dans son propre cœur.

J'en ai peut-être dit assez pour faire voir que ceux qui voudraient réduire les Canadiens français à l'ilotisme – car leur transformation nationale, si elle doit avoir lieu, ne peut-être que l'œuvre du temps – ne le font point dans l'intérêt du grand empire dont nous faisons partie ; que, bien au contraire, ce sont les intérêts canadiens-français qui ont empêché jusqu'à présent le Canada de tomber dans l'orbite de la République américaine ; que l'Écosse, avec des lois et une religion différentes de celles de l'Angleterre, n'est pas moins fidèle que cette dernière au

drapeau britannique, et que sur les champs de bataille le montagnard calédonien ne cède point sa place au grenadier anglais malgré son dialecte gallois. De tout cela, il résulte, à mes yeux, qu'il est de l'intérêt de la Grande-Bretagne de protéger les Canadiens ; car on ne peut prévoir quel effet la perte de l'Amérique britannique et son union avec les États-Unis auraient avec le temps sur la puissance maritime et commerciale de l'Angleterre.

Ces considérations, Milord, et bien d'autres qui se présentent à l'esprit, ont sans doute déjà frappé l'attention de Votre Excellence et des autres hommes d'État de la métropole. Votre attitude si propre à rassurer les colons sur leurs droits constitutionnels, recevra, je n'en doute point, l'appui du gouvernement de Londres et contribuera au maintien de l'intégrité de l'empire. En laissant le Haut-Canada à ses lois et le Bas-Canada aux siennes, afin d'atténuer autant que possible ce qu'il peut y avoir d'hostile à mes compatriotes dans les motifs de l'Acte d'union ; en abandonnant au pays toute la puissance politique et législative dont il doit jouir par la

voie de ses chambres et de ministres responsables, en tant que cela n'affaiblit pas le lien qui l'unit à l'Angleterre, celle-ci n'aura rien à craindre des cris de quelques mécontents qui ne sauraient mettre en danger la sécurité de la colonie, si les partis politiques de Londres ont la sagesse de ne point s'en prévaloir dans leurs luttes pour obtenir le pouvoir.

Je prie Votre Seigneurie de me pardonner de m'être étendu si longuement sur la situation politique de ce pays. Je m'y suis laissé entraîner par les réflexions que me suggère l'étude que je suis obligé de faire du passé pour l'œuvre que j'ai entreprise et dont le fruit remplirait le plus ardent de mes vœux, s'il pouvait faire disparaître tous les préjugés du peuple anglais contre les Canadiens au sujet de leur loyalisme, et ramener la confiance et la justice dans les appréciations réciproques des deux peuples. C'est le but de Votre Excellence, j'en ai la conviction, dans la tâche noble mais difficile dont elle s'est chargée.

F.-X. GARNEAU

Québec, 19 mai 1849.

Tome premier

Introduction

Chapitre premier

Découverte de l'Amérique

1000-1524

Chez les Grecs et les Romains, qui divinisaient tout ce qui porte un caractère de grandeur et de majesté, Colomb eût été placé, à côté des fondateurs de leurs cités, au rang des dieux.

Le hasard, auquel on doit tant de découvertes, n'a été pour rien dans celle de l'Amérique. Colomb, seul, conçut la magnifique idée d'aller sonder les mystères qui reposaient sur les limites occidentales de l'Atlantique, ces bornes regardées au cours de tant de siècles avec une frayeur superstitieuse ; et, seul, il sut retrouver un monde perdu peut-être depuis des milliers d'années.

À cette époque, la plupart des peuples de

l'Europe avaient les notions les plus confuses sur les pays avec lesquels ils ne se trouvaient pas en relations directes. Les contemporains de Colomb croyaient que la zone torride, brûlée par les rayons qui y tombent perpendiculairement du soleil, était inhabitable. Ils se plaisaient à peupler d'êtres extraordinaires et merveilleux les contrées plus connues, et ils aimaient mieux ajouter foi aux histoires fabuleuses, que d'aller en reconnaître la vérité par des navigations dont la pensée même les effrayait.

Nous ne nous arrêterons pas aux prétendues expéditions en Amérique des¹ [Phéniciens et des Chinois, des Arabes et des Juifs, non plus qu'à celles des Irlandais et des frères Zéni. Les premières sont enveloppées de légendes, les dernières demeurent pour le moins douteuses. Il en est autrement des voyages des Scandinaves aux IX^e, X^e, XI^e siècles. Ces Normands qui étaient pour la plupart des Norvégiens et en partie

¹ Le lecteur voudra bien remarquer que toutes les additions complémentaires insérées entre crochets au cours de cette nouvelle réédition sont de M. Hector Garneau.

des Danois, avaient découvert l'Islande (867) et le Groënland (986) et y avaient formé des colonies. Leur incomparable audace leur avait valu le surnom de Vikings, « rois de la mer ». Les sagas islandaises, dont l'authenticité est certaine, racontent qu'en l'année 999 ou 1000 un Norvégien, Leif Eriksson, fils d'Erick le Roux ayant fait voile du Groënland, fut poussé par une tempête vers un continent nouveau. Il reconnut tour à tour une terre pierreuse, Helluland, une terre de forêts, Markland, et une terre de blé et de vignes sauvages, Vinland, dans lesquelles on a cru reconnaître respectivement le Labrador, Terre-Neuve, le Cap-Breton ou la Nouvelle-Écosse. En l'année 1003, un autre Norvégien, Thorfinn Karlsefni, partait aussi du Groënland, avec trois navires et 140 hommes pour aller coloniser une partie des terres que Leif avait déjà signalées. Son entreprise dura trois ans].

[De nouvelles théories ont été avancées pour déterminer le lieu de ces atterrissages. À en croire les unes, les Vikings seraient parvenus dans l'estuaire du Saint-Laurent et même jusqu'à la baie des Chaleurs ; suivant les autres, ils seraient

débarqués à la côte sud orientale de Terre-Neuve. Quelques spécialistes supposent encore que ces hommes du Nord auraient atteint le littoral des États-Unis et atterri, soit sur les côtes du Rhode-Island, soit à la pointe occidentale de Long-Island, dans le New-Jersey. La question paraît jusqu'ici insoluble. Il est admis maintenant que les voyages accomplis par les Vikings n'ajoutèrent à peu près rien à nos connaissances géographiques touchant le continent américain. Néanmoins malgré la découverte et la colonisation de l'Islande et du Groënland, malgré la singulière aventure de Leif et les premiers établissements de Karlsefni], tous ces événements demeuraient étrangers au reste de l'Europe, où les contrées qui étaient visitées passaient pour des îles improductives et désertes, répandues au loin dans l'océan. [Quant aux descendants des colons norvégiens qui auraient continué de vivre au Nouveau-Monde, « ils furent tous massacrés ou réduits en esclavage vers le XV^e siècle par les Skroelings (Esquimaux). Puis, ce fut un silence de plusieurs siècles. » (Colonel Langlois)]

L'Amérique qui forme presque un tiers du

globe habitable a été peuplée par des races d'hommes à une période très reculée. Mais en quel temps ont-elles existé, et quelles étaient leurs origines ? Il faut qu'une émigration se soit portée sur notre continent et que celui-ci ait été en communication avec l'Europe ou l'Asie. [Quoi qu'il en soit, à la fin du XV^e siècle, au moment de sa découverte par les Espagnols et les Portugais, l'Amérique centrale et méridionale comprenait principalement trois nations indigènes : les Mayas, occupant la presqu'île du Yucatan et le Guatemala ; les Aztèques, au centre du plateau mexicain, qui avaient créé avec leurs voisins vaincus une confédération puissante, les Incas, établis sur le plateau du Pérou et la côte du Pacifique, et dont l'empire s'étendait de la Colombie au Chili. Grâce aux lettres des conquistadores, aux récits des contemporains et des missionnaires et aussi par les recherches archéologiques et les études accumulées des Américanistes, nous connaissons mieux la condition politique et sociale et l'état culturel de ces nations idolâtres. Les bâtiments majestueux, aux vastes dimensions, évoquant les

constructions antiques de la Chaldée et de l'Égypte ; les stèles : les bas-reliefs,) les statues de marbre et de granit, [marquant une originalité toute native ; une langue plutôt riche, une écriture hiéroglyphique, l'usage d'un calendrier ; et encore le travail du bois, de la pierre et des métaux précieux ajouté à la fabrication et à la teinture des étoffes, aux vêtements, à la coiffure ; la culture de la tomate, de la pomme de terre, du maïs et aussi du tabac, du cotonnier et du cacaoyer ; et enfin une industrie et un commerce florissants, attestaient chez les Mayas et les Aztèques] un haut degré de civilisation. [En même temps leur gouvernement était des plus despotiques, et leur religion, véritablement païenne, appelait des sacrifices humains. On sait maintenant que les Incas, qui avaient des croyances et des pratiques similaires, surpassaient tous leurs rivaux. Ils possédaient des palais et des temples d'une beauté grandiose, des forteresses, des demeures souvent décorées de plaques d'argent et d'or. Ils avaient construit des aqueducs, des ponts de pierre, des digues pour enrayer les inondations. Deux grandes routes

parallèles et magnifiques reliaient du nord au sud toutes les parties du pays. Pour ce qui est de l'extraction de l'or et de l'argent, du cuivre et du platine, pour l'alliage et la ciselure, comme dans la céramique et non moins dans l'art du tissage et de l'habillement, les Péruviens montraient encore leur réelle supériorité. Ces adorateurs et « Fils du Soleil », ainsi qu'ils s'appelaient eux-mêmes, gouvernés par un tyran cruel, vivaient sous un régime de « communisme agraire ». Il est à remarquer que parmi ces anciennes populations américaines, les animaux domestiques, les bêtes de somme et les bêtes de trait, de même que l'emploi de la roue étaient inconnus].

Cependant le temps arrivait où [l'esprit des hommes, qui devaient leur formation aux disciplines traditionnelles de l'Église, aux enseignements des grands philosophes, humanistes et savants du moyen âge chrétien, allaient bientôt par une révolution économique, le retour à la culture gréco-latine et la découverte de mondes nouveaux, prendre un splendide essor. Le trafic des épices, le goût du lucre et la soif] d'aventures entraînaient déjà les navigateurs hors

des limites établies. Les Normands poussés par le génie inquiet et audacieux de leur race, pénétrèrent au delà des îles Canaries, dans leurs expéditions commerciales ou armées. Jean de Béthencourt, [et Gadifer de La Salle, poitevin,] conquièrent [et colonisèrent en partie] ces îles, (1402-1406) qu'ils possédèrent à titre de fief relevant de la couronne de Castille. Elles étaient fameuses chez les anciens, qui y avaient placé, le jardin des Hespérides et elles formaient, de ce côté, la borne du monde connu.

Le Portugal, un des pays les plus petits de l'Europe, était destiné à ouvrir la carrière des grandes découvertes géographiques et un nouveau champ de gloire pour les modernes. Sa marine avait fait peu de progrès lorsque parut un prince célèbre dans les annales de l'exploration et du commerce (1419). Henri le Navigateur [mieux versé que personne de son époque] dans toutes les sciences touchant l'art nautique, forma le projet d'envoyer des navires vers l'Asie en leur faisant [longer à l'ouest puis contourner le continent africain]. Par là, il espérait ouvrir au trafic de l'Inde un chemin moins dispendieux que

celui de la mer Rouge. Les Carthaginois, jadis, avaient tenté ce périple. S'il réussissait, Henri faisait du Portugal le principal marché et le centre des richesses de l'Europe. Cette idée était digne de son génie et devançait son siècle. Sous son impulsion, les navigateurs portugais dépassèrent le cap Bojador, pénétrèrent dans la région redoutable des tropiques et explorèrent la côte de l'Afrique [jusqu'aux plages de la Guinée. À leur suite Jean de Santarem et Pedro de Escovar passèrent la ligne équinoxiale ; Barthélemy Diaz doubla le Cap de Bonne-Espérance (1486) et Vasco de Gama atteignit les Indes (1496-98). Les marins portugais s'étaient aussi dirigés en plein océan et avaient trouvé les Canaries, l'île Madère, les Açores et les îles du cap Vert. À dire le vrai « ce sont les Génois et les Catalans qui ont découvert les îles de l'Atlantique (aux XIII^e et XIV^e siècles), ce sont eux qui ont initié les Portugais et les Espagnols à la navigation hauturière et leur ont appris l'usage des cartes marines » (Lucien Gallois)]. Néanmoins les découvertes des Portugais éveillèrent bientôt l'attention de l'Europe. Le bruit de leurs

expéditions, les relations presque merveilleuses de leurs voyageurs se répandirent parmi toutes les nations maritimes et y causèrent un étonnement extrême. Les hommes les plus aventureux se portèrent au Portugal pour aller chercher fortune dans les régions nouvelles, vers lesquelles les marins de ce pays s'élançaient avec une ardeur qu'excitaient sans cesse des succès multipliés. Christophe Colomb se rendit à Lisbonne en 1473 ou 1474.

Colomb dont le nom se rattache à jamais à l'histoire du Nouveau-Monde, naquit à Gênes, en 1451. Son père [qui était tisserand], ne lui fit donner qu'une instruction médiocre. Colomb [devenu tisserand lui-même] montra de bonne heure du goût pour la géographie, qu'un penchant irrésistible pour la mer lui permit d'utiliser. [Il vécut à Gênes puis à Savone passé sa majorité, et exerça, un temps, le métier de cardeur de laine]. À Lisbonne, où il se redonna à sa science favorite [il étudie l'astronomie, la géométrie et il apprend le latin. Il s'employait du reste avec son frère Barthélemy à copier des manuscrits et à dresser des cartes qu'il vendait ensuite pour vivre. Alors

commencent ses voyages qui couvrent une période de dix ans]. Il fit plusieurs expéditions avec les Portugais [pour des fins commerciales. Il parcourut la Méditerranée, voyagea à Madère et aux Açores], il visita aussi les rives de Guinée [et alla peut-être aux Îles Britanniques]. Ses voyages le mirent en relation avec les navigateurs qui avaient pris part aux [explorations accomplies sur les côtes africaines et dans les îles de l'Atlantique] depuis le prince Henri. [Colomb n'en poursuivait pas moins ses études, il accumulait les données et les connaissances sur les routes et les terres de l'océan et sur les régions situées au delà. Mais déjà, la lecture de la Géographie de Ptolémée, des brillantes relations de voyage de Marco Polo, si pleines d'enthousiasme pour les pays d'Extrême-Orient auxquelles il ajouta ses propres commentaires, avait séduit sa curiosité ardente et captivé son imagination. Au surplus, il couvrait de notes marginales un exemplaire de *l'Imago Mundi* (1480-1483), du cardinal français Pierre d'Ailly, et ce traité original deviendra son livre de chevet. Ce fut vraisemblablement sous l'inspiration de ce

dernier ouvrage, encore que certains géographes (notamment M. George Nun) contestent une telle assertion, que Colomb, conçut le dessein de réaliser l'idée, qui depuis un siècle flottait dans l'air] : aborder aux Indes en cinglant droit vers l'Ouest. [On a exagéré, semble-t-il, à ce propos l'importance de la lettre adressée par l'astronome et cosmographe florentin, Paolo Toscanelli, au chanoine de Lisbonne – Fernam Martins (1474), dont le savant aurait envoyé une copie à Colomb en 1481. Cette lettre, après tout, ne contenait rien que le Génois ne connût déjà ou qu'il n'eût appris d'autres sources. Par ailleurs], une précieuse application de la science à la navigation, l'astrolabe, devenu l'octant, par les perfectionnements d'Auzout et l'usage de la boussole qui s'était répandu en Europe allaient permettre de s'éloigner sans crainte des routes tracées.

Colomb fit part de son projet au roi du Portugal, Jean II, auquel il demanda vainement quelques vaisseaux, pour tenter l'épreuve. Il tourna alors les yeux vers l'Espagne, et partit pour Madrid en 1484, accompagné de son fils

Diègue, afin de soumettre les mêmes propositions à Ferdinand et Isabelle. Il n'y fut pas d'abord plus heureux, mais ne se découragea point. De jour en jour plus convaincu que jamais de la possibilité de son entreprise, il persista dans ses efforts. [Grâce à l'intervention de Juan Perez, prieur du couvent de la Rabida, il recevait par avance 20 000 maravédís de la reine avec laquelle il eut une entrevue à Grenade]. Cependant un examen lui avait été imposé [devant des gens de la cour, quelques savants et des professeurs de l'Université de Salamanque. À la vérité, ce qu'on mettait en doute, c'était avant tout le côté pratique de son projet. Enfin] après huit années de sollicitations, l'esprit persévérant de Colomb allait triompher. [Luis de Santangel l'un des trésoriers du royaume, dont il avait gagné l'appui, obtint des souverains catholiques la signature d'un traité, le 17 avril 1492, à Santa Fé pour l'organisation de son voyage]. Presque dans le même temps, suivant Henri Harrisse, les rois de France et d'Angleterre, Charles VIII et Henri VII, auprès desquels il fit faire des démarches par son frère Barthélemy, envoyaient des réponses

favorables. En sorte que la découverte de l'Amérique n'aurait pas manqué de s'accomplir sous les auspices de l'un de ces princes.

Ferdinand [ou plutôt Isabelle contribua 1 140 000 maravédís aux frais de cette expédition et] fit équiper, [avec l'aide d'un riche armateur de Palos, Martin Alonzo Pinzon], trois caravelles dont deux n'avaient pas de pont. La plus grande se nommait la *Santa-Maria*, la plus petite la *Nina* et une autre la *Pinta*. Colomb fit voile de Palos, le vendredi 3 août 1492, avec le titre [de grand-amiral, vice-roi et gouverneur général des mers, côtes, îles et] terres qu'il pourrait découvrir ; [il devait toucher un dixième des profits sur les perles, or, épices qui s'y trouveraient]. Il était accompagné des trois frères Pinzon, [qui commandaient deux des navires]. L'escadrille avait pour douze mois de vivres et portait 120 hommes, [parmi lesquels étaient plusieurs marins de valeur comme les Pinzon, Juan de la Cosa et Pero Alonzo Nino]. La traversée ne fut pas orageuse ; mais une crainte superstitieuse s'était emparée de l'esprit des matelots et leur faisait voir mille dangers imaginaires. Cette terreur fut

encore augmentée par les variations du compas, qu'on observa alors pour la première fois. Ils crurent que les lois de la nature changeaient à mesure qu'ils avançaient, et, dans leur effroi, tantôt ils tombaient dans un découragement extrême, tantôt, pleins de colère, ils poussaient des cris de révolte jusqu'à menacer un jour Colomb de le jeter à la mer. La fermeté de ce capitaine ne l'abandonna pas ; il réussit à les maîtriser et à relever leur courage [en étalant devant eux un morceau de ce minerai d'or qui, dès le début, avait excité leur convoitise. Au reste, depuis le départ de Palos, on dut faire relâche à la Grande Canarie. Trente-trois jours après], dans la nuit du jeudi 11, au vendredi, 12 octobre 1492, vers dix heures du soir, une lumière, qui allait et venait à quelque distance, frappa tout-à-coup la vue de Colomb ; n'osant s'en rapporter à ses yeux, il la fit observer à quelqu'un près de lui. Ils attendirent dans l'anxiété le matin. Ses premières lueurs montrèrent une terre couverte d'une végétation brillante et vigoureuse, sous un beau ciel rempli d'une multitude d'oiseaux au riche plumage. À ce

spectacle, tout le monde fut transporté. Un *Te Deum* fut chanté en action de grâces, et des larmes de joie coulèrent de tous les yeux.

Au lever du soleil, les chaloupes furent mises à l'eau : chacun porta ses plus beaux habits. Colomb, ayant fait déployer son drapeau, donna l'ordre de ramer vers le rivage aux accords d'une musique guerrière. Le premier, il sauta à terre, une épée nue à la main. Les Espagnols le suivirent, et tombèrent à genoux sur la rive, qu'ils embrassèrent comme une nouvelle mère, ou plutôt comme une conquête qui ne devait plus se perdre. Ils y plantèrent une croix [et arborant l'étendard des rois catholiques], ils prirent possession du pays pour la Couronne de Castille et d'Aragon. C'était une des îles Lucayes ou Bahamas [probablement l'île Watling]. Colomb la nomma San Salvador (Saint-Sauveur). [Comme il se croyait rendu à l'extrémité orientale de l'Asie et dans l'archipel des Indes, il appela les indigènes *los Indios*, les Indiens].

La rive était couverte de sauvages, qui manifestaient par leurs gestes et par leurs

attitudes un profond étonnement. Les caravelles, les costumes, les armes, le teint blanc des Européens soulevaient leur admiration. Ils prirent les Espagnols pour les fils du Soleil, rendant visite à la terre, surtout lorsque ceux-ci firent entendre leur artillerie. L'explosion des canons les remplit d'épouvante et contribua à les convaincre que ces étrangers étaient d'origine céleste. Les Espagnols n'étaient pas moins surpris, de leur côté, de ce qui frappa leurs regards. La peau rouge ou cuivrée, l'air farouche des habitants, les animaux, les oiseaux, les plantes, tout semblait différent de ce que présentait l'Europe. Le sol, qui paraissait être d'une grande fertilité, ne portait aucune trace de culture, aucun indice de civilisation.

Après avoir examiné le pays, Colomb remit à la voile pour continuer ses découvertes. [Il parcourut quatre des îles Bahamas]. Il atterrit ensuite à l'île de Cuba (28 octobre) où il vit des naturels (Arawaks) fumer du tabac, pratique inconnue chez les Européens, et récolter la pomme de terre. [L'amiral pensait si bien avoir atteint la grand île de Cipangu (Japon) avoisinant

le royaume de Cathay (Chine), décrit par Marco Polo, qu'il dépêcha aussitôt deux interprètes auprès du Grand Khan pour lui présenter ses lettres de créances]. Cinq semaines après, le 6 décembre, il abordait dans une île à laquelle il donna le nom *d'Hispaniola*, petite Espagne, depuis appelée Haïti, dont il prit encore possession pour l'Espagne. Il songea alors à y retourner, afin d'aller annoncer une des plus grandes découvertes qui aient été faites parmi les hommes. Partout, les différentes peuplades qu'il visita l'avaient bien accueilli. Ayant perdu la *Santa-Maria* sur les côtes de Saint-Domingue (Haïti), il obtint du cacique de la contrée la permission de bâtir un fortin en bois pour mettre ses gens en sûreté. [Il y laissa une quarantaine d'hommes avec des vivres, des semences et des armes] à la condition que ceux-ci aideraient à repousser les Caraïbes, peuple féroce et pillard qui habitait les îles méridionales. Les indigènes travaillèrent eux-mêmes à cet ouvrage qui fut baptisé *La Navidad*. Le 3 janvier 1493 Colomb se remit en mer. Après une traversée très orageuse, [il débarquait, le 9 mars (1493), à Valparaiso, à

dix lieues de Lisbonne, où il vit Jean II, roi de Portugal]. Le 15 mars [sept mois et 12 jours après son départ], il rentra dans le port de Palos, aux acclamations de la ville, qui ne croyait plus le revoir. [Il ramenait avec lui neuf Indiens].

L'immortel navigateur alla rendre compte de ses découvertes à Ferdinand et Isabelle. Son voyage jusqu'à Barcelone, où était la Cour, fut une marche triomphale au milieu des populations accourues de toutes parts sur son passage. Les deux souverains voulurent le recevoir avec une pompe royale, et le trône fut dressé devant le peuple sous un dais magnifique. Le roi et la reine, le front ceint de la couronne, entourés des grands de la nation, se levèrent à l'approche de Colomb. Il parut, suivi d'une foule de seigneurs, entre lesquels il se distinguait par son port noble, sa figure imposante et par une longue chevelure blanche qui tombait sur ses épaules. Après l'avoir fait asseoir en leur présence, honneur accordé très rarement, même aux grands personnages de l'Espagne, les souverains lui firent raconter les événements les plus remarquables de son voyage. Ils écoutèrent son récit avec une émotion

profonde. Quand il eut cessé de parler, ils se jetèrent tous les deux à genoux, et, levant les mains, ils remercièrent le ciel, en versant des larmes de reconnaissance, d'un succès d'autant plus éclatant qu'il était plus inespéré. Tous ceux qui étaient présents les imitèrent, et un enthousiasme solennel s'empara de cette auguste assemblée. Après ce glorieux accueil, Ferdinand et Isabelle accordèrent des armoiries à Colomb. Mais l'illustre découvreur devait se hâter de jouir de ces hommages rendus à son génie car il allait bientôt éprouver l'ingratitude de ses concitoyens.

La nouvelle de cette découverte courut dans toute l'Europe, [grâce à des correspondances privées, notamment celle de Pierre Martyr d'Anghiera, mais surtout à la publication de la lettre que Colomb avait adressée à Luis de Santangel pour lui faire un récit de son voyage (avril 1493)]. Elle causa en Espagne, une sensation inexprimable. [Pourtant un conflit ne tarda point à surgir entre les puissances espagnole et portugaise au sujet de la propriété des terres nouvellement découvertes. On choisit pour arbitre le Pape Alexandre VI. Il proposa de tracer

une ligne imaginaire de démarcation, du nord au sud, à cent lieues à l'ouest des Açores et des îles du Cap-Vert. Tous les territoires situés à l'ouest de cette ligne appartiendraient à l'Espagne et tous ceux qui se trouveraient à l'est seraient au Portugal. (Bulle du 4 mai 1493). L'année suivante, par le traité de Tordesillas (7 juin 1494), le Portugal et l'Espagne convinrent de placer la ligne de démarcation à 340 lieues à l'ouest des îles du Cap-Vert].

Colomb accomplit encore trois voyages au Nouveau-Monde : de 1493 à 1496 ; en 1498 ; de 1502 à 1504, [dans lesquels il reconnut Porto-Rico, la Jamaïque et presque toutes les petites Antilles. Le 1^{er} août 1498, il découvrit la terre ferme de l'Amérique du Sud, probablement la côte nord-est du Vénézuéla, au sud de l'île de la Trinité]. À sa dernière traversée et la plus périlleuse, il rangea le continent central, depuis la baie d'Honduras jusqu'au golfe Darien. Ce fut au cours de sa troisième expédition que Francisco de Bobadilla, nommé gouverneur de Saint-Domingue, et prévenu contre Colomb, le fit [emprisonner ainsi que ses deux frères

Barthélemy et Diègue durant deux mois] ; il osa ensuite les envoyer tous trois chargés de fer en Espagne (1500). On leur rendit la liberté, mais le grand navigateur n'oublia jamais ce trait d'envieuse ingratitude. Il voulut que ses chaînes fussent placées à côté de lui dans son tombeau. [Pour dernière épreuve, après la mort de la reine Isabelle, Ferdinand ordonnait la saisie des revenus de Colomb en remboursement de ses dettes]. Accablé par les infirmités moins encore que par les chagrins, [il expirait à Valladolid, le 20 mai 1506, jour de l'Ascension. Avant de mourir, il avait revêtu l'habit du tiers-ordre de Saint-François et il fut enseveli dans le couvent des Franciscains. Ses cendres reposent aujourd'hui à Cadix]. Colomb était de haute stature ; il avait le visage long, le nez aquilin ; ses yeux étaient bleus, son teint coloré ; il avait eu les cheveux roux dans sa jeunesse ; ses travaux les avaient fait devenir blancs avant le temps. Il avait l'air gracieux, parlait bien et avec beaucoup d'éloquence.

Tandis que Colomb continuait ses explorations, d'autres navigateurs, émules de sa

gloire, tentaient des routes nouvelles dans le même hémisphère. L'Espagnol Vicente Yanez Pinzon, [l'ancien compagnon de l'amiral], découvrit le Brésil [près du cap Saint-Augustin actuel (20 janvier 1500). Trois mois après] le Portugais Alvarez Cabral [commandant une expédition de treize navires aux Indes], poussait trop à l'ouest et arrivait en présence d'une terre inconnue : c'était encore le Brésil. [Il le baptisa *Santa Cruz* [terre de Sainte-Croix). Pinzon côtoya aussi l'Amérique du Sud au delà de l'équateur. Vers le même temps (1504), un capitaine français, Binot Poulmier de Gonneville, partit de Honfleur sur *l'Espoir*, bâtiment de 120 tonneaux, avec soixante hommes d'équipage, doublait le cap Saint-Augustin et venait mouiller dans la rivière San-Francisco-do-Sul, sur la côte méridionale du Brésil. Il y demeura six mois. Il rentra à Honfleur (1505) ramenant avec lui trente-et-un Français et un Indien du Brésil, le premier venu en France].

[À la suite des découvertes de Colomb], les marins des autres nations avaient tourné leurs vaisseaux vers l'Ouest, à la recherche [d'une

route en Extrême-Orient, aux pays de l'or et des épices. Jean Cabot, de son vrai nom Giovanni Cabotto, né à Gênes, était devenu citoyen de Venise. Il se livra au commerce et fit de nombreuses courses dans la Méditerranée. Plus tard il se rendit à Séville, habita Lisbonne puis entre 1484 et 1485 il alla s'établir à Bristol où il s'associa avec des marchands. Le 5 mars 1496 le roi d'Angleterre, Henri VII, lui accorda, et peut-être aussi à son fils Sébastien, le privilège de naviguer à l'est, à l'ouest et au nord « afin de chercher et découvrir toutes les îles, contrées, régions ou provinces de païens dans n'importe quelle partie du monde ». Cabot fit voile de Bristol, le 2 mai 1497 sur un petit bâtiment, le *Mathew*, monté de dix-huit hommes. Il s'éleva vers le Nord, puis gouvernant à l'Ouest, vint atterrir à un point de l'Amérique du Nord qui serait l'île du Cap-Breton, ou la côte du Labrador, ou peut-être encore Terre-Neuve. De même que Colomb, il croyait bien toucher la partie extrême de l'Asie, la Chine ou le Japon, et non pas découvrir un nouveau continent. Son retour au bout de trois mois causa un vif enthousiasme

parmi la population de Bristol. Henri VII lui donna sur ses propres ressources une pension de £20, outre £10 de récompense. L'année suivante (3 février 1498), de nouvelles patentes royales autorisaient Cabot à entreprendre un second voyage. Il repartit au mois de mai avec cinq navires mais les résultats de son expédition restent obscurs]. Les Espagnols et les Anglais qui se sont partagé presque tout le Nouveau-Monde, doivent ces vastes contrées au génie italien.

On croyait encore universellement que les terres découvertes faisaient partie de l'Asie, quoiqu'elles ne répondissent pas aux descriptions des Indes que l'on cherchait, et on les appela d'abord Indes occidentales, [comme les avait désignées Colomb]. On resta dans cette erreur jusqu'en 1513, que Vasco Nunez de Bolboa aperçut, du haut [du mont Pirri, sur l'isthme de Panama], l'océan Pacifique, qu'il nomma « la mer du Sud » (25 septembre). Déjà plusieurs commençaient à donner à une partie du Brésil la désignation d'Amérique, qui s'étendit peu à peu à tout le continent. Voici comment ce nom s'introduisit. [Un Florentin, Amerigo Vespucci,

avait suivi deux Espagnols, Alonzo de Hojeda et Juan de La Cosa, dans une expédition sur la côte orientale de l'Amérique du Sud, en 1499 ; les premiers, ils longèrent le littoral des Guyanes, hollandaises et anglaises, et du Vénézuéla. En 1500-1502, Vespucci se rendait au Brésil par les ordres de Manoel, roi de Portugal, naviguait au Sud jusqu'au 52° lat. et signalait l'île de la Georgie du sud. Une troisième fois (1503), en prenant la même direction, il allait mouiller dans la baie de-tous-les-Saints et pénétrait en deçà du 16° lat. sud].

[De retour à Lisbonne, Vespucci composa, sous forme de lettres à ses amis, Lorenzo de Médicis et Pietro Soderini, deux relations de ses voyages]. Il s'attribua l'honneur d'avoir vu la terre ferme en 1497, un an avant Colomb. Comme ses récits présentèrent à la curiosité des peuples les premières peintures des pays nouvellement découverts et qu'ils furent pendant longtemps les seuls rendus publics, ils se répandirent dans toute l'Europe. [C'est alors, en 1507, qu'un jeune professeur de géographie au collège de Saint-Dié en Lorraine, Martin

Waldseemüller, émit dans un petit livre intitulé *Cosmographiae Introductio*, cette proposition surprenante :

« ... Maintenant, ces parties du monde, l'Europe, l'Afrique, l'Asie, ont été explorées dans tous les sens, et comme le prouvera la suite de l'ouvrage, Amerigo Vespucci a trouvé une quatrième partie. Je ne vois pas de quel droit quelqu'un s'opposera à ce que d'Amerigo, l'auteur de la découverte, homme d'un génie sagace, on l'appelât Amerige, c'est-à-dire terre d'Amerigo ou America, puisque, aussi bien l'Europe et l'Asie ont été redevables de leur nom à des femmes ». (traduit par P. Gaffarel, *Histoire de la découverte de l'Amérique*, II, p. 398). Le nom usurpateur ne prévalut pas d'abord. Waldseemüller lui-même le remplaça par « *Terra Incognita* », dans sa carte de 1513, cependant que les historiens espagnols continuaient d'employer la dénomination : *Indes*. Ce n'est qu'en 1541 que le mot *America* figure pour la première fois sur la carte de Mercator et s'applique à tout le continent]. Il fut ensuite consacré par l'usage.

[Trois ans après le premier voyage de Jean Cabot, (1500), un gentilhomme portugais, Gaspar Corte-Real, reconnut la partie orientale de l'île de Terre-Neuve. En 1501, accompagné de son frère Miguel, il s'avança jusqu'au Groënland, puis, tournant vers le Sud, parcourut le Labrador et cette fois débarqua dans Terre-Neuve. Il ne devait point revenir. Cependant Miguel, après son retour, repartit, en 1502, à la recherche de son frère. Mais lui aussi ne reparut plus. Au reste les cartes portugaises désignèrent ensuite l'île de Terre-Neuve sous le nom de terre de Corte-Real].

Déjà, à cette époque, [et dès le XV^e siècle] les Basques (français et espagnols), les Bretons, les Normands et les Rochelais faisaient la pêche de la morue et de la baleine sur le Grand Banc de Terre-Neuve et sur les côtes du Canada. [On lit dans un journal de voyage du Dieppois Pierre Crignon, rédigé en 1539 et publié par Ramusio, qu'en 1506, un capitaine honfleurais, Jean Denys, piloté par Gamart, de Rouen, abordait à Terre-Neuve et donnait son nom au havre appelé depuis Renewse, au nord-est du cap Race ; qu'en outre, le capitaine Thomas Aubert, de Dieppe, y

conduisait, en 1508, un navire de Jean Ango le père, la *Pensée*, et ramenait des indigènes. À la même date, quatre navires rouennais, de soixante à quatre-vingts tonneaux, la *Bonne-Aventure*, commandée par le capitaine Jacques de Rufosse, *La Sibille*, le *Michel* et la *Marie-de-Bonnes-Nouvelles*, ce dernier sous les ordres du capitaine Jean Dieulois, faisaient voile vers l'île aux Morues.]

Comment ces marins ont-ils pu se mettre en possession des pêcheries de Terre-Neuve si peu de temps après le voyage de Colomb ? C'est une question qu'on se pose, et qui porte à croire que les navigateurs français connaissaient ces parages depuis longtemps. Plus d'un même l'assure positivement, comme Étienne Cleirac, l'auteur des *Us et Coustumes de la Mer* (Bordeaux, 1647). Il soutient qu'ils ont découvert les bancs de Terre-Neuve et les terres du Cap-Breton cent ans avant les voyages de Colomb. [Et il ajoute : « Le pilote, lequel porta la première nouvelle à Christophe Colomb et lui donna la connaissance et l'adresse de ce monde nouveau, fut un de nos Basques terreneufvier », p. 151].

[Il est difficile cependant de préciser la date des premiers voyages français à Terre-Neuve. « La navigation au long cours s'enveloppa de mystère ; le « secret de la quarte de naviguer », auquel on fait allusion, vers 1480 et en 1511, prouvent que nos marins cachaient leurs découvertes. » (C. de La Roncière, *Les navigations françaises au XV^e siècle ; Bulletin de Géographie historique et descriptive*, Paris, 1896.) D'autant que par la bulle du 6 mai 1493, mentionnée plus haut, le pape Alexandre VI avait frappé d'excommunication quiconque pénétrait dans les régions réservées à l'Espagne et au Portugal. Par suite, ces deux nations fermaient non seulement leurs colonies, mais encore l'Atlantique et l'océan Indien qu'elles considéraient comme leurs mers. De plus, la piraterie régnait jusque sur les côtes de France et mettait en péril les barques des pêcheurs. En revanche, les Bretons connaissaient si bien « le secret de Terre-Neuve » que les Espagnols, dans leurs expéditions vers ces contrées, imposaient à leurs capitaines l'adjonction de pilotes bretons ; qu'en 1511, notamment, la mère de Charles-

Quint n'autorisait l'explorateur Agramonte à partir pour l'Île des Morues, que sous la conduite de deux pilotes armoricains. En fait, *La Catalina*, montée par Alonzo Nino, dans son voyage de 1496 en Amérique, était un navire breton. Et l'on constate au même temps que deux des vaisseaux commandés par Ayllon, au cours de ses reconnaissances sur ce continent (1526), portaient des noms empruntés à la Bretagne. Cependant, en interprétant certaines appellations qui se trouvent dans la carte de Ruysch (1508), s'il faut en croire HARRISSE, dès avant 1506, les Bretons avaient coutume de fréquenter les côtes septentrionales de la Nouvelle-Écosse. « Du reste, au XVII^e siècle, parmi les registres de l'amirauté de Honfleur, maintenant détruits, on pouvait lire ces mots : « Avant que Colomb fust cogneu, des congés pour (aller) à la pesche des morues aux Terres Neufves, des journaux et des rapports des pilotes qui en estoient revenus. » (Lettre de l'abbé Paulmier, Rouen, 19 avril 1659). Aussi bien il convient de souligner que le 14 décembre 1514, les moines de Beauport déposaient à Paimpol que, depuis soixante ans (1454), les

habitants de l'île de Bréhat payaient la dîme sur les poissons pêchés « tant en la coste de Bretagne, la Terre-Neufve, Islandre, que ailleurs... » Ce qui est sûr c'est que les Français étaient les seuls à posséder des établissements permanents à Terre-Neuve au XVI^e siècle. À tel point que les pêcheurs anglais sollicitaient des Malouins la permission d'aller y faire la pêche. En somme, la partie nord de l'île de Terre-Neuve et presque tout le sud furent visités par les Français exclusivement jusqu'au milieu du XVII^e siècle. Les Anglais, d'autre part, ne commencèrent à naviguer dans le golfe Saint-Laurent que dans la dernière décade du XVI^e siècle.]

[Durant ce temps, les Portugais et les Espagnols ne cessaient de poursuivre leurs explorations et d'étendre leurs conquêtes dans la plus grande partie de l'Amérique. En 1508, Vicente Yanez Pinzon et Juan de Solis longèrent la côte de l'Amérique centrale et méridionale, depuis le Honduras jusqu'au 40° de latitude sud, et Solis reconnut (1514) le Rio de la Plata. Ponce de Leon découvre la Floride en 1512. Sept ans

après, Alonzo de Pineda explore le golfe du Mexique, de la Floride à la Vera Cruz et entre dans une rivière : le Mississippi ou la Mobile. De 1519 à 1523, Fernand Cortez conquiert le Mexique ; les navires de Vasquez de Ayllon visitent les Carolines (1521-25) et lui-même y débarque en 1526. Poussant plus au nord, Alvarez Fagundez naviguait entre le sud-ouest de Terre-Neuve et la Nouvelle-Écosse (1521) et Estevan Gomez rangeait les côtes américaines depuis la rivière Penobscot, dans l'État du Maine jusqu'au détroit de Canso (1524-25). À son tour, Cabeça de Vaca atterrit à l'ouest de la Floride, traverse au Texas et de là parvient au golfe de Californie (1528-34). Au reste, dès 1520, le Portugais Magellan, passé au service de l'Espagne, avait parcouru les rives de l'Amérique du Sud, depuis le Brésil jusqu'à la Patagonie ; il avait ensuite franchi le détroit nommé d'après lui et pénétré dans l'océan qu'il appela *Mare Pacificum*, océan Pacifique qui a gardé ce nom. Enfin, de 1531 à 1535 Pizarre s'empare du Pérou. Pour tout dire, les Espagnols sont alors maîtres des immenses territoires qui vont de la Californie

au Chili et de la rivière Orénoque à la Floride].

Malgré l'intérêt que les autres nations prenaient aux découvertes d'outre-mer, le gouvernement, en France, ne prêta aucune attention à l'Amérique avant 1523. Les rapports avec cette partie du monde avaient été établis par des particuliers uniquement à leur profit. Le commerce français était, pour le temps, plus considérable qu'on ne le pense d'ordinaire. L'autorité monarchique n'était pas encore centralisée comme elle l'a été plus tard. Chaque province agissait, on peut dire, indépendamment des autres : ce qui explique pourquoi l'on trouve si souvent dans les anciennes relations les dénominations de Basques, de Bretons, de Normands, de Rochelais, et pourquoi il est difficile de déterminer l'étendue du trafic de la nation à cette époque, plus loin de nous par les changements survenus depuis, que par la distance des siècles. [Néanmoins, dès 1517], il est certain que la France avait beaucoup de navires occupés à la pêche de la morue et de la baleine. [À cette date, en effet, les Anglais déplorent l'indifférence de leurs compatriotes devant l'activité des

Français qui chargent annuellement plus de cent vaisseaux de morues à Terre-Neuve.] Leur nombre allait toujours en augmentant, si bien qu'au commencement du XVII^e siècle, six cents pour le moins se rendaient aux bancs de Terre-Neuve, sur les côtes du Labrador et du golfe Saint-Laurent.

Les richesses que l'on tirait des pêcheries tournèrent naturellement l'attention vers les contrées voisines de ces parages. En 1518 ou plus tard, le baron de Léry, inspiré par son zèle pour le bien public et pour la gloire de la nation, disent les chroniqueurs, et sans doute aussi par l'exemple des seigneurs espagnols, voulut fonder un établissement en Acadie. Il partit pour le Nouveau-Monde avec des colons, dans le dessein de s'y fixer lui-même. Mais les vents contraires et d'autres obstacles firent échouer son entreprise.

François I^{er} venait de succéder à Louis XII (1515). Les guerres d'Italie et une économie sévère avaient empêché le feu roi de s'occuper d'expéditions maritimes. Louis XII s'était

appliqué à alléger les charges pesant sur son peuple. François I^{er}, quoique moins homme d'État que guerrier, était doué de qualités brillantes et de quelques-unes de celles qui distinguent un grand prince. Il sentit que ses entreprises de découvertes pouvaient jeter de l'éclat sur sa couronne. Au milieu de la guerre acharnée qu'il soutenait contre Charles-Quint, dont les vastes États menaçaient l'indépendance de l'Europe, il ne cessait point d'exciter l'émulation de ses sujets pour le commerce et la navigation, comme il le faisait pour les lettres et les arts. Il donna l'ordre de préparer une flottille à destination des nouvelles terres, en vue d'y former des colonies si le sol et le climat étaient favorables. [L'initiative en revenait à un syndicat de banquiers florentins-lyonnais et au célèbre armateur dieppois, Jean Ango, auxquels se joignirent des marchands de Rouen et de Troyes : ils prenaient à leur charge les frais de l'expédition]. Le roi choisit pour la commander Giovanni de Verrazano, navigateur florentin, qu'il avait pris à son service.

[Verrazano fit voile de Dieppe, en 1523, avec

quatre vaisseaux ; mais, à la suite d'une tempête, il dut se réfugier dans un port de Bretagne, ayant perdu deux bâtiments. L'année suivante, il se rembarquait sur deux navires, la *Dauphine* et la *Normande*, laissant celle-ci à la côte d'Espagne, puis, avec l'autre, montée de cinquante hommes, il passait près de Madère, et de là cinglait vers l'Ouest (17 janvier 1524). Au bout de deux mois] il arriva en présence d'une terre basse [sous le 34° de latitude nord, apparemment la côte méridionale de la Caroline du Nord.] Il la suivit au sud pendant cinquante lieues, sans y trouver de port ; alors il revira, et vint jeter l'ancre devant une plage droite, bordée de longues dunes. Il croissait là des arbres aromatiques inconnus en Europe, qui exhalèrent leur parfum jusqu'à son navire. Verrazano fut bientôt entouré de pirogues, remplies d'hommes et de femmes, à la peau noire, qui lui présentèrent des vivres. Déployant de nouveau ses voiles, [il visita la baie au fond de laquelle la ville de New-York s'est assise, et le havre de Newport, dans le Rhode Island.]

Verrazano finit sa reconnaissance probablement aux terres découvertes autrefois,

dit-il, par les Bretons sous le 50° de latitude nord. [On pense généralement qu'il leur donna, le premier, comme à celles qu'il avait lui-même explorées, le nom de *Gallia Nova* ou Nouvelle-France].

De retour à Dieppe, Verrazano adressa, le 8 juillet (1524), au roi de France une relation de son voyage. Mais François I^{er}, sur le point de franchir les Alpes pour porter la guerre en Italie, n'avait pas l'humeur aux aventures lointaines. [Peut-être Verrazano fit-il un second voyage aux côtes de l'Amérique du Nord (1526). Il semble admis qu'il prit de nouveau la mer à Dieppe, en février ou mars 1528, avec cinq navires, en direction du Brésil et qu'il pénétra jusqu'au Rio de la Plata]. L'infortuné navigateur ne reparut plus.

[La défaite de Pavie, ses funestes suites], et la fin tragique de Verrazano interrompirent le projet d'un établissement en Amérique. [À tout cela s'ajoutaient les difficultés extérieures du royaume, la détresse des finances et bientôt la reprise de la guerre d'Italie par la France et ses

alliés pour refréner les ambitions impérialistes de Charles-Quint. Lorsque Verrazano remit à la voile une dernière fois], François I^{er} était en pleine lutte, et jusqu'au rétablissement de la paix, toute idée de colonisation fut abandonnée.

Bibliographie

On consultera sur la civilisation pré-colombienne, outre les travaux essentiels du docteur Gustave Rivet dans le *Journal des Américanistes* de Paris : Col. Langlois, *L'Amérique pré-colombienne et la conquête européenne*, Paris, 1928. – H. Beuchat, *Manuel d'archéologie américaine*, Paris, 1912. – Sur les voyages des Normands : H. Gathorne-Hardy, *The Norse discoverers of America*, Londres, 1921. – Col. Langlois, *Découverte de l'Amérique par les Normands*, Paris, 1924. – Poul Norlund, *Viking settlers in Greenland and their descendants during five hundred years*, Londres et

Copenhague, 1936 – La littérature colombienne est innombrable. Mais il faut citer les livres fondamentaux de Henry Harrisse : *Christophe Colomb, sa vie, ses voyages*, Paris, 1884-1885, 2 vols ; *Discovery of North America*, Londres, 1892 ; *Christophe Colomb devant l'histoire*, Paris, 1892. Joindre : L. Cecil Jane, *The voyages of Christopher Columbus*, Londres, 1930. – S. E. Morison, *Admiral of the Ocean Sea : A Life of Christopher Columbus*, Boston, 1942. – E. G. Bourne, *Spain in America*, New-York, 1904. – De Lannoy & Vander Linden, *Histoire de l'expansion coloniale des peuples européens*, tome I, *Portugal et Espagne*, Bruxelles, 1907 – J. B. Brebner, *The Explorers of North America*, New-York, 1933. N. L. Baker, *History of geographical discovery and exploration*, Londres, 1931. – J. A. Williamson, *The Voyages of the Cabots and the English Discovery of North America*, Londres, 1929. – E. Déprez, *Les grands voyages et les grandes découvertes jusqu'à la fin du XIII^e*, Paris, 1931. À propos de Colomb, notons encore deux études par des spécialistes américains : G. E. Nun, « Imago Mundi and

Colombus », *American Historical Review*, juillet 1935 ; C. E. Norvell « The Columbus Question », *ibid*, juillet 1939 ; sans oublier le texte latin et la traduction française avec les notes marginales de Colomb dans *l'Imago Mundi* du cardinal d'Ailly, publiés par E. P. Buron, Paris, 1930, 3 vols. Lire également l'article de L. Gallois dans *La Revue historique* de Paris, septembre, octobre 1926. – Pour les découvertes françaises, on recourra à l'ouvrage devenu classique de M. Charles de La Roncière, *Histoire de la marine française*, tomes I, II, III, Paris, 1899, 1900, 1906. – Pour le détail des causes économiques et politiques des grandes découvertes, on se reportera à H. Hauser et A. Renaudet, *Les débuts de l'âge moderne*, 2^e édit. Paris, 1938, tome VIII de la collection *Peuples et Civilisations* dirigée par L. Halphen et Ph. Sagnac. – W. C. Abbott, *The Expansion of Europe*, Rev. édit. New-York, 1929. – Ajouter, sur la civilisation pré-colombienne, Paul Rivet : *Les origines de l'homme américain*, Montréal, 1943.

Chapitre II

Découverte du Canada 1534-1544

Le traité de Cambrai (3 août 1529) rendit la paix au royaume. L'amiral de France, Philippe de Chabot, seigneur de Brion, voyant les succès des Espagnols et des Portugais dans l'Amérique centrale et méridionale et même au delà, où ils soumettaient de vastes contrées à leur domination, proposa à François I^{er} de reprendre son dessein sur le Nouveau-Monde afin d'en tirer comme eux de grandes richesses. [Chabot n'était pas seul à émettre cette idée. Son rival, Anne de Montmorency, ébauchait déjà un programme pour la colonisation des terres nouvelles. Du reste, les menées louches de l'amiral, vendu aux Portugais et plus tard condamné pour concussion, montrent ce personnage sous un triste jour]. Les

pêcheries considérables de morues que les Français continuaient d'exploiter au banc de Terre-Neuve étaient un premier acheminement vers ce but. [Cependant, si les motifs de religion et proprement l'idée missionnaire n'ont cessé d'inspirer et de dominer la politique coloniale de la monarchie française, comme les lettres, les ordonnances et les commissions royales en font foi, il est vrai de dire que François I^{er}, fidèle à cette politique, n'était pas sans songer parfois secrètement à la découverte, par delà l'Atlantique, des épices tant convoitées alors et des métaux précieux. « Et par la conduite de Jacques Cartier, écrivait le roi chevalier, faire le voyage de ce royaume ès terres neufves pour découvrir certaines ysles et pays où l'on dit qu'il se doibt trouver grant quantité d'or et autres riches choses... » (12 mars 1533)].

Le monarque avait conservé le goût des entreprises lointaines. Se trouvant en bonnes relations avec ses voisins, il agréa le projet de son amiral qui en confia l'exécution à Jacques Cartier, habile navigateur de Bretagne. [Né à Saint-Malo en 1491, Cartier de bonne heure

parcourut l'océan ; il visita le Brésil d'où il ramenait une indigène qui fut ensuite baptisée. Devenu maître-pilote et à l'occasion servant d'interprète pour le portugais, il avait épousé, en 1520, Catherine, fille d'un riche notable, Jacques Des Granches, connétable de Saint-Malo et sieur de la Ville-ès-Gares].

[Par lettre du 12 mars 1534, le roi accorda une subvention de 6000 livres à Cartier pour organiser son expédition. Et la commission que lui avait remise l'amiral Chabot, (31 octobre 1533), l'autorisait à « armer des navires, à découvrir et conquérir à Neuve-France ainsi que trouver, par le Nord, le passage de Cathay » : c'est-à-dire le passage du Nord-Ouest, la route de la Chine et de l'Inde, qui fut du XV^e au XVIII^e siècle, l'objectif constant des navigations officielles outre-Atlantique. Mais déjà les préparatifs du pilote malouin avaient soulevé une vive opposition chez les bourgeois et les marchands intéressés aux seuls profits de la pêche et qui l'empêchaient de recruter des matelots. Pour faire cesser leurs agissements, il dut recourir à la justice].

[Ayant, suivi de ses compagnons de mer, juré fidélité devant le vice-amiral Charles de Mouy, seigneur de La Meilleraye], Jacques Cartier partit de Saint-Malo, le 20 avril 1534, avec deux petits bâtiments de soixante tonneaux et soixante et un hommes d'équipage. Au bout de vingt jours, [il arrivait au Cap Bonavista, sur la côte orientale de Terre-Neuve ; mais comme les glaces en bloquaient les abords, il s'arrêtait dans la baie Catalina. Il remonta vers le Nord jusqu'à l'île des Oiseaux (Funk Island) où abondaient des apponatz noirs et blancs, gros comme des oies, le bec ainsi qu'un corbin, des godets plus petits, « des margaux tout blancs qui mordaient comme chiens. » Après en avoir chargé les barques, on allait capturer un ours blanc dont la chair « était aussi bonne à manger que celle d'une génisse de deux ans ». Le malouin atteignit l'extrémité de la grande île et pénétra au delà, cependant que des vents impétueux et des masses d'icebergs mouvants le forçaient de relâcher au havre actuel de Kirpon. Le 9 juin, il traverse le détroit de Belle-Isle qu'on prenait encore pour la baie des Châteaux ou la « Grande-Baye » et vient aborder

dans le port de Brest, aujourd'hui Bonne-Espérance, au sud du Labrador. Le lendemain, la messe y fut célébrée ; et pour la première fois peut-être le catholicisme illuminait la terre lointaine aux immensités mystérieuses, qui allait devenir la Nouvelle-France. Cartier, poussant à l'ouest, fit planter une croix à Saint-Servan (Lobster Bay) en signe de ses découvertes]. Il vit une multitude d'îles et reconnut la côte aride et désolée, [pensait-il « que Dieu donna à Caïn. » Plus loin, il trouva des sauvages Béothuks, disparus depuis, en train de pêcher et de chasser le loup-marin ; comme il entra dans une petite baie (Shécatica), il aperçut un navire de la Rochelle qu'il aida à retrouver sa route. Cette rencontre d'ailleurs n'était pas pour le surprendre, car les Honfleurais, les Dieppois, les Basques de Saint-Jean-de-Luz, les Rochellais et avant eux les Bretons] connaissaient dès le siècle précédent les parages du Labrador et de Terre-Neuve et ils en avaient en outre baptisé plus d'un havre, d'une baie et d'un cap [des noms empruntés à leurs provinces natales].

[Le 15 juin, Jacques Cartier cingla en direction

du Sud. Étant parvenu à Terre-Neuve il fut arrêté par des brumes persistantes et de fortes tempêtes, mais il réussit à explorer toute la côte occidentale de la Pointe Rich au cap Anguille actuel, non loin du cap Ray ; à deux lieues du cap Cormoran se trouvait « la plus grande pescherie de grosses molues qui soit possible ». Le pilote malouin tourne alors sa proue vers l'Ouest et s'avance dans le golfe Saint-Laurent. Il passe entre des îlots rocheux puis devant les îles de la Madeleine, verdoyantes et fertiles dont l'une reçut le nom de Brion, qui lui est resté, en l'honneur de l'amiral Chabot, seigneur du lieu ; il range l'île Saint-Jean (depuis l'île du Prince-Edouard) et une partie du Nouveau-Brunswick. Le 3 juillet], il entra dans la baie des Chaleurs à laquelle il donna ce nom parce que, à ce moment, la température était brûlante. [Il gagna ensuite la pointe d'une île (Miscou) qui est à l'entrée ; mais pas plus là qu'au détroit de Belle-Isle, il n'avait trouvé le passage à la Chine, et il avoue en être fort marri. Il suivait la rive nord de la baie lorsque trois cents indigènes accoururent à sa rencontre. C'étaient des Micmacs dont les descendants habitent

encore cette région. Ils accueillirent les envoyés de Cartier avec des cris de joie, tandis que les femmes leur frottaient les bras et la poitrine, chantaient et dansaient en élevant les mains jointes au ciel. Contre leurs pelleteries on échangea des pâtenôtres de verre, des hachettes, couteaux et autres « ferrements », outre des bonnets rouges qui ravirent les chefs. Et le malouin estime que « ces gens seront faciles à convertir à notre sainte foy »].

[Jacques Cartier voguait maintenant dans la baie appelée aujourd'hui Gaspé. Des sauvages de la nation huronne-iroquoise, au nombre de deux cents, qui étaient à pêcher, vinrent accoster ses navires et firent, comme les autres, des démonstrations d'amitié aux Français. Après leur avoir distribué des hachots et de menus ornements, Cartier, le 24 juillet, débarquait dans la péninsule de Gaspé]. Selon la coutume européenne, il prit possession du pays en érigeant, sur une pointe de terre, une croix de bois [haute de trente pieds, avec un écusson fleurdelisé et un écriteau qui portait ces mots « engravés en grosses lettres de forme » : *Vive le*

Roy de France. Et après que la croix fut élevée, écrit le Malouin, « nous nous mêmes tous à genoux, les mains jointes et l'adorant devant eux leur fîmes signe, regardant et leur montrant le ciel que par elle était notre rédemption ». Les Hurons, qui étaient les témoins curieux de cette scène, restaient immobiles et silencieux, et leur vieux chef se contenta ensuite de protester sans plus].

[Il fallut appareiller pour le retour (25 juillet). Sur le consentement du chef indien, Jacques Cartier emmena avec lui deux de ses fils. Domagaya et Taignoagny, en promettant de les ramener l'année suivante. Il longea une grande île (Anticosti) du sud-est jusqu'à la pointe nord, tourna court, repassa le détroit de Belle-Isle et rentra le 5 septembre à Saint-Malo.]

Cette première expédition ne fut pas sans fruit, puisqu'elle allait conduire Jacques Cartier à la découverte du Saint-Laurent. Les jeunes Hurons qu'il conduisait en France lui apprirent l'existence du grand fleuve. Nous sommes porté à croire par la route qu'il a tenu dans son second voyage, qu'il voulait surtout vérifier leur rapport,

tant sur ce fleuve que sur la contrée qu'il traverse depuis Montréal jusqu'à la mer. La cause des découvertes, gagnait sans cesse de puissants amis et d'utiles protecteurs, parmi eux se trouvait le vice-amiral Charles de Mouy, seigneur de La Meilleraye, qui s'en montra l'un des plus actifs partisans et l'encouragea de toute son influence. C'était lui, qui, dès le début, avait recommandé Cartier à l'amiral Chabot. Il obtint, le 31 octobre 1534, pour son protégé chargé d'entreprendre un second voyage, des pouvoirs beaucoup plus étendus que ceux de l'année précédente. Jacques Cartier devait armer trois navires, [prendre des vivres pour quinze mois et « parachever la navigation des terres déjà commencées à découvrir outre les Terres-Neufves ». François I^{er} contribuait, cette fois (25 mars 1535), 3000 livres à ses frais d'équipement.] Suivant un pieux usage qui a persisté, le capitaine malouin voulut, avant de se mettre en mer avec ses compagnons, implorer la protection divine. Le dimanche, fête de la Pentecôte, il se rendit accompagné de ses équipages à la cathédrale de Saint-Malo, et là, après avoir assisté à une messe solennelle et

communié, les aventureux marins reçurent de l'évêque revêtu de ses habits pontificaux et entouré de son clergé la bénédiction pastorale.

L'escadrille portant cent dix hommes [qui comprenaient deux aumôniers, dom Guillaume Le Breton et dom Antoine, un apothicaire, un barbier-chirurgien et les jeunes Hurons rapatriés Taignoagny et Domagaya] ouvrit ses voiles le 19 mai 1535. Plusieurs gentilshommes, Claude de Pontbriant [fils du seigneur de Montréal et échanson du Dauphin], Charles de La Pommeraye, [Jehan de Goyon et Jehan Pouillet, secrétaire de l'expédition], étaient aussi à bord en qualité de volontaires. Jacques Cartier avait arboré comme capitaine général son pavillon sur la *Grande Hermine* de cent vingt tonneaux ; les deux autres bâtiments, la *Petite Hermine* et l'*Émérillon* de soixante et quarante tonneaux, avaient pour commandant Macé Jalobert, son beau-frère, et Guillaume Le Breton sieur de La Bastille. La traversée fut excessivement longue ; on eut à subir de furieux vents d'orage qui dispersèrent les trois navires au loin. Jacques Cartier lui-même, [après avoir touché l'île des

Oiseaux (Funk Island)], atteignit au milieu de juillet seulement [le havre de Blanc-Sablon au nord-est du (détroit de Belle-Isle)], qu'il avait donné pour rendez-vous ; les deux autres navires ne l'y rallièrent qu'au bout de plusieurs jours. Dès que les équipages se furent reposés, on se remit en route (29 juillet) [le long de la côte du Labrador. Bientôt Cartier rendu dans le golfe Saint-Laurent] cinglait en diverses directions. Mais des vents contraires l'obligèrent de chercher un refuge au port de Saint-Nicolas (la baie Pashashibu). Remettant à la voile, il entra le 10 août, dans une baie (la baie Pillage), à laquelle il donna le nom de Saint-Laurent, dont ce jour-là, on faisait la fête ; ce nom [que Champlain devait le premier appliquer au fleuve, lui est demeuré] et s'étendit ensuite au golfe par lequel il se jette dans la mer. [Du 15 au 17 août, la flottille rangea vers le Nord, l'île Anticosti qui fut baptisée île de l'Assomption. Cependant, la recherche du passage du nord-ouest préoccupait le capitaine malouin ; il voulut tenter de nouveau sa découverte en parcourant le golfe jusqu'à la presque-île de Gaspé et en explorant par deux fois

la côte septentrionale. Les deux Hurons Domagaya et Taignoagny qu'il ramenait de France le guidaient à présent. Ils lui apprirent que le grand fleuve de Hochelaga, comme le dénomme Cartier, au vrai le Saint-Laurent, allait toujours en se rétrécissant jusqu'à Canada et « va si loing que jamais homme n'avait esté jusques au bout qu'ilz eussent ouy ».] Suivant leur rapport, le pays des Hurons-Iroquois se divisait en trois « royaumes » ou provinces, le Saguenay, le Canada dont la principale bourgade était Stadaconé, aujourd'hui Québec et Hochelaga, la plus riche comme la plus peuplée qui comprenait la ville actuelle de Montréal. Le nom de Canada, *cannata* ou *kannata*, donné ici par les indigènes à la portion du milieu, signifiait dans leur langue amas de cabanes, ville ou village. Jacques Cartier pénétrait enfin dans le Saint-Laurent et le remonta [jusqu'à l'embouchure du Saguenay (1^{er} septembre) ; des Indiens y faisaient la pêche et la chasse aux loups-marins. Au dire de ses guides, la région renfermait une grande quantité de cuivre rouge. Ses navires continuaient à avancer et s'arrêtèrent à l'île aux Coudres ainsi

appelée par le découvreur]. Le 7 septembre il jeta l'ancre au pied d'une île agréablement située [et couverte de vignes, qui fut baptisée île de Bacchus, puis île d'Orléans en l'honneur de Charles, duc d'Orléans, troisième fils de François I^{er}]. Cartier fit mettre à terre [Domagaya et Taïnoagny qui étaient maintenant dans leur pays], et qui s'abouchèrent avec les autres sauvages. Ceux-ci d'abord prirent la fuite [mais les deux Hurons s'étant nommés] ils retournèrent bientôt et [leur « firent grande chère, dansant et faisant plusieurs cérémonies », après quoi] ils environnèrent les bâtiments de leurs nombreux canots d'écorce. Ils offrirent aux Français des anguilles et autres poissons, du maïs et des melons. Jacques Cartier les accueillit avec beaucoup de politesse et leur distribua de petits présents. Le lendemain l'agouhanna, c'est-à-dire le seigneur de Canada, Donnacona vint le visiter ; il était suivi de douze canots remplis d'indigènes. L'entrevue fut des plus amicales [Damagaya et Taïnoagny se mirent à raconter leur voyage en France. Donnacona tout joyeux d'apprendre quel généreux traitement ils y avaient reçu pria] le

capitaine français d'étendre ses bras pour les baiser, ce qui était lui donner une des plus grandes marques de respect en usage chez ces peuples. [Jacques Cartier ensuite prit place dans la barque de l'agouhanna et lui fit apporter du pain et du vin]. Là-dessus Français et Hurons se séparèrent très contents les uns des autres.

Comme la saison était avancée, Jacques Cartier prit l'audacieuse résolution de passer l'hiver dans le pays. Il fit ranger la *Grande* et la *Petite Hermine* au confluent de la rivière Sainte-Croix, maintenant la rivière Saint-Charles sous la bourgade de Stadaconé qui couronnait une hauteur du côté du Midi. [Il garda l'*Emérillon* pour remonter le Saint-Laurent.] Cet endroit du Saint-Laurent, par la disposition des montagnes, des coteaux, des vallées autour du bassin de Québec, est un des sites les plus grandioses de l'Amérique. Le fleuve conserve longtemps, depuis le golfe, un aspect imposant, mais sauvage et triste. Son immense largeur, qui est de quatre-vingt-dix milles à son embouchure, ses nombreux écueils, ses brouillards, ses coups de vent dans certaines saisons, en ont fait un lieu redoutable

aux navigateurs. Les côtes escarpées qui le bordent pendant plus de cent lieues ; les sombres montagnes faisant chaîne au nord et au sud de la vallée dans laquelle il coule, et dont il occupe par endroits presque toute l'étendue ; les îles, qui se multiplient à mesure qu'on remonte son cours ; enfin, tous les débris épars des obstacles que le grand tributaire de l'océan a rompus et renversés pour se frayer un passage jusqu'à la mer, saisissent l'imagination du voyageur qui le parcourt pour la première fois. À Québec, la scène change. La nature, si vaste, si solennelle sur le bas du fleuve, devient ici variée et gracieuse sans cesser de garder son caractère de grandeur, surtout depuis qu'elle a été embellie par la main de l'homme.

S'il était permis à Jacques Cartier de sortir aujourd'hui du tombeau pour contempler le vaste pays qu'il a livré, couvert de forêts séculaires et de hordes barbares, à la civilisation européenne, quel plus noble spectacle pourrait exciter dans son cœur le sublime orgueil de ces hommes privilégiés dont le nom grandit chaque jour avec les conséquences de leurs actions immortelles ! Il

verrait dans Québec l'une des plus belles villes de l'Amérique et dans le Canada un pays auquel l'avenir ne peut réserver que de hautes destinées.

Jacques Cartier était impatient de voir Hochelaga, situé soixante lieues plus loin sur le fleuve. [Malgré les efforts et les ruses du chef Donnacona pour l'en dissuader et aussi le refus des deux Hurons, Damagaya et Taignoagny de lui servir de guides], il partit le 19 septembre [avec *l'Emérillon* et deux barques]. Il était accompagné des gentilshommes, des capitaines de ses navires [et du secrétaire Jehan Poulet, outre cinquante mariniers. Il longea la rive du lac d'Angoulême, nommé Saint-Pierre par Champlain, et s'arrêta en divers lieux ; partout les indigènes lui faisaient bonne chère et le comblaient des produits de leurs chasses et de leurs pêches. Quand il eut atteint l'extrémité du lac et touché les îles présentement de Sorel, il y laissa le galion et une partie de l'équipage et continua sur ses barques. Le 2 octobre il venait atterrir à Hochelaga]. À l'apparition des Français, une foule de mille personnes accourut au devant d'eux et les reçut comme avaient fait les habitants du Canada avec

les marques de la joie la plus vive. [« Ils nous firent, dit le *Brief Récit*, aussi bon accueil que jamais père fit à ses enfants ». Hommes, femmes et enfants formant autant de rondes à part, dansaient tous ensemble sur les bords du grand fleuve. Ensuite ils apportèrent du poisson au capitaine malouin et remplirent ses barques de leur pain qui était fait de gros maïs]. Le lendemain, Jacques Cartier et ses compagnons revêtirent leurs plus beaux habits. [Sous la conduite de trois Indiens, ils se mirent en route vers la bourgade située à deux lieues du fleuve. Chemin faisant, ils traversaient « la terre la plus belle et meilleure, qu'on saurait voir toute pleine de chênes, aussi beaux qu'il y ait en forêt de France », puis de grands champs bien labourés et couverts de maïs], et ils se présentèrent dans le village huron-iroquois.

Hochelaga se composait d'une cinquantaine de maisons en bois, d'une longueur de cinquante pas sur douze ou quinze de largeur [et hautes de trente-trois pieds environ.] Chaque maison, couverte d'écorces cousues ensemble, comprenait plusieurs pièces, distribués autour d'une salle

carrée, où se trouvait le foyer et se tenait la famille. Le village était entouré d'une triple enceinte circulaire palissadée [avec une seule porte fermant à barre]. Il régnait en plusieurs endroits, vers le haut de cette enceinte, des galeries contre lesquelles des échelles étaient appuyées, avec des amas de pierres auprès pour la défense. Dans le milieu de la bourgade se trouvait une grande place. C'est là que l'on conduisit Cartier. Après les saluts en usage parmi ces nations, les femmes vinrent étendre des nattes sur la terre pour faire asseoir les Français. Ensuite parut l'agouhanna, porté par une dizaine d'hommes, qui déployèrent une peau de cerf et le déposèrent dessus. Il paraissait âgé de cinquante ans, et était perclus de tous ses membres. Un bandeau, brodé de poils de hérissons teints en rouge, ceignait son front. Ayant salué Cartier et sa suite, il leur fit comprendre par des signes que leur arrivée lui causait beaucoup de plaisir ; et, comme il était souffrant, il montra ses bras et ses jambes au commandant français, en le priant de les toucher. Celui-ci les frota avec la main ; aussitôt le chef sauvage ôta le bandeau qui

entourait sa tête et le lui présenta, pendant que de nombreux malades et infirmes se pressaient autour de Cartier pour le toucher, le prenant sans doute [pour un thaumaturge] ou pour un homme doué de facultés supérieures.

[Alors, il se mit à lire l'évangile de saint Jean, et faisant le signe de la croix sur les malades, il « priait Dieu qu'il donnast congnoissance de notre sainte foy, et la grâce de recouvrer chrestienté et baptême »]. Jacques Cartier se fit conduire sur la cime d'une montagne qui était à un quart de lieue de distance. De là, il découvrit un paysage grandiose et un pays sans bornes. Vers le nord, se dressait « une rangée de montagnes ». C'étaient les Laurentides ; à quinze lieues au sud il apercevait les sommets de « trois montagnes rondes », (Saint-Bruno, Belœil, Rougemont). Les sauvages semblèrent lui indiquer par signes la direction du fleuve Saint-Laurent, et les endroits où la navigation est interrompue par des cascades. [Dans le Nord coulait « une grande rivière qui descend de l'Occident comme le dict fleuve » (la rivière Ottawa). Ses guides laissaient entendre que passé

le Saut « le plus impétueux qu'il est possible de veoir » (rapide de Lachine) et trois autres sauts (les Cèdres, Galops et Long-Saut) on pouvait naviguer trois mois et remonter le Saint-Laurent près de sa source où se trouvaient des mines d'argent et de cuivre (région du lac Supérieur).]

[En disant ces mots les indigènes touchaient la chaîne d'argent de son sifflet et le manche d'un poignard en laiton, jaune comme de l'or, et montraient que « cela venait d'amond ledict fleuve ».] Enchanté de la nature magnifique qu'il avait devant lui, il donna à la montagne, comme par excellence, le nom de Mont Royal. Ce nom, changé depuis en celui de Montréal, s'est étendu à la ville qui embrasse aujourd'hui le pied du mont et à l'île où elle est placée.

[Le 4 octobre Jacques Cartier quitta Hochelaga et rejoignit *l'Émérillon* qu'il avait laissé en route dans le lac Saint-Pierre, et le 11 octobre il était] de retour à la rivière Sainte-Croix. Le capitaine français conçut quelques soupçons sur les dispositions des indigènes et fit renforcer le fort ainsi que la palissade garnie de

canons que ses gens, pendant son absence avaient élevés pour la protection de *la Grande* et *la Petite Hermine*. [Néanmoins il accueillit à son bord le seigneur de Canada, lui offrant boire et manger, et Donnacona de même l'invitait à lui rendre visite. Le 13 octobre, Jacques Cartier, avec les gentilshommes et cinquante compagnons se rendit à Stadaconé, à une demi-lieue du fort Sainte-Croix. La terre y était « aussi bonne qu'il soit possible de voir et bien fructifère, pleine de fort beaux arbres, de la nature et sorte de France, comme chênes, ormes, frênes, noyers, pruniers, ifs, cèdres, vignes, aubépines, et autres arbres sous lesquels croît d'aussi beau chanvre que celui de France, qui vient sans semence ny labour ». L'arrivée des Français réjouit grandement les Hurons. Selon leur coutume les hommes prirent place et s'assirent d'un côté tandis que de l'autre les femmes et les filles dansaient et chantaient en même temps. Cartier fit donner à tous de menus cadeaux. Donnacona conduisit ses hôtes dans les habitations où des provisions étaient entassées pour l'hiver et leur montra, suspendus à des piquets, cinq scalps de

sauvages ennemis comme autant de trophées de bataille].

Par ailleurs Jacques Cartier porta ses soins sur la santé des équipages. Mais malgré toutes ses précautions, le scorbut éclata parmi eux, dès le mois de décembre, avec une violence extrême. Aucun remède ne fut trouvé d'abord pour arrêter cette maladie, encore peu connue. La situation des Français devint déplorable. La rigueur de la saison augmentait tous les jours ; le froid fut bientôt excessif. [Une nappe de glace enveloppait de toutes parts les navires d'une couche épaisse de deux brasses ; et la neige couvrant le sol atteignait une hauteur de plus de quatre pieds. En sorte que les Français, pendant de longs mois, de la mi-novembre à la mi-avril, demeurèrent quasi emprisonnés]. Sur cent dix hommes, il n'y en eut que trois ou quatre en bonne santé quelque temps ; et dans un des vaisseaux il ne resta personne pour veiller auprès des malades. Trop faibles pour creuser la terre gelée, ceux qui pouvaient marcher déposaient sous la neige leurs compagnons morts. Vingt-cinq succombèrent ; la plupart des autres étaient à l'extrémité, lorsque le

Huron Domagaya rencontra Cartier, et lui indiqua un remède qui les guérit. [C'étaient une décoction des feuilles et de l'écorce de l'épinette blanche].

Quand la belle saison fut revenue [Jacques Cartier se prépara au retour. Le 3 mai 1536, on dressa au confluent de la rivière Sainte-Croix, une croix haute de trente-cinq pieds avec un écusson fleurdelisé portant cette inscription en « lettres atticques » : *Franciscus Primus, Dei Gratia Francorum Rex Regnat*. Avant son départ, les Indigènes tinrent à offrir au capitaine malouin vingt-quatre colliers d'*esnoguy*, c'est-à-dire de porcelaine, lesquels étaient « la plus grande richesse qu'ils aient en ce monde » ; Donnacona recevait deux poêles de cuivre et plusieurs hachots, couteaux et patenôtres qui furent envoyés aux siens ; il se fit apporter du maïs, de la viande, du poisson et autres vivres pour sa traversée. Car] Jacques Cartier emmenait en France pour les présenter à François I^{er} trois Hurons ainsi que leur chef [qu'il devait ramener au bout d'un an.] Donnacona se vantait d'avoir beaucoup voyagé dans les pays occidentaux [et méridionaux ; il avait rencontré, prétendait-il, au

delà des terres de Saguenay] des hommes blancs, comme en France, vêtus de draps de laine et [où « il y a infini or, rubis et autres richesses » ; il assurait que « vers la Floridde » était une terre « où il n'y a jamais glaces ni neiges » et que « dans icelle terre y a oranges, amandes, noix, prunes et autres sortes de fruit en grand abondance ».]

[Le 6 mai, Jacques Cartier quittait le havre de Sainte-Croix avec la *Grande Hermine* et l'*Émérilion* mais laissait en arrière la *Petite Hermine* faute d'hommes pour la manœuvre. Il descendit le Saint-Laurent et fit route au sud de l'île Anticosti en direction de la Nouvelle-Écosse ; passant alors le détroit de Canso, il rangea l'île du Cap-Breton et alla cette fois reconnaître la côte sud-est de Terre-Neuve. Ainsi Cartier complétait l'exploration du golfe Saint-Laurent et démontrait que Terre-Neuve n'était pas reliée au continent comme on l'avait cru jusque là. Il gagna ensuite les îles de Saint-Pierre et Miquelon où des navires de France faisaient la pêche. Le 19 juin, il se remit en mer, et après un voyage poussé si loin, qui ouvrait des

perspectives infinies et des horizons jusque là inconnus, Jacques Cartier revint à Saint-Malo (16 juillet 1536). Le roi devait désormais pourvoir à la subsistance et à l'entretien des Hurons ; ils furent du reste instruits et baptisés. Donnacona, il est vrai, mourut au bout de quatre années, et quant aux autres, ils se marièrent en France et ne retournèrent plus au Canada].

Jacques Cartier trouva la France en proie aux dissensions religieuses et engagée dans une troisième guerre avec Charles-Quint. L'Empereur [avait offert à François I^{er} de trancher leurs différends en un combat d'homme à homme, il n'hésita point à] fondre sur les états de son rival par le nord et par le sud. [« Si l'impérialisme l'emportait, la France cesserait d'exister. François I^{er} résistait donc avec une énergie farouche ». (G. Dupont-Ferrier). Les troupes impériales furent repoussées ou décimées par les épidémies, et le roi s'empara de la Savoie et du Piémont. Les hostilités continuèrent jusqu'à la trêve de Nice (18 juin 1538). Pendant ce temps], la voix de Cartier se perdit dans le fracas des armes et l'Amérique elle-même fut oubliée.

[Toutefois, dès l'automne suivant, le découvreur exposait dans un mémoire anonyme son plan initial pour la mise en valeur du Canada : six navires y auraient transporté deux cent soixante-seize personnes de tous métiers et professions, des laboureurs, des vigneronns ainsi que des soldats et des missionnaires avec des provisions pour deux années. Mais le projet en resta là]. Il fallut attendre un moment plus favorable.

Ce moment arriva vers la fin de 1540. Le prince put alors s'occuper des découvertes du navigateur malouin. [Celui-ci croyait fermement que « les terres de Canada et Hochelaga faisaient un bout de l'Asie du côté de l'Occident » ; ainsi s'exprimait-il dans l'entrevue avec François I^{er} en rendant compte de son voyage]. La triste fin de la dernière expédition avait excité les clameurs du parti opposé aux colonies. Ce parti s'éleva contre la rigueur du climat du Canada, contre son insalubrité, qui avait fait périr d'une maladie cruelle une partie des équipages français ; et enfin contre l'absence de mines d'or et d'argent. De telles observations laissèrent une impression défavorable dans quelques esprits. Mais les amis

de la colonisation finirent par en détruire l'effet, en faisant valoir surtout les avantages que l'on pourrait retirer du commerce des pelleteries avec les sauvages. D'ailleurs, disaient-ils, l'intérêt de la France ne permet point que les autres nations partagent seules la vaste dépouille du Nouveau-Monde. Les hommes de progrès l'emportèrent.

[Le roi ne laissait pas de favoriser l'intrépide Malouin. Par lettre patente du 17 octobre 1540, reconnaissant « ses sens, suffisance, loyauté, hardiesse, grande diligence et bonne expérience », il nommait Jacques Cartier capitaine général et maître pilote d'une troisième expédition « aux pays de Canada, Hochelaga et Saguenay ». Il le chargeait d'y conduire des sujets de bonne volonté, « de toutes qualitez, artz et industrie ; les établir près des tribus indigènes et prendre contact avec elles » afin, disait François I^{er}, « de mieux parvenir à notre intention, et à faire chose agréable à Dieu et qui soit à l'augmentation de son saint nom et de notre mère sainte Église catholique, de laquelle nous sommes le premier fils ». Outre les honneurs, les prérogatives, libertés et franchises appartenant à

sa charge, il aurait sous ses ordres tous les officiers, soldats et marins et les pleins pouvoirs de chef. Il était autorisé à recruter cinquante prisonniers, hors ceux coupables des « crimes d'hérésie de lèse majesté divine et humaine » et les faux monnayeurs. Pour défrayer ce voyage, le monarque offrit une subvention de 45 000 livres].

La difficulté de réunir tout ce qu'il fallait [et plus encore de former des équipages retardait le départ de Jacques Cartier. Mais alors une chose surprenante se produit. François I^{er} a subitement changé d'humeur. Le découvreur avéré du Canada doit faire place à un gentilhomme gascon ruiné, aux prises avec ses créanciers, et qui espère refaire sa fortune en exploitant les richesses anticipées aux terres-neuves. La commission de Cartier est révoquée, ses droits et ses privilèges singulièrement accrus passent entre les mains de] Jean-François de La Rocque, sieur de Roberval, que le prince appelait plaisamment le petit roi de Vimeux. Ce grand seigneur terrien qui avait su acquérir l'estime de son souverain par sa bravoure et fidélité, demanda et obtint, le 15 janvier 1541, le gouvernement des pays

nouvellement découverts. [Les lettres patentes le constituaient « lieutenant général, chef, ducteur et capitaine de l'entreprise ». Roberval recevait les plus amples pouvoirs : choix de ses suivants, gentilshommes, « gens de guerre et populaires », d'arts libéraux et mécaniques ; nomination des capitaines, maîtres et pilotes des navires ; prise de possession « par voie d'amitié ou par force d'armes » des territoires inhabités ou non dominés par aucuns princes chrétiens ; pouvoir de faire des lois et ordonnances, d'administrer la justice ; de créer des fiefs et seigneuries ; de bâtir des villes, forts et habitations, des temples et des églises « pour la communication, ajoutait François I^{er}, de notre sainte foi catholique et doctrine chrétienne ».] Un édit du même jour autorisait Roberval à lever des volontaires, [à se munir d'armes et artillerie, à se pourvoir de vivres pour deux ans. Au surplus, une ordonnance adressée aux parlements de Paris, Toulouse, Bordeaux, Rouen et Dijon (7 février) lui permettait de prendre le nombre voulu de condamnés « à ce qu'ils puissent reconnaître le Créateur et amender leur vie ».] Lorsque la

nouvelle de l'expédition parvint aux souverains d'Espagne et de Portugal, ils se récrièrent. [Charles-Quint dépêcha aussitôt le grand commandeur d'Alcantara pour protester auprès du roi de France. « Est-ce déclarer la guerre, lui répondit François I^{er}, et contrevenir à mon amitié avec Sa Majesté que d'envoyer là-bas mes navires ? Le soleil luit pour moi comme pour les autres : je voudrais bien voir la clause du testament d'Adam qui m'exclut du partage du monde ». (Lettre du cardinal de Tolède à l'Empereur, 27 janvier 1541)].

[Cependant, Jacques Cartier ne cessait point de participer à l'entreprise. Quoique relégué au second plan et subordonné à Roberval, il eut] le commandement des navires destinés à porter les colons en Amérique. [La flotte devait se composer de dix-sept bâtiments, dont treize étaient déjà dans le port de Saint-Malo et quatre autres à Honfleur comprenant 2500 personnes ; elle devait prendre la mer le 25 avril au plus tard. Mais Roberval, qui attendait toujours ses munitions et son artillerie n'était pas prêt]. Cartier prit donc les devants à Saint-Malo, le 23

mai (1541), avec cinq navires [la *Grande Hermine*, l'*Émérillon*, le *Georges*, le *Saint-Briac* et un autre vaisseau portant du bétail, des porcs et des chèvres. Il avait comme capitaines ses beaux-frères, Macé Jalobert et Guyon de Beauprest et son neveu Étienne Noël]. Après une longue traversée au milieu de tempêtes continuelles, qui dispersèrent sa flotte, il s'arrêta [au bout d'un mois dans le havre actuel de Kirpon], à Terre-Neuve pour attendre le gouverneur, lequel devait le suivre à quelques jours de distance, mais qui ne vint pas. Continuant sa route, il pénétra dans le Saint-Laurent et le 23 août jetait l'ancre au havre de Sainte-Croix. [L'agouhanna, successeur de Donnacona, se dirigea aussitôt vers ses navires, suivi de plusieurs barques remplies de femmes et d'enfants. Le retour du capitaine malouin parut causer beaucoup de joie. Le chef huron lui passa des bracelets et, posant sur sa tête sa couronne de cuir tanné, ornée de grains de porcelaine, lui donna l'accolade. Jacques Cartier le reçut à sa table et lui fit quelques présents]. À l'embouchure d'une petite rivière, présentement rivière du Cap-Rouge, neuf milles en amont de

Stadaconé, les colons commencèrent les défrichements [et bâtirent des habitations. On érigea deux forts, l'un sur la pointe du cap, l'autre sur le rivage par précaution contre les indigènes. Cartier nommait son établissement Charlesbourg-Royal en l'honneur de Charles d'Orléans, troisième fils de François I^{er}]. Pendant ces travaux, il prit deux barques dans le dessein de remonter le fleuve au-dessus d'Hochelaga (7 septembre) ; [malgré l'aide de rameurs indiens], il ne put franchir le second rapide actuel de Lachine.

L'automne arriva sans nouvelles de Roberval. Jacques Cartier dut se préparer à passer l'hiver dans le pays. Le 2 septembre, il renvoya à Saint-Malo [Macé Jalobert et Étienne Noël sur le *Georges* et le *Saint-Briac*], afin d'instruire le roi de ce qu'il avait fait et de savoir quels motifs avaient empêché le gouverneur de venir en Amérique. L'hiver se passa assez tranquillement ; mais le printemps venu, les Hurons commencèrent à le menacer : [n'avaient-ils pas surpris et tué trente-cinq ouvriers en plein travail ?] Aussi Cartier crut devoir se rembarquer

avec tous ses compatriotes pour la France. C'était dans le moment où le vice-roi, retenu l'année précédente par des causes que nous avons indiquées plus haut faisait voile vers l'Amérique.

[Il était parti de La Rochelle (16 avril 1542) avec trois vaisseaux : la *Lèche-fraye*, la *Valentine* et *l'Anne*,] ayant à leur bord deux cents colons des deux sexes et plusieurs gentilshommes [et pilotés par le fameux Jean Fonteneau dit Alfonse de Saintonge. Parmi les officiers se trouvaient Paul d'Auxilhon, seigneur de Sauveterre, son lieutenant l'enseigne L'Espinay et le capitaine Guinecourt. D'après la version de Hakluyt, les deux petites flottes se seraient rencontrées à Saint-Jean de Terre-Neuve, le 8 juin 1542. Cartier, refusant de rebrousser chemin, de peur que] Roberval ne voulût s'approprier une partie de ses découvertes, [s'échappa pendant la nuit et effectua son retour à Saint-Malo].

Le gouverneur parvint [à la fin de juillet 1542 à Charlesbourg-Royal où il établit sa demeure qu'il baptisa France-Roy. Il fit construire, sur le Cap-Rouge, un fort comprenant une grosse tour,

un corps de logis long de cinquante pieds, un four, cellier et moulin ; au pied du promontoire on éleva une tour à deux étages qui était réservée pour les vivres]. Au début de l'automne (14 septembre) Roberval renvoya en France [l'*Anne* et le galion royal sous les ordres de Sauveterre et Guinecourt et la conduite du pilote Jean Alfonse] pour informer le roi de son débarquement et demander des provisions pour l'année suivante.

Il en fut de la nouvelle colonie comme des autres qui se fondaient en Amérique : elle dut payer un lourd tribut à la mort. Cinquante personnes succombèrent au scorbut pendant l'hiver. Seul le printemps mit un terme à ses ravages. Malgré cette épreuve, les Français, les yeux tournés vers la source du fleuve où les Hurons disaient qu'il y avait des pierres fines et des métaux précieux, se préparèrent à en prendre la route. [Le 6 juin 1543,] le vice-roi partait avec huit barques et soixante-dix hommes [dans la direction du Saguenay. Le 19 juin il était encore en route]. Mais il paraît qu'il n'alla pas loin à en juger par le silence qui règne à ce sujet ; car malgré la perte d'une partie de sa relation, s'il eut

fait des découvertes importantes, il en serait venu sans doute quelque bruit jusqu'à nous. Dans cette course Roberval perdit une de ses barques et huit hommes qui se noyèrent. La nouvelle de son débarquement en Canada était arrivée à Paris au moment même où la guerre recommençait entre François I^{er} et Charles-Quint. [Le roi ne put alors lui envoyer des secours. Mais l'année suivante (26 janvier 1543), il chargeait Sauveterre d'armer deux vaisseaux et de ramener Roberval en France. L'expédition, avec peut-être Cartier pour pilote, fit voile en juin et fut de retour huit mois après]. La colonie entière se serait embarquée en même temps que Roberval.

Ainsi finit le premier essai de colonisation fait par la France dans l'Amérique septentrionale, il y a plus de cinq cents ans, si l'on excepte la tentative du baron de Léry. Jacques Cartier, immortalisé par ses découvertes et ses explorations au Canada, disparaît ici de l'histoire. Mais si l'on en croit la demande que firent ses neveux et héritiers, [Jacques Noël et Étienne Chaton, sieur de la Jannaye, en 1588,] pour obtenir la continuation de privilèges accordés à

leur oncle, on doit supposer [que la traite des pelleteries se poursuivit pendant longtemps avec les sauvages de ce pays.]

Jacques Cartier s'est distingué dans toutes ses expéditions par un rare courage. Aucun navigateur de son temps, si rapproché de celui de Colomb, n'avait encore osé pénétrer dans le cœur même du Nouveau-Monde, et y braver la perfidie et la cruauté d'une foule de nations barbares. En s'aventurant dans le climat rigoureux du Canada, où, durant six mois de l'année, la terre est couverte de neige et les communications fluviales sont interrompues ; en hivernant deux fois au milieu de peuplades sauvages, dont il pouvait avoir tout à craindre, il a donné une nouvelle preuve de l'intrépidité des marins de cette époque.

Avec lui commence la longue file de voyageurs qui ont reconnu des terres nouvelles dans l'intérieur de l'Amérique du Nord. Le Saint-Laurent, qu'il remonta jusqu'au-dessus de Montréal, conduisit successivement les Français à la baie d'Hudson, dans la vallée du Mississipi et

aux montagnes Rocheuses.

[Après la fin de ses voyages au Canada, Jacques Cartier ne quitta plus son modeste manoir de Limoilou, à Saint-Malo. C'est là qu'il mourut, le 1^{er} septembre 1557, atteint de la peste qui ravageait alors cette ville ; il fut inhumé dans la cathédrale. Malgré l'ampleur et la portée de ses découvertes, Jacques Cartier ne reçut aucun titre de noblesse et sa magnifique réussite demeura sans récompense. Tout de même, il lui revient l'honneur incontestable d'avoir ouvert la première page d'un nouveau livre dans l'histoire coloniale des peuples européens.]

Bibliographie

On recourra spécialement à H. P. Biggar, *The Voyages of Jacques Cartier*, Ottawa, 1924, auxquels il faut joindre, du même, *A collection of documents relating to Jacques Cartier and the Sieur de Roberval*, Ottawa, 1930. Biggar a établi

et publié avec des notes précieuses le récit vraisemblablement original des voyages du Malouin. – G. Musset, *Jean Fonteneau, dit Alfonse de Saintonge, capitaine pilote de François I^{er}*, Paris, 1896. – Ajouter : C. de La Roncière, *Jacques Cartier*, Paris, 1931. – A. Lefranc, *Les navigations de Pantagrue*, Paris, 1905. (L'auteur révèle que Rabelais, dans son œuvre célèbre, a mis à profit les voyages du Malouin, et figuré sous les noms fictifs de Xenomanes, Jamet Brayer et Valbringue, Jean Alfonse, Roberval et Jacques Cartier respectivement). – G. Martin, *Jacques Cartier et la découverte de l'Amérique du Nord*, Paris 1938. – Chanoine L. Groulx, *La découverte du Canada*, Montréal, 1934. – Joindre G. Musset, *Les Rochelais à Terre-Neuve*, La Rochelle, 1899. – Sur le roi chevalier : Duc de Lévis-Mirepoix, *François I^{er}*, Paris, 1931.

Chapitre II

Abandon temporaire du Canada 1551-1603

La guerre entre François I^{er} et Charles-Quint, [reprise en 1542, avait continué par l'ouverture des hostilités contre le roi d'Angleterre, Henri VIII, devenu l'allié de l'Empereur. Les armées françaises se trouvèrent engagées à la fin aux Pyrénées, aux Alpes, dans le nord et au sud et sur les rives de la Méditerranée]. Comme cela était déjà arrivé et devait arriver encore, le Canada fut oublié dans le tumulte des camps. [De fait, malgré la conclusion de la paix avec l'Espagne et avec l'Angleterre, la mort de François I^{er}, l'avènement de Henri II, l'état agité du royaume ; puis la conquête des places frontières et l'interminable guerre italienne détournèrent la France des entreprises coloniales. Cependant, en

1551, l'attention se reporta vers l'Amérique mais sous des climats plus tempérés. Guillaume le Testu, hydrographe royal, accompagné d'un capucin, le P. André Thévet, lui-même cosmographe, allait au Brésil pour en connaître les ressources et dresser la carte du pays.] Quatre ans après, l'amiral Gaspard de Coligny [qui était encore catholique], proposa au roi d'y fonder une colonie. Henri II approuva ce dessein. Mais le nouvel établissement eut le sort de ceux que l'on avait voulu former à l'autre extrémité du continent, quoique par des causes différentes. Un chevalier de Malte, Nicolas Durand, seigneur de Villegagnon et vice-amiral de France, [fut chargé de commander l'expédition. Le roi lui accorda un crédit de dix mille livres. Villegagnon partit du Havre, le 14 août 1555, avec deux navires et six cents hommes, comprenant des laboureurs, des gens de métier et aussi le P. André Thévet. On prit terre sur une petite île, au fond de la baie de Rio-de-Janeiro (10 novembre). Aidé des indigènes, Villegagnon bâtit le fort Coligny, il établit une bourgade qui fut baptisée Henryville et il donna à toute la région le nom de « France

antarctique ». La tranquillité régnait dans la colonie lorsqu'au printemps de 1557 arriva, au lieu des renforts de soldats que le vice-roi attendait, un contingent d'environ trois cents calvinistes de Genève, parmi lesquels étaient deux prédicants. En effet, Coligny, le futur chef des huguenots, avait obtenu pour les protestants la permission de se fixer dans l'Amérique méridionale ; il fut convenu toutefois que les émigrants tiendraient secret le but de leur voyage. « Coligny eut alors une idée absurde et généreuse qui gâta tout : exporter au Brésil une religion qui n'avait point cours en France. » (A. Heulhard). Dans l'intervalle, Villegagnon après avoir adhéré un moment aux] doctrines nouvelles désavouait son apostasie. La division se mit parmi les Français [et fut aggravée encore par les controverses des pasteurs et les querelles politiques. Un certain nombre de calvinistes alors crurent bon de retourner en France et Villegagnon de même se rendit auprès de la Cour afin de se défendre contre les accusations des dissidents. Son voyage d'ailleurs provoqua en France une vive polémique. Pendant ce temps-là,

les Portugais armaient une flotte et s'apprêtaient à venir déloger les Français de leur établissement. Vingt-six bâtiments portant 2000 marins et soldats parurent, le 21 février 1560, dans la baie de Rio-de-Janeiro. La garnison du fort Coligny, maintenant réduite à soixante-quatorze hommes et secourue par une quarantaine, dut se rendre après une vaillante résistance ; les assiégeants ensuite ravagèrent l'île et détruisirent les habitations. Le Conseil du roi demanda vainement réparation au Portugal. D'ailleurs Villegagnon avait déjà organisé deux nouveaux convois de colons. Mais, en ce moment,] les dissensions religieuses s'envenimaient en France. La guerre civile était près de se rallumer. Coligny songea plus sérieusement que jamais à trouver un asile où ses coreligionnaires pourraient se réfugier. Il profita d'une espèce de trêve à la suite de l'Édit de Saint-Germain (janvier 1562) pour intéresser la Cour à un plan de colonies dans la Floride qu'il avait conçu. L'historien Charlevoix assure que selon toute apparence, il ne découvrit point son but au roi, et qu'il ne lui fit envisager son projet que comme une entreprise avantageuse

à la France. Mais il est difficile de croire que l'amiral pût en imposer à la Cour, après ce qui s'était passé au Brésil. Charles IX [ou plutôt la reine-mère, Catherine de Médicis, qui gouvernait l'État, n'ignorait rien ; elle fut bien aise] de voir que Coligny employait à cette expédition des calvinistes presque exclusivement, parce que c'étaient à ses yeux autant d'ennemis dont se purgeait le royaume.

L'amiral, laissé maître de toute l'entreprise, donna le commandement de l'expédition au capitaine Jean Ribault, excellent marin de Dieppe. [Il s'embarqua au Havre, sur deux navires, avec des gentilshommes, des soldats et des artisans, le 18 février 1562. Un navigateur éprouvé, René de Laudonnière, était aussi du voyage].

Ribault rangea les côtes d'une partie de la Floride. Il prit possession du pays pour la France, en érigeant une colonne de pierre aux armes royales à l'entrée de la rivière actuelle de Saint-Jean (1^{er} mai). Poursuivant sa route, il donna aux rivières qu'il reconnut des noms français, et vint

atterrir [à un îlot de la baie de Port-Royal, dans la Caroline du Sud.] Il construisit un fortin en terre aux bords d'un ruisseau, qui fut appelé Charlesfort, en l'honneur du roi (20 mai). Le pays offrait toutes les marques de la plus grande fertilité et les indigènes firent le meilleur accueil aux Français.

Ribault retourna en France [avec Laudonnière en vue d'obtenir de nouvelles ressources pour sa colonie (11 juin 1562).] Il laissa la garde de Charlesfort à Albert [de la Pierria, qui avait sous lui trente hommes.] Au lieu de cultiver la terre, les Français, se reposant sur leurs provisions, se mirent à chercher des mines d'or et d'argent, dont ils croyaient le sol du Nouveau Monde rempli. Les vivres, pendant ce temps-là, commencèrent à manquer, la discorde éclata. Le commandant Albert se montra barbare et cruel : il pendit lui-même un soldat de ses propres mains ; bientôt, odieux à tous, il fut massacré.

Comme les colons se voyaient menacés de la famine et que Ribault ne revenait pas, ils se construisirent un bâtiment qui fut calfaté avec de

la mousse, couvert de voiles faites avec leurs draps et leurs chemises, de cordages fabriqués avec de l'écorce d'arbre ; et ils se rembarquèrent pour la France, sans matelots ni pilote, sans avoir suffisamment de vivres pour une longue traversée. Surpris par un calme, qui dura plusieurs jours, leurs provisions s'épuisèrent, l'eau douce manqua. Ils ne virent plus que l'océan et la mort devant eux. [Heureusement quelque temps après], un navire anglais était en vue et les survivants furent sauvés.

[La paix d'Amboise, (mars 1563), arrêta pour quelque temps les luttes sanglantes entre les catholiques qui formaient la grande majorité de la nation et le parti huguenot. « Ce parti, écrit le cardinal Baudrillart, avait pour chefs les Bourbons et les Châtillons. Pour eux aussi, tout en reconnaissant un certain désintéressement personnel à Coligny, la religion n'était guère qu'un prétexte pour couvrir leurs ambitions : les principaux d'entre eux ont changé plusieurs fois de religion. Ils n'ont pas craint d'appeler les étrangers en France, et non pas seulement à titre d'auxiliaires, comme devaient le faire les

généraux catholiques, mais en donnant le Havre aux Anglais et promettant de leur rendre Calais. » (*Histoire de France*, p. 252). Au reste Coligny n'avait pas renoncé à son projet de créer une colonie de ses coreligionnaires dans une partie du Nouveau-Monde. L'ancien lieutenant de Ribault, le capitaine René de Laudonnière, eut la conduite d'une nouvelle expédition dont l'amiral assumait les frais.]

Laudonnière mit à la voile du Havre le 22 avril 1564 avec trois vaisseaux, passa par les Canaries, les Antilles, [et côtoya la partie orientale de la Floride. Après avoir abordé au port actuel de Saint-Augustin, il remonta] et vint mouiller l'ancre dans la rivière Saint-Jean (25 juin 1565), pour secourir et exploiter la colonie, port, où Ribault avait atterri deux ans auparavant.] À deux lieues de l'océan, il bâtit un fort qu'il baptisa la Caroline en l'honneur de Charles IX. [Malheureusement, la désunion se mit parmi les Français, puis ce fut la famine. Après un assaut désastreux contre les indigènes, ils se disposaient pour leur retour lorsqu'ils virent approcher quatre navires anglais, qui étaient sous les ordres du

capitaine John Hawkins et pilotés par un Dieppois, Martin Atinas. Hawkins leur donna des provisions et s'offrit à les ramener en France. Laudonnière se contenta de faire l'achat d'un de ses vaisseaux.] Mais le commandant français ne fut pas longtemps sans exciter la jalousie des Espagnols. [Les préparatifs de Jean Ribault, qui amenait l'année suivante (14 juin 1565), pour secourir et exploiter la colonie, six cents personnes à bord de sept bâtiments, parmi lesquels étaient *La Trinité*, vaisseau-amiral donné par le roi, et *La Perle* que conduisait son fils, Jacques Ribault, poussèrent Philippe II à l'action. Le 14 août, Ribault arrivait en vue des côtes de la Floride ; le 28 il pénétrait dans la rivière Saint-Jean. Quoique la France et l'Espagne fussent en paix, Philippe I^{er} n'hésita point à organiser une expédition composée de trente-quatre navires portant deux mille six cents hommes, y compris douze Franciscains, huit Jésuites et six autres religieux, pour « combattre les hérétiques et les empêcher d'établir leur culte en Amérique » (29 juin)]. Cette flotte imposante était placée sous le commandement de Pedro Menendez de Avilés,

l'un des premiers marins de l'Espagne. [Mais le tiers seulement devait atteindre sa destination].

Le fort de la Caroline fut assiégé et pris après une vigoureuse résistance (20 septembre). Cent trente Français au moins périrent ; une cinquantaine cependant réussirent à s'échapper. [Par suite de rapports mal fondés sur la conduite de Laudonnière, l'amiral Coligny avait chargé Jean Ribault de lui remettre une lettre, le rappelant en France. Laudonnière, malgré l'offre de Ribault de partager avec lui le commandement, allait se remettre en mer lorsque survint l'attaque contre la Caroline. Manquant de vivres et les munitions étant épuisées] il se rembarqua pour la France (25 septembre), où il fut fort mal accueilli. Cette disgrâce, à ce qu'il paraît, hâta sa fin.

La cause probable de la perte de la Caroline fut l'obstination de Ribault à aller attaquer les Espagnols par mer. [Son intention était de se porter ensuite contre San Agustin, où Menendez s'était mis en état de défense]. Il prit avec lui la plus grande partie de la garnison (10 septembre).

De sorte que le fort, resté presque sans défenseurs lorsque parut Menendez, devint une proie d'autant plus facile à saisir. L'entreprise de Ribault, de son côté, était vouée à un échec : il fut assailli par une tempête furieuse qui le rejeta bien loin vers le Sud. [Quatre de ses navires se brisèrent sur les rochers, cependant que les autres et tous les hommes formant cette expédition, à l'exception d'un seul], parvenaient à gagner le rivage (23 septembre). Ribault, avec le gros de ses compagnons, ne songea plus qu'à retourner par terre à la Caroline. [Après des marches difficiles, il arrivait enfin (octobre) à la lagune actuelle de Matanzas. Sur la rive opposée, Menendez se tenait en embuscade. On fit trêve, et des négociations de paix commencèrent. Ribault apprit alors seulement que] les Espagnols étaient maîtres du fort. Faute de vivres, et presque dépourvu d'armes il fut bien forcé de se rendre (11 octobre). Menendez, à ce que certains affirment, aurait fait à Ribault une réponse rassurante, et les Français crurent à sa bonne foi. « À mesure qu'ils se livraient, le monstre, se signant le front, insultant, dans son fanatisme

aveugle, à la croix du Christ, leur faisait enfoncer un poignard dans le cœur ; le brave d'Ottigny (lieutenant de Laudonnière), pendant que l'on plongeait ce poignard fumant dans son sein, prenait encore le ciel à témoin de la scélératesse espagnole. Quant à Ribault, Menendez aurait poussé la barbarie jusqu'à le faire écorcher vif et à envoyer sa peau et sa barbe à Séville comme des trophées de sa victoire ; la tête du commandant français fut coupée en quatre et exposée sur autant de piquets (sur le fort San Agustin) ». (Récit de Le Breton, dans P. Gaffarel, *Histoire de la Floride française*, p. 457). Après quoi les Espagnols rassemblèrent les cadavres de leurs victimes, y compris ceux des malheureux qu'ils avaient précédemment assassinés dans le fort ou atteints dans les bois. Ils traitèrent ces misérables restes avec la dernière indignité ; puis, avant de les livrer aux flammes, les pendirent à des arbres, sur lesquels fut placée, par dérision, cette inscription fanatique : « *Pendus non comme Français, mais comme Luthériens.* » Tous les Français, à l'exception de cinq, périrent dans cette catastrophe (12 octobre 1565). La colonie

existait depuis trois ans. Les Espagnols pour garder leur conquête, s'y retranchèrent avec l'intention de rester dans le pays.

La nouvelle du massacre provoqua en France une indignation générale. Tous les Français, de quelque religion qu'ils fussent, considérèrent cet attentat comme un outrage fait à la nation, et voulaient en demander raison ; mais la Cour fut d'une opinion contraire. Quelques-uns prétendent qu'en haine de Coligny et des huguenots, Charles IX ou plutôt Catherine de Médicis aurait fermé les yeux sur un affront auquel elle avait peut-être connivé.

Le monarque oubliant ainsi son devoir, un simple particulier se fit le défenseur de l'honneur national. Un chevalier de Malte, Dominique de Gourgues, né d'une famille distinguée de Gascogne, catholique ardent et marin d'un rare mérite, avait été éprouvé par des revers de fortune. Dans un combat, près de Sienne, en Toscane, il avait tenu tête au début à un corps de troupes espagnoles avec trente hommes seulement ; tous ses soldats ayant été tués, il fut

fait prisonnier et envoyé aux galères. La galère qui le portait fut enlevée par les Turcs et reprise ensuite par [le chevalier de Malte, d'Aux-Lescour de Romegas]. Ce dernier événement l'avait rendu à la liberté et à des voyages qu'il effectua [sur les côtes de l'Afrique et de l'Amérique méridionale]. Vivement touché par le récit des massacres de la Caroline et de San Agustin, il jura de les venger. Il vendit pour cela tous ses biens et arma trois navires avec un équipage de quatre-vingts matelots et cent arquebusiers, la plupart gentilshommes.

Après être arrivé [au cap de San Antonio, situé à l'ouest de l'île de Cuba], de Gourgues assembla ses compagnons et leur fit une description des atrocités inouïes que les Espagnols avaient perpétrées sur les Français de la Floride. « Voilà, ajouta-t-il, mes camarades, les crimes de nos ennemis... et quel serait le nôtre, si nous différions plus longtemps de tirer vengeance de l'affront qui a été fait à la nation française. J'ai compté sur vous, je vous ai crus assez jaloux de la gloire de votre patrie pour lui sacrifier jusqu'à votre vie dans une occasion pareille. Me suis-je

trompé ? J'espère donner l'exemple, être partout à votre tête. Refuserez-vous de me suivre ? » (Cité par le P. Charlevoix, I, p. 97).

L'appel de de Gourgues souleva l'enthousiasme. La petite flotte cingla vers la Floride [et vint jeter l'ancre dans la rivière Altamaha, dans la Georgie actuelle). Les indigènes se montraient plutôt hostiles envers les Espagnols : le commandant français en profita pour s'allier avec eux et se dirigea vers le Sud. Les Espagnols avaient [élevé deux forts à l'entrée de la rivière Saint-Jean pour mieux protéger l'ancien fort de la Caroline) ; De Gourgues divisa sa troupe en deux colonnes et suivi de trois cents sauvages, marcha contre le premier fort. La garnison, qui était de soixante hommes, voulut l'abandonner ; elle se trouva prise entre les deux colonnes et fut presque entièrement annihilée. Après quelque résistance, le second fort tomba à son tour. Ses défenseurs, une soixantaine au total, subirent le sort de leurs camarades : ils furent cernés et taillés en pièces, [sauf quinze qui restèrent prisonniers (24 avril 1568)). Le troisième fort, celui de la Caroline, qui était le

plus grand, avait une garnison de deux cent soixante hommes. [Le commandant espagnol l'avait remis en un tel état de défense que le chapelain Mendoza pouvait s'écrier fièrement : « quand la moitié de la France viendrait l'attaquer, elle ne pourrait pas le prendre. » (*Relation de la Reprise de la Floride*), éd. de T. de Larroque]. De Gourgues était en train de disposer sa troupe autour des murs pour les escalader, lorsque les assiégés soutenus par soixante arquebusiers firent soudain une sortie qui hâta leur perte. Grâce à un stratagème, il attira les assaillants loin de leurs murailles, et leur coupa la retraite. Ainsi attaqués de toutes parts, ils furent tués jusqu'au dernier. Les soldats qui formaient le reste de la garnison, désespérant de tenir plus longtemps, voulurent se réfugier dans les bois, et périrent par la main des Français et des sauvages. Cependant une mort ignominieuse (27 avril) attendait quelques-uns d'entre eux. On fit un butin considérable. Les prisonniers furent amenés à l'endroit même où les Français avaient subi leurs tourments. Après leur avoir reproché leur cruauté et leur mauvaise foi, de Gourgues les

fit pendre à des arbres, et remplaça l'ancienne inscription par cette autre : « *Je ne faicts cecy comme à Espagnols, ny comme à Marannes, mais comme à traistres, volleurs et meurtriers.* » (Récit de de Gourgues, *Reprise de la Floride*, dans Gaffarel, pp. 509-510). Les vainqueurs, trop faibles pour garder leur conquête, détruisirent les forts et se rembarquèrent pour la Rochelle (3 mai 1568).

En France tout le peuple accueillit avec satisfaction la nouvelle de cette vengeance nationale qu'on regarda comme un acte de représailles légitimes. Cependant Catherine de Médicis et la faction des Guises auraient sacrifié Dominique de Gourgues au ressentiment de Philippe II [qui avait mis sa tête à prix, sans la protestation de Coligny mais davantage grâce à l'aide de ses amis et du président de Marigny, lesquels le cachèrent pendant plusieurs mois dans leur maison de Paris et de Rouen]. Par ailleurs, les autres nations furent unanimes à louer la conduite du gentilhomme français. Rentré en faveur auprès de Charles IX, [Dominique de Gourgues se fit remarquer au siège de La

Rochelle (1573) où il conduisait le *Charles*, le premier vaisseau de l'escadre royale. Quelques années plus tard, il était chargé par Catherine de Médicis de commander une flotte destinée à secourir] Antonio de Crato qui disputait au roi d'Espagne le trône de Portugal (1581). [On raconte même que la souveraine anglaise, Elizabeth, songea un moment à lui confier la direction des navires qu'elle envoya contre Philippe II. Lorsqu'il mourut à Tours en 1582,] Dominique de Gourgues laissait après lui la réputation d'un des plus intrépides et habiles capitaines de son temps sur terre à la fois et sur mer.

Dans cette affaire, la faiblesse de Catherine de Médicis, [qui pratiquait la politique de bascule entre la majorité catholique de la nation et le parti protestant], semble autoriser les bruits que les Espagnols répandirent pour atténuer la barbarie de leur conduite. Ils assuraient que Charles IX s'était entendu avec Philippe II, son beau-frère, pour exterminer les huguenots établis à la Floride. Quoique le roi se soit refusé à exiger réparation de cette sanglante violation du droit

des gens, il était trop jeune alors pour être personnellement responsable d'un attentat semblable.

Le long intervalle qui s'écoula entre la dernière expédition de Roberval (1543) et celle du marquis de La Roche en Acadie (1598), est rempli par la grande lutte avec l'Espagne et l'Autriche et par les guerres de religion. L'attention des chefs de l'État, absorbée par tant d'événements, qui ébranlèrent la France jusqu'en ses assises [et fixèrent définitivement son destin de grande nation catholique] ne put se porter vers le Nouveau-Monde. Quand le royaume eut retrouvé un peu de calme et qu'Henri IV fut en possession de son autorité, on revint aux projets qui avaient été formés antérieurement pour la colonisation du Canada.

À la vérité, si la France, au milieu des luttes religieuses, détourna sa pensée de l'Amérique, il faut en excepter toutefois une partie de la population. Les Normands, les Basques, les Bretons et les Rochelais continuaient à pêcher la morue et la baleine dans le golfe Saint-Laurent,

comme si leur pays eut joui d'une parfaite tranquillité. [Les habitants de Saint-Malo, continuent « à y traficquer avecques les dictz sauvaiges tant en peaulx de buffes, buffeterines, martres, zibélines et aultres sortes de pelleteries et marchandises. » (Michelant et Ramé, *Voyage fait par Jacques Cartier*, doc. 37). Durant la période qui va de 1497 à 1550, on a dénombré soixante et onze voyages rochelais à Terre-Neuve seulement. De même des barques normandes fréquentèrent sans interruption à partir de 1574 jusqu'à 1602, les bancs de la grande île. Au reste, dès 1578, les Anglais pouvaient s'étonner que pour] cent cinquante navires français et bretons et cent espagnols qui allaient à Terre-Neuve, il n'y eût que trente à cinquante voiles de leur pays. Les bâtiments de pêche, d'une jauge de 40 à 150 tonnes, prenaient la mer chaque année, au début d'avril et rentraient en France vers le milieu d'août. Aussi il est vrai de dire que « la pêche et le commerce de la morue étaient presque exclusivement dans les mains de la France et c'étaient nos pêcheurs normands, bretons, rochelais et basques qui approvisionnaient les

autres pays. C'est surtout du littoral compris entre Hendaye et le Cap-Breton que partaient les bateaux qui allaient pêcher ce poisson à Terre-Neuve... Le Havre ne devait plus qu'aux bateaux terreneuviens l'activité qui animait encore le sien. Pour l'augmenter, le roi affranchit les pêcheurs havrais de l'impôt du sol pour livre qui frappait la morue. » (G. Fagniez). Mais toutes ces expéditions étaient comprises sous l'expression générale de « Voyages aux Terres-Neuves »].

En somme tous ces marins audacieux continuaient d'agrandir le cercle des navigations françaises. Dès 1578 cent cinquante bateaux de pêche se rendirent à Terre-Neuve. Un commerce presque aussi fructueux, nous voulons parler de la traite des pelleteries, se développait avec les indigènes établis près du littoral. Les traiteurs, courant à la recherche de cette marchandise, se répandaient sur les rivages des îles et du continent, ainsi que sur les rivières qui en tombent dans la mer. Ils remontèrent le Saint-Laurent jusqu'en amont de Québec.

Jacques Noël et Étienne Chaton de La

Jannaye, neveux et héritiers de Cartier, faisaient ce trafic avec tant de profit qu'ils excitèrent la jalousie. Plusieurs de leurs barques furent brûlées par d'autres traiteurs. Pour ne plus être exposés à ces attaques, Noël et son associé sollicitèrent de Henri III le renouvellement d'un privilège de commerce qui avait été accordé à leur oncle, et en outre le droit d'exploiter les mines qu'ils avaient découvertes. En considération des services du grand navigateur, des lettres patentes leur furent octroyées [pour une durée de douze ans (15 janvier 1588)]. Aussitôt que la chose fut connue les marchands de Saint-Malo se pourvurent au Conseil privé et réussirent à faire révoquer ce privilège (9 juillet), sans cependant profiter beaucoup eux-mêmes de leur succès.

Dès l'année de la signature du traité de Vervins (2 mai 1598) [un gentilhomme de Basse-Bretagne, ancien page de Catherine de Médicis, devenu membre du conseil d'État, Troilus Du Mesgouez], marquis de La Roche, fit confirmer par Henri IV une commission de lieutenant-général [des terres du Canada, Hochelaga, Labrador, Terre-Neuve, Acadie] et des pays

circonvoisins que lui avait déjà accordée Henri III (1577-1578). [Au cours d'un premier voyage aux Terres-Neuves, le navire du vice-roi était attaqué et pris par quatre vaisseaux anglais (1578) ; lui-même prenait la mer en 1584 sur un seul bâtiment, avec trois cents colons et des missionnaires, mais à la suite d'un naufrage, il dut rebrousser chemin. La Roche n'était pas au bout de ses malheurs. Nommé gouverneur de Morlaix, il se rangea contre la Ligue, il fut mis en prison (1589) où il resta durant sept ans. Aussi attendit-il jusqu'en 1598 pour reprendre ses projets sur le Canada].

Le marquis de La Roche obtint de Henri IV des pouvoirs [presque aussi étendus que ceux de Roberval en 1541] et qui abolissaient la liberté des marchands de Saint-Malo. Il fut autorisé à prendre dans le royaume, les vaisseaux, les équipages, les capitaines, les soldats, ainsi que toutes autres personnes dont il aurait besoin ; à faire la guerre et à bâtir des villes dans les limites de sa vice-royauté ; à y promulguer des lois et à les faire observer ; à concéder aux gentilshommes des terres à titre de fiefs, seigneuries, baronnies,

comtés, etc., et enfin à réglementer le commerce, qui était placé sous son contrôle exclusif. [En conférant au marquis de La Roche, tous ces pouvoirs et ces privilèges, Henri IV déclarait qu'il entendait bien suivre l'exemple de ses prédécesseurs et travailler non moins ardemment « à l'exaltation du nom chrétien, à cette sainte œuvre de l'agrandissement de la foi catholique » dans les pays d'outre-mer où nombre de peuples « vivent sans aucune connaissance de Dieu. » (Commission du 12 janvier 1598).]

Ainsi investi d'une autorité absolue, il fit voile pour le Nouveau-Monde [en mars 1598, avec deux navires, la *Catherine* et la *Françoise*, jaugeant de 180 à 190 tonnes, qui étaient sous la conduite du capitaine Thomas Chefdhastel et portaient soixante hommes]. Aucun traiteur n'osa protester contre le monopole commercial accordé au seigneur breton, comme cela était arrivé pour les neveux de Jacques Cartier : son rang imposait silence. Mais d'autres causes devaient faire échouer ses entreprises.

La Roche, craignant la désertion de ses gens

composés pour la plupart de repris de justice, les avait débarqués provisoirement dans l'île de Sable, à l'entrée du golfe Saint-Laurent, [en attendant qu'il eût trouvé sur la terre ferme un endroit propice à son établissement. À ce sujet, certains historiens comme Parkman, ont blâmé l'envoi de ces criminels au Canada. Est-il besoin de rappeler que ce qui fit exception en France devint la pratique habituelle en Angleterre depuis le XVI^e siècle jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. Si bien que Francis Bacon pouvait écrire (Essays, « *On plantation* », 1612) à propos de la colonie du juge Popham à Sagadahoc (Maine, 1606-1607) : « It is a shame ful and unblessed thing to take the scum of the people and *wicked condemned men* to be the people with whom you plant ». Voir aussi *Cambridge Modern History*, VII, 5. E. Channing, *History of the United States*, New-York, I, 1905, pp. 212-213 ; II, 1908, 370-374. Au surplus, un érudit américain a démontré que la Virginie, la Pennsylvanie, le Maryland durent leur développement, en bonne partie, à des forçats ou à des condamnés qu'on avait tirés des prisons ; que 20 000 au moins vinrent se fixer

dans le Maryland ; et qu'en somme, neuf des colonies anglaises, à l'exception de la Nouvelle-Angleterre, formaient des établissements pénitentiaires. (J.-D. Butler, « *British Convicts shipped to American Colonies* », *The American Historical Review*, New-York, II, 1896, pp. 12-33. Voir aussi *Acts of the Privy Council of England, Colonial Series*, edited by W.-L. Grant et J. Munro, Hereford, I, (1613-1680), 1918, Preface XIX-XXXI, et index : « Transportation of crirninals »)].

L'île de Sable, courbée en forme de croissant, étroite, aride, d'un aspect sauvage, porte ni arbres, ni fruits ; il n'y pousse qu'un peu d'herbe et de mousse autour d'un lac placé au centre. Le marquis de La Roche après avoir débarqué provisoirement ses gens dans cette terre désolée, se dirigea vers l'Acadie. Il avait remis à la voile pour revenir lorsqu'une forte tempête le surprit et l'entraîna jusque sur les côtes de France. À peine de retour dans sa patrie il eut à faire face à des difficultés de toutes sortes. Ce n'est qu'au bout de cinq ans qu'il put raconter à Henri IV tout ce qui lui était arrivé au cours de son dernier

voyage. Le monarque fut touché en apprenant le sort des malheureux abandonnés dans l'île de Sable. Suivant son désir le parlement de Rouen, ordonna au capitaine Thomas Chefdhoste, le pilote qui les avait conduits, de les rapatrier (1603). Celui-ci n'en trouva plus que onze. Aussitôt livrés à eux-mêmes, ces hommes n'avaient plus voulu accepter de maître. Ils s'étaient armés les uns contre les autres et plusieurs étaient morts dans ces combats. Leur triste situation empirait chaque jour. À la longue cependant, ils avaient fini par prendre des habitudes plus paisibles. Ils s'étaient construit des huttes avec les débris d'un vaisseau échoué sur les rochers de la plage. Au reste, comme nourriture ils avaient eu la chair du bétail que le baron de Léry, avait transporté quatre-vingts ans auparavant et qui s'étaient propagés dans l'île. Cette ressource s'étant épuisée, ils se contentèrent de la pêche pour leur subsistance. Et lorsque leurs vêtements furent usés, ils s'en firent de nouveaux avec des peaux de loups-marins. Dès leur retour en France, Henri IV voulut les voir dans l'accoutrement qu'ils portaient au

moment où on les avait retrouvés. Leur barbe et leur chevelure pendaient en désordre sur leur poitrine et sur leurs épaules. Leur visage offrait déjà un aspect farouche qui les faisait ressembler plutôt à des sauvages qu'à des hommes civilisés. Le roi leur fit distribuer à chacun cinquante écus, et leur permit de retourner dans leurs familles, sans être inquiétés pour leurs anciens crimes. [Il leur accorda même le droit de trafiquer dans le Saint-Laurent].

Le marquis de La Roche avait consacré toute sa fortune à cette entreprise ; il la perdit par suite des malheurs qui ne cessèrent de l'accabler. Ruiné et sans espoir de réaliser le projet qu'il avait le plus à cœur, [il mourut en 1606. Au dire de Champlain, La Roche songeait à entreprendre une nouvelle expédition au Canada, mais il en fut empêché par l'opposition des huguenots].

Les désordres qu'on aperçoit à cette époque dans les tentatives de colonisation étaient en bonne partie le résultat des agitations sociales qui troublaient l'Europe depuis près d'un siècle. Le choix d'hommes de guerre pour fonder des

établissements n'était pas pour diminuer le mal. Au surplus, le défaut de suite et d'ensemble le disputait à l'insouciance des gouvernements, comme l'imprévoyance au peu de moyens des individus.

Au vrai, ce mal n'était pas particulier à la France. L'histoire des États-Unis atteste que l'Angleterre devait s'y prendre à plusieurs fois avant de pouvoir se fixer sur le continent américain d'une manière permanente. Déjà en 1578 elle y envoyait sir Humphrey Gilbert pour commencer une colonie ; mais les Espagnols, maîtres de la mer l'avaient attaqué et forcé à rebrousser chemin. Cinq ans plus tard, Gilbert tentait une seconde entreprise à Saint-Jean de Terre-Neuve, où l'indiscipline des colons amena une fin désastreuse. [Gilbert lui-même périt durant une tempête. C'est à peu près au même temps que se poursuivaient les courses et les pirateries des fameux corsaires, John Hawkins et Francis Drake, ces premiers artisans de la puissance coloniale britannique. Ce dernier traversa le détroit de Magellan, remonta vers le nord jusqu'à la baie actuelle de San-Francisco, en

vue de découvrir un passage à l'Atlantique ; puis il effectua son retour par le cap de Bonne-Espérance (1577-1580).] Au reste, le célèbre Walter Raleigh, ayant repris le projet de Gilbert, son frère utérin, n'eut guère plus de succès à l'île de Roanoke, dans la Caroline du Nord, nommée alors Virginie (1584) ; un an après, Drake ramenait les colons dans leur pays. Un sort plus cruel attendait une nouvelle expédition des Anglais, en 1587, au même endroit, car tous moururent de misère ou furent massacrés par les indigènes. [Les efforts de l'Angleterre en Amérique, de 1602 à 1605, aboutirent également à des échecs. Le fils de sir Humphrey Gilbert, Bartholomew, étant parvenu à la Virginie avec deux navires, tomba aux mains des sauvages qui le tuèrent]. Enfin, il en fut ainsi des tentatives qui suivirent, dont quelques-unes, d'ailleurs, furent plutôt des expéditions de commerce que de véritables entreprises coloniales. De tous ces échecs dus à des causes diverses, on se tromperait fort en tirant la conclusion que le temps n'était pas arrivé de coloniser l'Amérique. Les guerres politiques et religieuses [et de même des raisons

économiques] étaient des motifs d'émigration presque aussi puissants que le sont de nos jours la misère et la surpopulation des villes. Les partis vaincus et opprimés avaient besoin d'un lieu de refuge. L'Amérique s'offrit à eux comme un bienfait de la Providence. Ils y coururent et jetèrent sur ses rives, dans les larmes de l'exil, les fondements de plusieurs États aujourd'hui en plein essor.

Bibliographie

Ouvrages à consulter : J. Saintoyant, *La colonisation française sous l'ancien régime*, tome I, Paris, 1929. – P. Gaffarel, *Histoire du Brésil français au XVI^e siècle*, Paris, 1878 ; du même, *Histoire de la Floride française*, Paris, 1875. C. de La Roncière, *Histoire de la marine française*, tome IV, Paris, 1910. – A. Heulhard, *Villegagnon, roi d'Amérique*, Paris, 1897. J. A. Williamson, *The age of Drake*, Londres, 1938. – Cardinal Baudrillart, *L'Église catholique, la*

renaissance et le protestantisme, Paris, 1905. – G. Fagniez, *L'économie sociale de la France sous Henri IV*, Paris, 2^{ième} édit. 1905. – W. Lowery, *Spanish Settlements within the Present Limits of the United States*, vol. II, New-York, 1905 : du même « Jean Ribaut and Queen Elizabeth », *American Historical Review*, New-York, avril 1904. – C. Samaran, « Dominique de Gourges », *Revue historique*, Paris, nov.-déc. 1911. – J. H. Mariéjol, *Catherine de Médicis*, Paris, 1920.

Livre premier

Établissement permanent de la Nouvelle-France

Chapitre premier

Acadie (Nouvelle-Écosse)

1603-1613

Nous sommes enfin parvenus à l'époque à laquelle peut être rattaché le commencement des succès durables de la colonisation française. Bien des obstacles, bien des calamités en retarderont encore le cours, mais les progrès ne cesseront pas d'être réels. Cette époque correspond aux dernières années de Henri IV, l'un des plus grands rois que la France ait eus et aux premières années du règne de son successeur.

Le caractère national, retrempé dans des guerres longues et sanglantes, avait repris son ancienne énergie ; et, rendue à la paix, la France eut besoin de nouvelles carrières pour employer son activité. Henri IV la polit et la fit fleurir. Il

rétablit l'ordre dans les finances, réforma la justice, restaura l'agriculture, le commerce intérieur, les industries de luxe et celles de première nécessité.

La marche de la civilisation ne se ralentissait plus en Europe. Le commerce établissait des communications entre tous les pays, mettait en regard leurs mœurs, leurs usages, leurs intérêts. L'imprimerie généralisait les connaissances et appelait les hommes de génie à éclairer leurs concitoyens, prêts à recevoir toute impulsion nouvelle et à marcher dans la voie des progrès qui s'offrait à eux, pleine d'heureux présages. Les classes moyennes, ayant acquis par leur industrie de l'importance et des richesses, commençaient à prendre le rang qu'elles doivent avoir dans les nations dont elles font la principale force. Repoussant peu à peu du poste qu'elle occupait depuis des siècles cette noblesse guerrière, qui s'était distinguée surtout par l'effusion du sang, mais qui, dans son temps, avait protégé la société de son épée et lui avait donné la force nécessaire pour sortir de la barbarie, les classes moyennes allaient, à leur

tour, jouer le rôle et introduire dans l'État des principes plus favorables à la liberté des peuples.

La découverte du Nouveau-Monde servit ce grand mouvement. Les nations se mirent à coloniser, les unes pour se débarrasser de sectaires remuants, d'autres pour préparer les voies aux missionnaires, toutes pour se créer des sources de richesse et de puissance. La France se distinguait surtout par ses efforts pour la conversion des infidèles. Il faut attribuer à la ferveur de sa foi l'estime plus particulière que les nations sauvages ont eue pour elle dans tous les temps.

L'Amérique fixait plus que jamais l'attention des peuples européens. C'était à qui en prendrait la plus large part. L'Espagne et le Portugal s'approprièrent le sud et le centre de l'Amérique. L'Angleterre persistait à s'établir dans la Virginie malgré ses échecs. La Hollande promenait son pavillon sur toutes les mers et devait bientôt commencer la fondation de la colonie de la Nouvelle-Hollande (New-York). Tout s'agitait autour de la France. Elle ne pouvait rester

inactive, tandis que ses ennemis et ses rivaux cherchaient à se fortifier en Amérique. Mais les premiers hommes à qui elle confia la tâche d'occuper une partie du Nouveau-Monde après la mort du marquis de La Roche n'en firent guère, pour la plupart, qu'un objet de spéculations commerciales. [Au reste, Henri IV entend la colonisation à la façon d'Elisabeth et de Jacques 1^{er} d'Angleterre. « Sans rien tirer de ses coffres », il ne lui accorde qu'un appui moral et se contente de concéder à des compagnies de commerce des privilèges étendus].

François Gravé, sieur du Pont, dit Du Pont-Gravé, un des principaux armateurs de Saint-Malo, projeta d'accaparer la traite des pelleteries en Canada et en Acadie. Pour y réussir, il s'adjoignit un capitaine de la marine royale, Pierre de Chauvin, sieur de Tonnetuit, [calviniste de Honfleur], qui avait de puissants amis à la Cour et qui se recommandait par des services rendus pendant les dernières guerres. Cet officier obtint, [pour une période de dix ans], les pouvoirs qu'avait eus le marquis de La Roche (1599). [Au début de l'année 1600, ses quatre navires, le *Don-*

de-Dieu, le *Bon-Espoir*, le *Saint-Jehan* et *l'Espérance* ayant à bord Du Pont-Gravé et de Monts arrivaient à Tadoussac, situé à l'embouchure du Saguenay, à trente lieues en aval de Québec. C'est dans ce poste du bas Saint-Laurent qu'on faisait « le trafic des pelleteries et castors avec les sauvages du pays qui s'y rendaient tous les printemps ». (Champlain). Chauvin s'était engagé à transporter cinq cents colons au Canada, et à y construire un fort, mais il n'en fit rien. Des seize hommes laissés à Tadoussac, onze succombèrent faute de nourriture durant l'hiver et les autres auraient eu le même sort] si les indigènes Montagnais ne les avaient recueillis dans leurs cabanes. [Chauvin continua de faire la traite des fourrures sur le Saint-Laurent, cependant il ne vint que deux fois au Canada]. Il mourut en 1603.

Du Pont-Gravé allait se retrouver dans son premier embarras, lorsque [Aymar de Clermont, sieur de Chaste, chevalier de Malte, vice-amiral de Normandie] et gouverneur de Dieppe, se présenta avec les privilèges de Chauvin. Le commerce, dans les vues de De Chaste, n'était

qu'un objet secondaire ; mais Du Pont-Gravé, qui songeait peut-être à s'enrichir, lui démontra la nécessité de la traite pour subvenir aux premières dépenses de la colonisation, toujours si considérables. Il l'engagea donc à former, [en 1602, la Compagnie de la Nouvelle-France, dont plusieurs personnes de qualité et de riches marchands de Saint-Malo, de Dieppe], de Rouen surtout, voulurent faire partie. Un officier distingué de la marine, le capitaine Samuel de Champlain qui arrivait des Indes Occidentales, (1599-1601), se chargea [sur la demande du sieur De Chaste], de commander l'expédition [en compagnie de Du Pont-Gravé]. La petite flotte, [composée du navire de ce dernier, la *Bonne-Renommée* et de quelques barques, fit voile de Honfleur (15 mars 1603) et vint mouiller l'ancre devant Tadoussac (24 mai). Grâce au truchement de deux sauvages que Du Pont-Gravé avait emmenés en France, on entra en relations avec les Montagnais du Saguenay, et aussi avec les Algonquins venus pour faire la traite et qui habitaient l'île des Allumettes, dans la rivière Ottawa, distante de trois cents lieues. De cette

première rencontre va naître l'alliance des Français avec les nations algonquines du Canada]. Champlain, accompagné de Du Pont-Gravé, remonta le Saint-Laurent jusqu'aux rapides de Lachine [et reconnut l'île de Montréal. De la bourgade huronne-iroquoise d'Hochelaga que Jacques Cartier avait visitée en 1535, il ne restait pas la moindre trace. Après cette première et rapide exploration, Champlain repartit de Tadoussac au milieu d'août, et le 20 septembre il était] de retour en France. Il montra au roi la carte et la relation de son voyage. Henri IV en fut si content qu'il promit de favoriser les desseins de colonisation. Le commandeur De Chaste étant mort sur ces entrefaites, il le remplaça par un calviniste saintongeais, Pierre Du Gua, sieur de Monts, gentilhomme ordinaire de sa chambre et gouverneur de Pons en Languedoc. [Sully d'ailleurs était décidément hostile au projet. Le roi nomma de Monts vice-roi et capitaine général tant par mer que par terre (8 nov. 1603)]. Il lui donna pour territoire, pendant dix ans, l'Acadie située entre le 40° et le 46° de latitude, [c'est-à-dire depuis l'embouchure de l'Hudson, même

depuis les parages de la ville actuelle de Philadelphie (Pennsylvanie)], jusqu'au cap Race, à Terre-Neuve ; et afin qu'il eût le moyen de fortifier ces établissements, le roi lui donna en outre (18 décembre), le monopole exclusif de la traite le long de cette grande étendue de côtes et des terres baignées par le golfe et le fleuve Saint-Laurent. Les huguenots obtinrent la liberté, comme ils l'avaient alors en France, de professer leur religion aux colonies qu'on établirait à la condition que les indigènes seraient instruits dans la foi catholique [suivant « la ferme et dévote résolution, que nous avons prise, insistait Henri IV, de faire convertir, amener et instruire les peuples qui habitent en cette contrée, de présent gens barbares, athées, sans foy et religion au Christianisme, et en la créance et profession de notre foi et religion, et les retirer de l'ignorance et infidélité où ils sont ». Comme l'interdiction de trafiquer au Canada s'adressait à la Normandie, la Bretagne, la Picardie, la Guyenne, la Biscaye, Calais, on peut se faire une idée de l'étendue du commerce français outre-mer à cette époque. Quant à la pêche, elle resta toujours libre. C'est

de ce moment que la dénomination de Nouvelle-France apparaît sous la plume des contemporains et va être adoptée généralement pour désigner le Canada].

On attendait beaucoup des talents et de l'expérience de M. de Monts. La Compagnie formée par son prédécesseur fut augmentée de plusieurs négociants de La Rochelle [et de Saint-Jean-de-Luz. Son capital était de 90 000 livres dont le nouveau vice-roi souscrivait plus de la moitié, et le reste se partageait principalement entre les Malouins et les Rouennais. Les associés s'obligeaient à transporter au Canada, chaque année, soixante colons]. Cinq navires furent équipés ; trois pour faire la traite et la pêche à Tadoussac, [sur la côte de Gaspé et au Cap-Breton] et saisir les bâtiments surpris à trafiquer avec les sauvages contre la défense du roi ; deux pour transporter les colons et chercher un lieu propre à leur installation. Des laboureurs, des artisans indispensables à l'industrie agricole, quelques soldats et plusieurs gentilshommes s'embarquèrent sur ces vaisseaux.

On a déjà pu remarquer l'entraînement de la classe noble pour ces expéditions lointaines. Cartier et Roberval furent accompagnés par de jeunes gentilshommes dans tous leurs voyages. L'esprit aventureux qui avait distingué à un si haut degré la noblesse française au moyen âge, lorsqu'elle portait ses exploits des rivages brumeux de l'Angleterre aux rochers arides du Jourdain, sembla renaître pour chercher en Amérique un nouvel élément à son activité. D'ailleurs, beaucoup de chefs de famille, ruinés par les guerres civiles ou par d'autres accidents, [étaient conduits au delà des mers par le désir de relever la fortune de leurs maisons ou par l'ambition plus haute d'établir des colonies et d'y créer des foyers nouveaux de civilisation française. Au nombre de ces derniers était un gentilhomme picard, qui possédait d'assez grands biens], Jean de Biencourt, sieur de Poutrincourt.

[Les Biencourt sortaient d'une vieille famille féodale de Picardie, dont plusieurs avaient figuré dans les Croisades. Poutrincourt, fils de Florimond de Biencourt et de Jeanne de Salazar, né en 1557, probablement à Saint-Maulvis, petit

village du Vimeu, était à la fois seigneur de Marsilly, de Chantenes et de Guibermesnil en Picardie, et baron de Saint-Just dans la Champagne. Catholique ardent, il avait combattu du côté de la Ligue contre les troupes d'Henri de Navarre. Mais du jour où celui-ci se fût converti au catholicisme pour recevoir la couronne de France, il s'était rallié loyalement à lui. Il mérita même cet éloge du nouveau souverain qu'il était « l'un des hommes de plus de bien et des plus valeureux de son royaume ». Henri IV, du reste, voulut lui témoigner sa confiance en le nommant gentilhomme ordinaire de sa chambre, chevalier de son Ordre royal puis, en 1595, gouverneur de Méry-sur-Seine. C'est quelques années après, au printemps de 1604, que Poutrincourt entreprend son premier voyage en Amérique septentrionale. Il s'embarque donc le 7 avril, du port de Havre-de-Grâce, avec de Monts, Champlain et Du Pont-Gravé. Les deux navires de 150 et de 120 tonnes commandés par le capitaine Timothé du Havre et par le capitaine Morel de Honfleur étaient chargés de gentilshommes et de cent vingt artisans des deux religions : un prêtre séculier du

diocèse de Langres, l'abbé Fléché, ainsi qu'un ministre les accompagnaient]. Ils se dirigèrent vers l'Acadie, que de Monts préférait au Canada parce qu'elle est sous un climat plus doux. De Monts avait voulu mettre à la voile dès le mois de février ; mais il en avait été empêché par le parlement de Rouen, lequel refusait d'enregistrer sa commission parce qu'il était protestant. Henri IV fut obligé d'intervenir [par deux fois] et de blâmer le parlement. Il lui annonça qu'il faisait accompagner de Monts de gens d'Église d'une conduite irréprochable.

L'Acadie, surtout fréquentée par les traitants, passait pour le plus beau pays de la Nouvelle-France. Elle possède des ports excellents, un climat sain et tempéré, un sol très fertile, vers l'intérieur des terres, et riche en mines de cuivre, de fer, de houille, de gypse, le long de la mer ; sur la côte abondent les poissons les plus prolifiques et les plus précieux : la morue, le saumon, le maquereau, le hareng, la sardine, l'alose, l'esturgeon et les poissons des grosses espèces. Outre les avantages du climat et de la pêche, elle a sur le Canada celui d'une situation

plus heureuse pour le commerce maritime, étant accessible aux vaisseaux en toutes saisons de l'année. Les Micmacs ou Souriquois qui l'habitaient étaient braves et avaient en même temps des mœurs fort douces. Ils accueillèrent les Français avec une bienveillance qui ne s'est jamais démentie. Tout justifiait au premier coup d'œil le choix qu'avait fait de Monts.

On fit terre au port Rossignol (12 mai), aujourd'hui Liverpool, [puis au Port-au-Mouton, à trois lieues au Sud] ; ensuite on côtoya la péninsule jusqu'au fond de la baie de Fundy, appelée par de Monts la baie Française. En route, on entra dans un bassin spacieux, entouré de collines riantes où coulaient plusieurs rivières. Poutrincourt, charmé de ces beautés naturelles, désira s'y fixer et l'obtint du vice-roi en concession [« pour établir le nom chrétien et français »] ; Champlain lui donna le nom de Port-Royal. Après avoir parcouru ce côté de la baie, de Monts descendit par l'autre vers le sud ; et Champlain, qui avait pris les devants, découvrit la rivière Saint-Jean, [la baie actuelle de Passamaquoddy] et la rivière Sainte-Croix.

Ce fut dans une petite île, [aujourd'hui l'île Dochet], située à l'entrée de cette rivière, que de Monts débarqua son monde, vu l'état avancé de la saison. [En peu de temps on bâtit un fort, un magasin, des habitations, outre un four et un moulin à bras. Une partie de la terre ferme et de l'île fut convertie en jardin. Durant ces travaux, Champlain alla explorer une partie de la côte de l'État du Maine actuel ; il reconnut l'île de Mont-Désert qui porte encore ce nom et pénétra dans la rivière Pénobscot (18-25 juillet 1604). Cette année-là, au dire d'un chroniqueur anglais (Purchas), la traite des castors et des loutres avait rapporté 30 000 écus]. L'hiver venu, on se trouva sans eau douce et sans bois, et, pour comble de malheur, en proie au scorbut, qui emporta trente-cinq hommes. Au retour de la belle saison (1605), Du Pont-Gravé arriva de France avec quarante nouveaux colons, des vivres et des marchandises. Ce secours releva les courages que les souffrances de l'hiver et les ravages avaient abattus. De Monts et Champlain quittèrent un lieu si funeste (18 juin) et continuèrent leur voyage vers le Sud. Après avoir visité les côtes [des

États-Unis actuels, depuis le Maine jusqu'au havre de Nauset, dans le Massachusetts] n'apercevant plus de terre qui réunît tous les avantages qu'ils cherchaient, ils revinrent, à Sainte-Croix. [Chemin faisant, ils abordèrent dans la baie actuelle de Plymouth où les « Pilgrim Fathers » devaient quinze ans plus tard commencer leur habitation]. C'est alors qu'ils se dirigèrent vers la rade de Port-Royal, sur la rive opposée, et y jetèrent (en août 1605) les fondements de la ville qui porte aujourd'hui le nom d'Annapolis.

À l'automne, de Monts [laissant Port-Royal sous les ordres de Du Pont-Gravé] repassa en France [pour recruter des colons]. Il y trouva beaucoup d'esprits hostiles à son entreprise et préoccupés des bruits que les marchands de pelleteries, privés de leur négoce par son privilège, faisaient courir contre le climat de l'Acadie et l'utilité de ses coûteux établissements. Il craignit un moment de voir se dissoudre la société, sans laquelle il ne pouvait rien faire de stable ; et il se résolut à rester en France afin d'empêcher un pareil événement de

s'accomplir. Poutrincourt, qui était retourné en Europe pour rassembler des émigrants et mettre ordre à ses affaires, se chargea du gouvernement de la jeune colonie. [Il se remit en mer à La Rochelle, avec cinquante personnes, (13 mai 1606), sur le *Jonas* de 150 tonneaux. Parmi ses compagnons se trouvaient un avocat du parlement de Paris, Marc Lescarbot, et un autre Parisien, Louis Hébert, apothicaire du roi]. Lorsqu'il arriva, le 27 juillet, à Port-Royal, les colons se croyant délaissés, s'étaient rembarqués pour la France [avec Du Pont-Gravé. Mais celui-ci, que les gens de Poutrincourt avaient rencontré par hasard, fut tout joyeux de venir le retrouver, et il ne repartit que vers la fin d'août].

Celui qui rendit alors les plus grands services fut Lescarbot, homme très instruit et l'un des premiers qui aient indiqué le vrai moyen de donner à un établissement colonial une base durable. Il représenta que la culture de la terre pourrait seule assurer le succès, qu'il fallait s'y attacher dès le début ; et, passant des paroles à l'action, il donna lui-même l'exemple. [Ainsi disait-il : « Les demandes ordinaires que l'on

nous fait, sont : Y a-t-il des thrésors ? y a-t-il des mines d'or et d'argent et personne ne demande, ce peuple-là est-il disposé à entendre la doctrine chrétienne ? Et quant aux mines il y en a vrayment, mais il les faut fouiller avec industrie, labeur et patience. La plus belle mine que je scache c'est du blé et du vin, avec la nourriture du bestail. Qui a de ceci, il a de l'argent. Et de mines nous n'en vivons point, quant à leur substance »].

[Laboureurs, charpentiers, menuisiers, maçons, s'étaient mis à la tâche]. Leur activité intelligente porta bientôt ses fruits. [La récolte du blé, du seigle, du chanvre et du lin fut de belle qualité ; les jardins potagers produisirent en abondance des pois et des fèves, des navets, des radis, des choux, de la laitue. Au surplus], on fit du charbon de bois ; des chemins furent ouverts dans les forêts ; on construisit un moulin à farine, lequel, étant mû par l'eau, épargna beaucoup de fatigue aux colons, qui avaient été obligés jusquelà de moudre à bras leur blé ; on monta un alambic à clarifier la gomme de sapin et la convertir en goudron ; enfin tous les procédés des

pays civilisés furent mis en usage pour faciliter les travaux. Les sauvages, [Souriquois ou Micmacs et Etchemins, recherchant l'amitié des Français, venaient leur apporter du poisson et troquer des peaux de castors contre des hachettes, des couteaux, des écharpes, des camisoles rouges et des bracelets faits des patenôtres]. Étonnés de voir naître tant d'objets qui étaient des merveilles pour eux, ils s'écriaient, dans leur admiration : « Que les Normands savent de choses ». [Pendant que les colons s'occupaient à Port-Royal, Poutrincourt et Champlain allaient examiner les côtes et parfaire la carte du pays ; ils poussèrent leurs explorations jusqu'à l'île dite aujourd'hui Martha's Vineyard, sur le littoral du Massachusetts].

Quand chacun se félicitait de ces résultats, après trois ans de pénibles efforts, des malheurs imprévus vinrent fondre presque à la fois sur Port-Royal et détruire de si belles espérances. D'abord toutes les pelleteries acquises en une saison furent enlevées par les Hollandais, conduits par un transfuge, [les Basques, malgré les défenses royales, trafiquaient de six mille

peaux dans le Saint-Laurent] ; ensuite les marchands [et les pêcheurs] de Saint-Malo, [de Dieppe et de La Rochelle] firent révoquer le monopole dont jouissait la société (7 juillet 1607). Elle aurait pu résister au premier choc ; mais le second lui fut fatal et causa sa dissolution. Les lettres de M. de Monts, contenant cette nouvelle, furent lues publiquement aux habitants de la colonie. [Le vice-roi reçut en compensation 6000 livres à prendre sur les navires des Basques et des Malouins qui faisaient la traite au Canada, (9 octobre 1609)]. Il fallut se résigner à quitter Port-Royal. L'entreprise était abandonnée au moment même où le succès en paraissait assuré, car, dès l'année suivante, les habitants auraient pu suffire à leurs besoins.

Poutrincourt, qui avait toujours gouverné la colonie, s'était fait chérir des indigènes. Ils versèrent des larmes en le reconduisant sur le rivage. Tel était le respect de ces peuples pour les Français que, lorsque ceux-ci revinrent au bout de trois ans, ils retrouvèrent le fort et les maisons dans l'état où ils les avaient laissés, et les meubles mêmes encore à leur place. C'est au

cours de l'été de 1607 (11 août) que Port-Royal fut ainsi abandonné. [Poutrincourt, de retour à Paris, rendit compte à Henri IV des travaux et des progrès qu'il avait réalisés dans sa seigneurie ; il lui présenta du blé et du froment, de l'avoine, du seigle et de l'orge qui en provenaient, outre cinq outardes que le roi fit élever dans les jardins de Fontainebleau. Malgré ses déboires et de grandes pertes], Poutrincourt était parti avec la pensée de revenir, s'il trouvait des associés capables de continuer l'œuvre de colonisation. [Au reste, il avait sollicité la bénédiction du Souverain Pontife Paul V pour son entreprise]. Des seigneurs de la Cour l'amusèrent de vaines promesses. S'étant désabusé à leur égard, il tourna les yeux [vers le fils du gouverneur de Dieppe, Thomas Robin, sieur de Coulogne, qui se chargea d'entretenir l'établissement pendant cinq années]. Poutrincourt [pourvu maintenant du titre de vice-roi] reprit le chemin de l'Acadie avec des artisans et des colons appartenant aux classes les plus respectables (26 février 1610). [Il était accompagné de son fils aîné, Charles de Biencourt âgé de 19 ans, et du second fils Jacques

de Salazar, de Robin de Coulogne, Louis Hébert, Claude de La Tour et son fils Charles, ainsi que d'un prêtre séculier du diocèse de Langres, l'abbé Fléché]. Malheureusement, le roi fut assassiné cette année-là (14 mai 1610). Une telle calamité eut des suites plus funestes encore pour la lointaine et faible colonie de la baie Française que pour le reste du royaume. L'intrigue et la violence qui allaient remplacer un temps, sous la régence de Marie de Médicis, dominée par ses favoris italiens, les Concini, la politique conciliante du feu roi, troublèrent jusqu'aux humbles cabanes de Port-Royal et amenèrent pour la seconde fois leur ruine.

[Poutrincourt s'était déjà dérobé à la volonté de Henri IV qui favorisait et protégeait de toutes façons les Jésuites ; il] fut bientôt obligé de les recevoir dans son établissement en qualité de missionnaires. [Cela pourtant n'alla pas sans difficulté. Parmi les associés de Poutrincourt se trouvaient deux négociants considérables de Dieppe], du Jardin et du Quesne [qui se chargèrent de l'armement et de l'approvisionnement d'un navire]. Mais ils

étaient calvinistes et avaient des préjugés contre ces religieux ; ils préférèrent se retirer de la société plutôt que de consentir à les admettre dans la colonie. Ils furent remplacés par [la première dame d'honneur de la reine, Antoinette de Pons], marquise de Guercheville, [« ardemment zélée à la gloire de Dieu et la conversion des âmes »] qui s'était déclarée la protectrice des missions de l'Amérique. [Grâce à une souscription de 4000 livres que lui avaient versée les grands de la cour, Mme de Guercheville paya 3800 livres aux deux marchands du Jardin et du Quesne en dédommagement de leurs dépenses. Elle prit alors comme associés, avec Poutrincourt et Robin de Coulogne, deux Jésuites : les PP. Ennemond Massé et Pierre Biard. Par le contrat d'association, ceux-ci devaient toucher « la totale moitié de toutes et chacune des marchandises, profits et autres choses, circonstances et dépendances qui pourront provenir de la traite qui se fera audit lieu de la Nouvelle-France ». (Contrat d'association des Jésuites au trafic du Canada... passé à Dieppe le 20^e jour de janvier

1611). Toutefois la société ne fut pas sans susciter une vive opposition surtout parmi les protestants. Peu après] Mme de Guercheville acheta tous les droits de M. de Monts sur l'Acadie [en dehors de la seigneurie de Port-Royal, elle devenait propriétaire d'un vaste territoire qui s'étendait depuis le Saint-Laurent jusqu'à la Floride. Du reste Henri IV, au dire de son confesseur le P. Coton, ne désirait rien tant que d'employer à la conversion des indigènes dans la Nouvelle-France les Pères de la Compagnie de Jésus. N'avait-il pas en effet promis à cette fin une allocation de 2000 livres. C'est ainsi que Marie de Médicis contribua cinq cents écus pour l'entretien des Jésuites en Acadie ; de son côté, Mme de Guercheville pourvoyait aux frais de la traversée].

[Charles de Biencourt fit donc voile de Dieppe (26 janvier 1611) avec les PP. Massé et Biard sur un navire de 60 tonneaux, la *Grâce-de-Dieu*, dont l'équipage de 36 hommes se composait à la fois de catholiques et de huguenots. Au bout de quatre mois, on parvint à Port-Royal. Comme les vivres diminuaient et n'auraient pu suffire à nourrir les

colons durant l'hiver, Poutrincourt dut s'embarquer pour la France avec l'abbé Fléché et plusieurs autres dans le but de chercher du ravitaillement (17 juin 1611). En son absence, Charles de Biencourt prit le commandement de la colonie. Cependant, après le départ du vice-roi], les dissentiments ne tardèrent pas à éclater [entre le jeune et habile mais impétueux gouverneur et les missionnaires. Biencourt eut également maille à partir avec Robert Du Pont-Gravé, le fils du compagnon de Champlain, qui avait établi un poste de traite sur la rivière Saint-Jean. En France, les choses allaient plus mal encore pour la colonisation acadienne. Un certain Le Moine, créancier de Poutrincourt, non content de lui intenter des poursuites, le fit arrêter et jeter en prison. Les dures pertes qu'il avait subies et la saisie de son navire avec la cargaison achevèrent de le ruiner. Pendant ce temps], les habitants de Port-Royal auxquels il ne put envoyer de provisions furent réduits à vivre de glands et de racines, tout un hiver. [Mais une nouvelle humiliation attendait Poutrincourt. Marie de Médicis, dont la confiance lui paraissait acquise,

révoqua sa commission de vice-roi en faveur du prince de Condé (13 nov. 1612). Sur ces entrefaites, découragée sans doute par l'échec de son entreprise], Mme de Guercheville se retira de la société qu'elle avait formée avec Poutrincourt ; elle ne chercha plus qu'à installer les Pères jésuites ailleurs, laissant Port-Royal à son malheureux sort. Champlain fit alors de son mieux pour l'engager à s'associer avec de Monts ; mais elle refusa parce que ce dernier était protestant. Peut-être les Jésuites voulaient-ils fonder en Acadie un établissement semblable à celui qu'ils avaient dans le Paraguay. Leur tentative, on va le voir, eut les suites les plus malheureuses.

La marquise de Guercheville, aidée de la reine-mère, fit équiper à Honfleur le *Jonas* [que commandait le capitaine Charles Fleury d'Abbeville. Le chef de l'expédition était René Le Coq, sieur de la Saussaye. Le navire portant quarante-huit colons et hommes d'équipage, y compris le sieur de La Motte, deux Jésuites, le P. Quentin et le F. Gilbert du Thet, avec des armes et des pièces de canon, se mit en mer au mois de

mai de 1613]. La Saussaye alla prendre les PP. Biard et Massé à Port-Royal, puis se dirigea vers la rivière Pentagouet, aujourd'hui Penobscot, [dans l'État de Maine]. Arrêté par la brume, il fut obligé de débarquer au sud de l'île du Mont-Désert, où il commença à la hâte une habitation, qu'il nomma Saint-Sauveur. Tout se passa bien d'abord, et il se flattait déjà d'un succès qui dépassait toutes les espérances, lorsqu'un orage inattendu vint fondre tout à coup sur la colonie.

L'Angleterre réclamait le pays [depuis le 34°] jusqu'au 45° de latitude septentrionale, c'est-à-dire, en remontant vers le Nord, jusqu'au milieu de l'Acadie. La France, au contraire, prétendait que ses propres possessions descendaient vers le Sud jusqu'au 40°. Il résultait de ce conflit que, tandis que La Saussaye se croyait dans les limites de la Nouvelle-France à Saint-Sauveur, les Anglais estimaient qu'il était sur leur territoire.

S'autorisant de leur prétention, un armateur de la Virginie, Samuel Argall, sur les ordres du gouverneur, sir Thomas Dale, résolut d'aller déloger les Français dans un temps où la paix

régnait entre les deux Couronnes. Il y était excité à la fois par ses préjugés contre les catholiques et par l'espoir de faire un riche butin. Il parut tout à coup devant Saint-Sauveur, avec un vaisseau de quatorze canons [*le Treasurer*, monté par soixante hommes], et jeta l'épouvante parmi les habitants, qui étaient sans défense. [Quelques-uns voulurent résister. Le F. du Thet tomba, mortellement frappé. Le reste se rendit à Argall, qui s'empara du navire français.] Tout fut saccagé (mi-juillet 1613). Les Français tenaient à l'Acadie parce qu'elle couvrait les pêcheries du Canada, les Anglais parce qu'elle se trouvait sur leur chemin. À part ses motifs personnels, Argall connaissait l'opinion de ses compatriotes, qui voulaient trancher la question par une prise de possession.

Pour légitimer cet acte de piraterie (car c'en était un), Argall déroba la commission de La Saussaye, et fit semblant de les regarder, lui et les siens, comme des gens sans aveu. Peu à peu, cependant, il parut se radoucir. Il proposa à ceux qui avaient un métier de le suivre en Virginie, d'où, après avoir travaillé un an, ils seraient

rendus à leur patrie. Une douzaine d'hommes acceptèrent cette offre, et furent emmenés, [en compagnie des PP. Biard et Quentin, de La Motte et du capitaine Fleury]. [Quinze] autres, avec La Saussaye et le P. Massé, préférèrent se risquer sur une frêle embarcation pour atteindre La Hève, dans l'Acadie, où ils trouvèrent deux bâtiments de Saint-Malo, qui les transportèrent en France.

Ceux qui s'étaient fiés à la parole d'Argall furent bien surpris, en arrivant à Jamestown, de se voir jeter en prison comme des forbans. Ils réclamèrent vainement l'exécution du traité conclu avec lui : on les condamna à la mort. Argall, qui n'avait pas prévu que la soustraction de la commission de La Saussaye aurait des conséquences aussi graves, ne poussa pas la dissimulation plus loin ; il remit cette commission au gouverneur, sir Thomas Dale et avoua tout.

Ce document et les renseignements puisés dans le cours de l'affaire excitèrent le gouvernement de la Virginie à chasser les Français de tous les points qu'ils occupaient au

sud de la ligne 45. Pour exécuter cette résolution [Argall arma le *Treasurer*, le *Jonas* et un autre vaisseau] ; les prisonniers de Saint-Sauveur y furent embarqués avec les deux Jésuites Biard et Quentin, le capitaine Fleury et cinq autres. On soupçonna ensuite le P. Biard, bien à tort cependant, d'avoir servi de pilote aux ennemis à Port-Royal ; [le vrai coupable, en effet, était un indigène qui vint de lui-même confesser sa faute].

L'expédition commença par [aller prendre possession du pays pour l'Angleterre en élevant une croix sur les débris de Saint-Sauveur ; puis vint saccager] ce qui restait de l'ancienne habitation de Sainte-Croix, action inutile, puisque cette habitation était abandonnée depuis plusieurs années. Cela fait, elle cingla vers Port-Royal. Elle ne trouva personne, tout le monde étant aux champs, à deux lieues de là ; en moins de deux heures, elle eut réduit en cendres toutes les maisons, avec le fort. En vain le P. Biard voulut persuader aux habitants, attirés par les flammes, de se retirer avec les Anglais ; en vain il leur dit que le gouverneur Charles de Biencourt, ruiné, ne pourrait plus les soutenir, ils repoussèrent ses

conseils avec hauteur. L'un d'eux leva même une hache sur lui pour le tuer, en l'accusant d'être la cause de leurs malheurs. [Là-dessus, Argall remit à la voile avec ses trois vaisseaux et ramena à Jamestown les PP. Biard et Quentin et leurs compagnons. Après être demeurés neuf mois et demi aux mains des Anglais, ils purent enfin rentrer en France l'année suivante (1614)].

C'était la troisième fois que Port-Royal était détruit par des accidents divers. Mais cette fois sa destruction était bien complète. Une grande partie des colons se dispersèrent dans les bois ou se mêlèrent parmi les sauvages ; d'autres gagnèrent l'établissement que Champlain créait alors sur le fleuve Saint-Laurent. Après ce désastre, Poutrincourt qui était [en France depuis deux ans, vint, au printemps de 1614, ravitailler de nouveau sa seigneurie acadienne], et quitta pour jamais l'Amérique. Il entra dans l'armée et périt [en combattant pour le roi] à la prise de Méry sur Seine (15 déc. 1615), durant les troubles qui survinrent à l'occasion du mariage de Louis XIII avec l'infante Anne d'Autriche. Poutrincourt peut être regardé comme le véritable fondateur de

Port-Royal et de l'Acadie elle-même, dont sa persévérance assura l'établissement. Car la destruction de Port-Royal n'amena pas l'abandon de toute la province. Elle continua toujours d'être occupée, sur un point ou sur un autre, [soit par Charles de Biencourt, jusqu'en 1621, soit par Charles de La Tour, son lieutenant et son successeur], et par la plupart des anciens colons, auxquels vinrent se joindre de nombreux aventuriers.

Le gouvernement français n'avait pris aucun intérêt direct à cette colonie. [Pourtant Charles de Biencourt n'avait cessé de réclamer de la ville de Paris des envois de colons et de secours. « Il faut donc, écrivait-il de Port-Royal (1^{er} sept. 1618), prévenir le dessein de l'Anglois, puisque nous le voyons de loing, et pourvoir à ce que ce pays soit plutost habité de François et conserver la liberté de la pescherie de deça qui vaut tous les ans un million d'or à la France... » De même les échevins de Paris adressèrent une circulaire aux bonnes villes pour les engager à entrer dans la Royale Compagnie de Navigation, mais sans succès]. La Cour de la Régente, livrée aux

cabales et aux factions des grands, qui finirent par se soulever et par mettre la monarchie en péril, ne songea point à venger la cause des pauvres colons de l'Acadie et à punir les pirateries d'Argall. Poutrincourt, ayant perdu la faveur de Marie de Médicis et n'osant espérer qu'elle se chargeât de défendre ses intérêts, n'avait fait aucune démarche auprès d'elle. Il s'était contenté d'adresser à l'amirauté de Guyenne d'inutiles plaintes contre le P. Biard. La marquise de Guercheville envoya La Saussaye à Londres, pour demander réparation des dommages qui lui avait été causés contre le droit des gens, [et qu'elle estimait à plus de 100 000 livres] ; avec l'appui de l'ambassadeur de France, elle obtint la restitution de son navire. Elle reconnut alors, dit-on, mais trop tard, la faute qu'elle avait commise en ne laissant pas l'Acadie à Poutrincourt, comme Champlain le lui avait conseillé, faute que celui-ci rejette indirectement sur le P. Coton, confesseur de Louis XIII. Mais la zélée marquise, [qui avait consacré aux œuvres missionnaires une large part de sa fortune], devait-elle s'associer avec de Monts, et pouvait-

elle en toute sûreté confier à ce calviniste la direction d'un établissement dont le but, à ses yeux, était principalement de répandre la foi catholique parmi les indigènes de l'Acadie ?

Telles furent les premières vicissitudes des possessions françaises en Amérique.

Bibliographie

Sources et ouvrages à consulter : Marc Lescarbot, *Histoire de la Nouvelle-France*, Paris, 1609-1618 ; texte français et traduction anglaise avec des annotations par W. L. Grant et H. P. Biggar, Publication of the Champlain Society, Toronto, 1911-1914, trois vol. – *Relations des Jésuites*, tomes I et II de l'édition monumentale publiée avec le texte latin, français, italien et la traduction anglaise, et enrichie de notes abondantes, de R. G. Thwaites, *Jesuit Relations and allied documents*, 1610-1791, Cleveland, 1896-1901, 71 vols et index. – Rameau de Saint-

Père, *Une colonie féodale en Amérique*, nouv. édit., Paris, 1889. – A. Huget, *Jean de Poutrincourt, fondateur de Port-Royal en Acadie, vice-roi du Canada (1557-1615)*, dans *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, (Amiens), Paris, 1932. – Le P. C. de Rochemonteix, *Les Jésuites et la Nouvelle-France au XVII^e siècle*, tome I, Paris, 1895. – E. Lauvrière, *La tragédie d'un peuple*, nouv. édit., tome I, Paris, 1924. – E. Thoison, *Madame de Guercheville, esquisse historique*, Fontainebleau, 1891. – L. Batiffol, *La vie intime d'une reine de France au XVII^e siècle*, Paris, 1906. – Pierre de Vaissière, *Henri IV*, Paris, 1925.

Chapitre II

Canada

1608 – 1628

Nous avons vu dans le chapitre précédent que M. de Monts avait abandonné l'Acadie, après la perte de son privilège, en 1607. Son attention se tourna alors vers le Canada, [sur l'avis de Champlain qui lui remit une carte des ports et des côtes qu'il avait visités]. Deux motifs le faisaient persister dans ses projets : le désir d'agrandir les possessions françaises, et l'espoir de pénétrer quelque jour, par le Saint-Laurent, jusqu'à l'océan Pacifique et de là jusqu'à la Chine. Le passage au Grand Océan par le nord de l'Amérique est un problème dont on a cherché la solution depuis Colomb, et qui n'a été résolu que de nos jours. [La découverte en revient à un navigateur anglais, sir Robert McClure, qui, en

1853, passa le détroit de Behring et s'avança jusqu'à l'île Melville. Mais c'est au capitaine norvégien, Roald Amundsen, qu'appartient l'honneur d'avoir, en 1906, franchi pour la première fois de l'Atlantique au Pacifique, le passage du Nord-Ouest. Amundsen s'est encore distingué depuis (1911) par la découverte du pôle Sud.]

Après avoir obtenu du roi le monopole de la traite pour une année (7 janvier 1608), de Monts nomma Champlain son lieutenant particulier, et arma [à Honfleur, en avril 1608, avec ses anciens associés deux navires : le *Lévrier*, de 80 tonnes, sous la conduite de Du Pont-Gravé), pour trafiquer à Tadoussac ; l'autre, [le *Don-de-Dieu*, de 150 tonnes), pour transporter Champlain [et trente colons, ouvriers et artisans, parmi lesquels étaient Étienne Brûlé et Nicolas Marsolet], qui devaient commencer un établissement plus haut en amont du Saint-Laurent. Il débarqua sur la petite pointe de terre qu'occupe aujourd'hui la basse ville (30 juin 1608). La nature semblait avoir formé le plateau que baignent le fleuve Saint-Laurent, la rivière Saint-Charles et la

rivière du Cap-Rouge, pour être le berceau de la colonie et plus tard le siège et le rempart d'un empire. Champlain y fixa son établissement au cours du mois de juillet. Il mit tout son monde à l'œuvre. Les uns élevèrent une habitation spacieuse et fortifiée, les autres défrichèrent le terrain à l'entour ; on fit quelques jardinages. Le mouvement et le bruit remplacèrent le silence qui avait régné jusque-là sur cette rive déserte et solitaire, et annoncèrent aux sauvages l'activité européenne et la naissance d'une ville qui allait devenir bientôt l'une des plus fameuses du Nouveau-Monde.

L'origine du mot *Québec* a été, comme celle du mot *Canada*, l'objet d'une discussion entre les savants ; mais il ne paraît plus y avoir aucun doute aujourd'hui. La ville de Québec ne doit le nom qu'elle porte ni au cri d'un Normand, frappé de l'aspect tourmenté du pays à cet endroit, ni à la piété patriotique d'un Français, qui aurait transporté avec lui un nom cher à son souvenir. Champlain nous dit positivement qu'il débarqua dans un lieu que les indigènes nommaient Québec, mot sauvage qui signifie détroit, et qui

désigne le rétrécissement du Saint-Laurent au Cap-Rouge, où le fleuve n'a pas plus de 500 verges de largeur.

À peine les Français s'étaient-ils arrêtés sur le sol qu'ils devaient défricher, qu'un complot menaça de détruire leur établissement. La discipline sévère maintenue par le chef servit de prétexte à un serrurier normand, nommé Jean Duval, pour chercher à se défaire de lui. Cet homme, qui était d'un caractère violent et qui ne manquait pas de courage, comme l'attestaient les blessures qu'il avait reçues, en Acadie, dans un combat contre des sauvages, trouva plusieurs complices. Ils avaient résolu, lorsqu'ils auraient fait périr Champlain, soit en l'étranglant dans son lit, soit en le tuant à coups d'arquebuse, de piller les magasins, puis de se retirer en Espagne. Quelques jours avant la prise d'armes, l'un d'eux, tourmenté par les remords, vint tout avouer et nomma les conjurés qui lui étaient connus. Quatre des principaux furent arrêtés sur-le-champ, et dans l'ignorance où l'on était de l'étendue du complot, on les transféra à Tadoussac, afin de rompre la trame et d'ôter à

leurs complices le moyen de les délivrer.

Aussitôt les mesures de sûreté prises et le conseil organisé, on ramena les prisonniers à Québec, pour leur procès ; ils confessèrent leur crime et le conseil les condamna à mort. Duval seul fut exécuté. [Du Pont-Gravé transporta] les autres en France (18 septembre 1608) où ils obtinrent plus tard leur grâce du roi. Cette prompte justice imposa aux mécontents, qui ne remuèrent plus.

Champlain avait été revêtu des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire les plus amples, et ils passèrent tout entiers à ses premiers successeurs. Ils constituaient un despotisme tempéré par d'anciens usages, et par des formes qui devenaient cependant de plus en plus imaginaires. « En paix, repos et tranquillité, disaient les instructions royales à de Monts, commander et gouverner, tant par mer que par terre ; ordonner, décider, et faire exécuter tout ce que vous jugerez se devoir et pouvoir faire, pour maintenir, garder et conserver les dits lieux sous notre puissance et autorité, par les formes, voies

et moyens prescrits de nos ordonnances. Et, pour y avoir égard avec nous, commettre, établir et constituer tous officiers, tant ès affaires de la guerre que de justice et police, pour la première fois, et de là en avant nous les nommer et présenter, pour en être par nous disposé, et donner les lettres, titres et provisions tels qu'ils seront nécessaires. Et, selon les occurrences des affaires, vous-même, avec l'avis de gens prudents et capables, prescrire sous notre bon plaisir des lois, statuts et ordonnances, autant qu'il se pourra conformes aux nôtres, notamment ès choses et matières auxquelles n'est pourvu par icelles.» (Commission du 8 novembre 1603).

Les gouverneurs n'avaient ainsi, pour tempérer leur volonté, que les avis d'un conseil, qu'ils se choisissaient ; encore n'étaient-ils pas obligés de les suivre. Tout cela était bien vague et bien fragile. Mais tels ont été à peu près les pouvoirs délégués à tous les fondateurs de colonies en Amérique, sauf quelques exceptions dans les provinces anglaises. Cette autorité absolue avait peu d'inconvénients dans les commencements, parce que la plupart des colons

étaient aux gages d'un gouverneur ou d'une compagnie. Mais, à mesure que les colonies se peuplèrent et s'étendirent, elles réglèrent leurs institutions sur celles de leurs métropoles, qui étaient leurs modèles, quand ne s'y opposait point la nature des choses.

Depuis Cartier, des révolutions avaient bouleversé le Canada. Stadaconé et Hochelaga n'existaient plus ; et il paraît que ce n'étaient plus les mêmes peuplades qui habitaient le pays. Leurs bourgades avaient-elles été renversées par la guerre, ou transportées ailleurs par suite des vicissitudes de la chasse ou de la pêche ?

[Nicolas Perrot rapporte que « le pays des Irroquois estoit autrefois le Montréal et les Trois-Rivières ; ils avoient pour voysins les Algonkins, qui demeuroient le long de la rivière Outaouas (Ottawa) au Nepissing, dans la rivière des François, et entre icelle et Taronto. » (*Mémoire sur les mœurs, coustumes et religion des sauvages de l'Amérique septentrionale*, édit. du P. Tailhan, chap. IV). Les Iroquois pour échapper aux Algonquins se seraient d'abord dirigés au sud

du lac Érié, d'où, chassés par les Chaouanons, ils gagnèrent le sud-est du lac Ontario et se fixèrent enfin dans le pays qui comprend actuellement l'État de New-York et le centre de la Pennsylvanie]. Les révolutions de cette nature n'étaient pas rares parmi les tribus sauvages, qui errent dans leurs vastes forêts comme les nuages dans le ciel, sans laisser aucune trace de leur passage, aucun monument de leur existence.

D'après les relations de Cartier, il faudrait croire que la lutte entre les Iroquois et les autres sauvages du Canada n'était pas encore commencée de son temps. Il ne parle que des irruptions des Trudamans (Iroquois), établis sur le bord de la mer, entre l'Acadie et l'État actuel de New-York. Cette tribu traversait les monts Alléghanys pour venir faire du ravage dans la vallée du Saint-Laurent.

Le pays était habité à présent par des peuplades qui paraissaient encore plus barbares que celles du temps de Cartier. Ces peuplades luttaient à leur tour avec difficulté contre des ennemis auxquels elles étaient inférieures, sinon

en courage, du moins en habileté et en prudence. Dans leur désespoir, elles accoururent solliciter l'alliance des Français contre les Iroquois qui menaçaient déjà leur existence. Ceux-ci occupaient les forêts situées au sud-est du lac Ontario. Ils appartenait à la famille des Hurons et formaient cinq nations confédérées dont chacune était divisée en trois tribus, portant les noms allégoriques de la Tortue, de l'Ours et du Loup. Les Iroquois se montraient supérieurs en intelligence à toutes les nations de ces contrées. Ignorant la force et le caractère de leur confédération, et plus intéressé, d'ailleurs, à se maintenir en bonne intelligence avec les indigènes qui étaient près de lui, Champlain accepta peut-être trop précipitamment l'offre d'une union dont l'effet fut de doter la colonie d'une guerre qui dura un siècle. Il pensait sans doute qu'en ayant pour alliées les tribus du pays, il subjuguerait facilement, non seulement cette confédération, mais encore toutes les peuplades qui voudraient entraver ses projets par la suite. Il ne pouvait prévoir qu'avant peu, d'autres Européens, rivaux de la France, seraient établis à

côté des Iroquois, et tout prêts à les soutenir dans leurs prétentions. [Il paraît que le massacre d'une bande d'Iroquois par les Algonquins fut] l'origine de la guerre entre les premiers et les nations algonquine et huronne, mais cette explication n'est appuyée sur aucune preuve bien recevable. Enflés par des succès inouïs, les Iroquois s'appelèrent orgueilleusement *Ongwéhonwé*, c'est-à-dire hommes supérieurs aux autres hommes. Ils devinrent la terreur du nord de l'Amérique. Quand, dans la suite, les Agniers prenaient les armes contre les tribus de la Nouvelle-Angleterre, le terrible cri d'alarme courait de colline en colline : les Iroquois ! les Iroquois ! et, saisis d'épouvante, hommes, femmes, enfants s'enfuyaient, comme un troupeau timide poursuivi par des loups. Les Iroquois, par politique, mettaient un soin extrême à entretenir cette terreur, et cherchaient toutes les occasions de persuader qu'ils étaient invincibles.

Du Pont-Gravé avait amené d'Europe deux barques remplies d'hommes. Champlain marcha vers les Cantons (18 juin 1609), par la rivière appelée aujourd'hui le Richelieu, [avec onze

Français et une troupe de Montagnais, auxquels se joignirent en route ses alliés, les Hurons et les Algonquins]. Le 29 juillet, il rencontra, le soir, une partie de leurs guerriers sur les bords du lac qui porte son nom.

De part et d'autre on se prépara au combat. Les sauvages passèrent la nuit à danser, à chanter et à se provoquer d'un camp à l'autre, à la façon des Grecs et des Troyens d'Homère, et, dès que le jour parut, ils se rangèrent en bataille. [Sur l'emplacement actuel de Ticonderoga, très probablement. Ces Iroquois étaient de la nation des Agniers.] Les Iroquois, au nombre de deux cents environ, s'avancèrent au petit pas avec beaucoup d'assurance, sous la conduite de trois chefs, reconnaissables par de grands panaches. Les alliés de Champlain – [soixante en tout] – s'écartèrent pour le placer à leur tête ; il n'avait alors que deux Français avec lui, les autres étant restés en arrière. Ils lui dirent de tirer sur les chefs. Les Iroquois s'arrêtèrent à trente pas, le regardèrent un moment avec surprise, puis les deux partis firent une décharge de flèches que suivit le feu des Français. Deux chefs iroquois

tombèrent morts, frappés par les balles, et le troisième s'affaissa mortellement blessé. À cette vue, les alliés poussèrent un grand cri de joie, et les ennemis prirent la fuite dans les bois, en perdant encore plusieurs hommes tués et douze faits prisonniers.

Cette victoire ne couta que quinze ou seize blessés aux vainqueurs, qui, après avoir pillé le camp des ennemis, où ils trouvèrent du maïs et des armes, commencèrent une retraite précipitée dès le jour même. Le soir, les sauvages prirent un de leurs prisonniers et lui firent entonner le chant de mort, pour préluder, suivant leur coutume, aux cruels tourments qu'ils allaient lui faire endurer. Champlain, révolté de leur barbarie, ne put obtenir d'achever ce misérable, qu'après qu'ils eurent épuisé leurs tortures.

Dans l'automne, Champlain s'embarqua avec Du Pont-Gravé pour l'Europe [laissant l'habitation de Québec sous la garde de Pierre Chauvin, sieur de la Pierre, et de quinze hommes (5 septembre – 13 octobre 1609)]. Henri IV l'accueillit fort bien à Fontainebleau, et écouta

avec intérêt le rapport qu'il fit sur la Nouvelle-France. Mais tous les efforts de M. de Monts pour obtenir le renouvellement de son privilège de traite furent inutiles ; il échoua devant les intérêts trop puissants qui s'y opposaient (7 janvier 1609).

Quoiqu'il ne restât plus à de Monts que la ressource de ses associés et les profits qu'il comptait encore tirer du trafic, malgré la concurrence, il osa croire qu'il aurait de quoi fournir aux dépenses de la colonie naissante. Cela le détermina à renvoyer Champlain à Québec, le printemps suivant (7 mars 1610), avec deux navires. [Celui de Du Pont-Gravé cingla vers Tadoussac pour la traite ; l'autre fit voile vers Québec avec Champlain et onze artisans, outre les vivres et les objets nécessaires à l'habitation. Mais Champlain, à la suite d'une tempête, revint à Honfleur et « encore que foible et débile » se rembarqua le 8 avril et atteignit Tadoussac le 26, soit une traversée exceptionnellement rapide de dix-huit jours].

Les indigènes attendaient avec impatience le

retour du chef français pour faire une nouvelle campagne contre les Iroquois, qu'ils ne craignaient plus maintenant de venir attaquer jusque chez eux. À peine Champlain fut-il débarqué, qu'il partit pour aller se mettre à leur tête, à l'embouchure de la rivière appelée depuis Richelieu.

On ne marcha pas longtemps sans rencontrer les ennemis, qu'on croyait bien plus loin. Ils s'étaient fortement retranchés derrière un abattis pour se mettre à l'abri de ces armes meurtrières des Européens dont ils avaient vu l'effet au combat de l'année précédente, et ils repoussèrent un premier assaut. Mais, à la seconde attaque, le feu de la mousqueterie décida encore la victoire, qui avait été disputée opiniâtrement et qui valut une blessure à Champlain. Les ennemis furent taillés en pièces, et ceux qui échappèrent au casse-tête périrent dans la rivière où ils furent culbutés (19 juin 1610). Deux cents Hurons arrivèrent le lendemain. La plupart, n'ayant jamais vu d'Européens, regardèrent longtemps les Français, leurs habits, leurs armes avec un étonnement extrême, sans prévoir plus que les

autres les destinées de ces étrangers.

Au retour de cette courte mais brillante campagne, Champlain apprit la mort tragique du roi. Elle répandit autant de consternation à Québec qu'à Port-Royal. Tout le monde sentait la perte qu'on venait de faire, Champlain surtout, qui avait joui de la protection et de l'amitié de ce grand prince. Il repartit immédiatement pour la France (8 août) [avec Du Pont-Gravé et un jeune Huron nommé Savignon], afin de veiller aux intérêts de la colonie dans les dissensions intestines que cette catastrophe faisait redouter.

L'esprit du nouveau gouvernement, la liberté de la traite, formellement annoncée et qui donnait déjà lieu à une concurrence très vive, obligèrent de Monts à abandonner tout à fait ses projets, et ceux qui voulaient les continuer, à porter leurs regards ailleurs.

Champlain, après en avoir conféré avec lui à Pons (Saintonge), travailla à former une nouvelle compagnie et à mettre le Canada sous la protection de quelque haut personnage qui pût lui assurer les dispositions favorables de la Cour.

L'influence de la marquise de Guercheville dans les affaires de l'Acadie semblait lui en prouver la nécessité. Il chercha dans la foule des grands seigneurs et des princes, et s'arrêta à Charles de Bourbon, comte de Soissons, [alors gouverneur de Dauphiné et de Normandie], qui consentit, par des lettres du 3 octobre 1612, à remplacer de Monts comme lieutenant-général du roi et à garder Champlain pour son lieutenant. Les lettres étaient à peine signées que ce prince mourut (1^{er} novembre). Heureusement son neveu, [Henri de Bourbon, prince de Condé, le père du grand Condé], accepta la place vacante, [rehaussée du titre de vice-royauté] et maintint Champlain dans ses fonctions (22 novembre).

La commission de Champlain (15 octobre) l'autorisait à saisir tous les bâtiments qui feraient la traite sans permission, depuis Québec, en remontant le fleuve. C'était abolir, dans ces limites, la liberté de commerce accordée par Henri IV. Lorsque cette commission fut publiée dans les ports du royaume, elle souleva une opposition formidable. Champlain eut besoin de toutes les ressources de son esprit pour conjurer

l'orage. Il proposa l'établissement d'une société de colonisation et de traite, dans laquelle tous les marchands auraient droit d'entrer. Il voulait assurer le succès de la colonie, et rendre en même temps le trafic libre, sous certaines conditions. C'était bien ce qu'il y avait de mieux à faire ; mais les négociants de La Rochelle refusèrent d'être de l'association. Invités à se trouver à Fontainebleau afin de signer l'acte de société avec ceux de Saint-Malo et de Rouen, ils n'y vinrent point. Pour montrer qu'on voulait encore leur donner le temps de réfléchir, on leur laissa le droit d'entrer dans la compagnie pour un tiers, s'ils venaient à changer d'avis. Comme ils ne se conformèrent point, dans le délai convenu, aux articles proposés, l'acte fut clos et les deux dernières villes seules y furent parties chacune pour moitié (1613-1614).

Constituée pour une période de onze ans, [la Compagnie de Rouen et de Saint-Malo] fut ratifiée par le prince de Condé et approuvée par le roi. Cela fit regretter aux Rochelais leur obstination, car la liberté commerciale fut abolie par cette confirmation, à laquelle ils ne

s'attendaient point. Ils continuèrent toutefois à faire par contrebande une traite considérable sans qu'on pût les en empêcher, à cause de l'impossibilité à cette époque de garder les côtes du Canada.

[La Compagnie était formée à la fois de catholiques et de calvinistes, mais l'exercice public du culte protestant fut interdit. La Compagnie s'engageait à transporter au Canada six familles par année. D'autre part, les colons étaient tenus de vendre leurs produits à la Compagnie, mais aux prix du marché français. Pendant l'été de 1611], Champlain, qui attendait beaucoup de la nouvelle société, avait fait défricher, dans l'île de Montréal [sur la Pointe-à-Callières], l'emplacement d'un fort ; [il y bâtit un mur de briques haut de trois à quatre pieds] pour protéger le comptoir qu'il projetait d'y installer. [Champlain avait d'abord exploré les parages de l'île de Montréal jusqu'au lac des Deux-Montagnes. Il baptisa l'île Sainte-Hélène (vis-à-vis Montréal) du nom de sa femme, Hélène Boullé]. Il avait conclu un traité d'alliance et de commerce avec les Hurons. Ces sauvages étaient

venus le visiter au nombre de deux cents, et lui avaient permis de former des établissements chez eux.

[Champlain était retourné en France (1612). Il rapportait avec lui du bois de chêne, lequel fut dès lors admis en franchise dans la métropole. Ce traitement de faveur eut aussitôt d'excellents résultats pour le commerce canadien, au détriment du Danemark, de la Suède et de la Russie. Champlain, cette fois, fut absent du Canada jusqu'au mois d'août de 1613].

Ne cessant point de promener ses regards sur toutes les contrées situées vers les sources du Saint-Laurent et des rivières qui tombent dans ce fleuve, il fixa alors son attention sur les pays du Nord. Un jeune aventurier, [Nicolas du Vignau] lui assura être parvenu avec des Algonquins, à une mer, sur les bords de laquelle il avait vu les débris d'un navire anglais. Champlain voulut aller vérifier ce rapport, que la découverte toute récente de la baie d'Hudson (1610-1612) rendait assez probable. Mais après avoir, [en compagnie de Vignau et de trois autres Français, remonté la

rivière Ottawa jusqu'à l'île des Allumettes] sans avoir aperçu la mer, il revint sur ses pas (27 mai-17 juin 1613). À l'aide de bons guides, il aurait pu atteindre la baie d'Hudson en peu de temps : avec un canot léger, on peut s'y rendre des Trois-Rivières, par la rivière Saint-Maurice, en quinze jours.

L'exploration des grands lacs Huron et Ontario, en 1615, le dédommagea de ses peines. Il se trouvait aux rapides de Lachine, les Hurons et les Algonquins y vinrent réclamer son assistance contre les Iroquois, qui cherchaient toujours à leur barrer le chemin. [Champlain, accompagné de son interprète Étienne Brulé, d'un domestique et de dix sauvages,] partit en deux canots pour Cahigué, sur le lac Ontario, [la principale bourgade huronne], où la tribu devait réunir ses forces (9 juillet 1615). Il remonta l'Ottawa, la rivière Mattawa, passa le lac Nipissing, [puis la rivière des Français,] et atteignit enfin le lac Huron (27 juillet) ; rasant ensuite la côte orientale de cette « mer Douce », comme il l'appelle, il alla aborder au pays de ses alliés [au fond de la baie Georgienne. Après une

halte à Otouacha, où habitait la nation de l'Ours, il visita quatre autres villages, trouvant partout le meilleur accueil. Le 17 août il entra dans la capitale huronne.] Cahiagué, à son estimation, renfermait environ deux cents cabanes. Champlain fut reçu avec allégresse par la tribu, impatiente de marcher sous ses ordres à l'ennemi. La petite armée [qui pouvait maintenant compter de quatre à cinq cents hommes], se porta par le plus court (1^{er} septembre), vers l'extrémité orientale du lac Ontario, dont Champlain, à l'embouchure de la baie de Quinté, aperçut les bords. C'était le premier Européen, [après Étienne Brulé,] à reconnaître ce lac, où ne se réfléchissaient encore que les sombres forêts de ses rives solitaires, et qui baigne aujourd'hui tant de villes florissantes.

[On traversa le lac Ontario et on arriva, le 10 octobre, devant la bourgade des Onnontagués.] Une première escarmouche fut suivie d'un siège en règle [qui dura trois heures.] Les Iroquois, solidement retranchés, blessèrent dix-sept de leurs assaillants et ne purent être pris. Les attaques, d'ailleurs, furent faites sans ordre et

avec la plus grande confusion, malgré les efforts des Français pour régler les mouvements de ces troupes indociles, qui passèrent alors de l'excès de présomption au plus profond découragement. [Ayant vainement attendu le renfort de cinq cent hommes promis par les Andastes, on dut] songer à la retraite ; elle s'opéra heureusement (16 octobre).

Champlain, qui avait reçu encore deux blessures dans ce combat, demanda, dès qu'il fut en état de supporter les fatigues du voyage, des guides pour le reconduire à Montréal. Il fut refusé sous différents prétextes, et forcé de passer l'hiver chez ces peuples. Il mit le temps à profit pour étendre ses courses au midi du lac Ontario ; [il visita la nation du Petun, placée au sud de la baie actuelle de Nottawasega, et ses voisins, les « Cheveux-Relevés » (Outaouas), qui habitaient la partie sud-ouest de la baie Georgienne et l'île Manitoulin, dans le lac Huron. Il eût voulu aussi se rendre jusqu'au territoire de la « Nation Neutre » ; on l'en dissuada.] Cette tribu de langue huronne, malgré sa position [sur le lac Érié] entre les parties belligérantes, conservait des relations

amicales avec tous ses voisins.

[Champlain passa quatre mois chez les Hurons et fut de retour à Québec le 11 juillet (1616)]. Le bruit de sa mort s'était répandu dans la colonie ; aussi la joie de ses compatriotes fut-elle grande lorsqu'ils le virent revenir sain et sauf, après avoir effectué des découvertes qui ajoutait à son nom un lustre nouveau.

Pendant qu'il reculait ainsi vers l'Ouest les limites de la Nouvelle-France, les difficultés ne cessaient point dans l'ancienne, au sujet du monopole de la Compagnie. En 1617, les représentants des États de Bretagne, à une assemblée des notables du royaume, réussirent à faire accepter par le Conseil du roi l'article de leur cahier qui demandait la liberté du commerce des pelleteries. Champlain, repassé en France, (20 juillet), fit revenir sur cette décision, qui savait la société qu'il avait eu tant de peine à établir entre Rouen et Saint-Malo ; après une discussion où tous les intéressés furent entendus, on supprima l'article (29 octobre 1617).

Les procès et les empiètements qu'éprouvait

sans cesse la Compagnie lui auraient déjà fait abandonner des opérations peu fructueuses, sans le fondateur de Québec. Champlain, mettant tour à tour en jeu l'intérêt, le patriotisme et l'honneur, réussissait toujours à l'empêcher de se dissoudre et à prolonger une existence dont dépendait, à ses yeux, le salut de la Nouvelle-France. Alors il la pressait de travailler avec plus de zèle à la colonisation ; ce qu'elle promettait mais se gardait bien d'exécuter.

[En effet, au lieu de défricher et de cultiver les terres, la Compagnie expédiait de France les vivres destinés aux colons, et encore pour l'année courante seulement. Elle négligeait en outre de fortifier Québec et de peupler la colonie, d'autant que « si le pays s'habitoit leur (associés) pouvoir se diminueroit, ne faisans en ces lieux tout ce qu'ils voudroient, et seroient frustrez de la plus grande partie des pelleteries, qu'ils n'auroient que par les mains des habitants du pays ». (Champlain)] Il eut bientôt lieu de voir comment, cette fois encore, elle entendait remplir ses engagements.

Comme il se préparait à revenir en Amérique, la Compagnie voulut lui ôter son gouvernement, parce qu'il s'attachait trop à la colonisation, pour le donner à un homme plus facile ; elle prétextait qu'il serait plus utilement employé lui-même à continuer les découvertes et à nouer des relations avec les peuples qu'il visiterait. Elle voulait donner l'administration de la colonie à Du Pont-Gravé, qui ne s'était jamais intéressé qu'à la traite. Il s'éleva à ce sujet une contestation si vive, qu'elle fut portée devant le Conseil du roi. Un arrêt, rendu en 1619, maintenait Champlain à la tête de la Nouvelle-France. [La Compagnie, cette fois, par crainte de perdre son monopole, s'était engagée à entretenir quatre-vingts colons et à fortifier Québec, mais elle ne fit rien ou ne put rien faire.] Après tant de débats, Champlain se rembarquait enfin pour le Canada. C'était à peu près dans le temps où le prince de Condé, emprisonné pendant les troubles du royaume, était rendu à la liberté et cédait la vice-royauté du Canada à son beau-frère, le duc Henri de Montmorency, amiral de France, pour 11 000 écus ; preuve certaine que cette charge

honorifique avait déjà de la valeur. Champlain fut confirmé dans ses fonctions par le nouveau titulaire. Dolu, grand-officier du Sceau, eut en France le soin des affaires de la colonie, auxquelles l'amiral de Montmorency parut prendre plus d'intérêt que son prédécesseur. Les associés encore auraient voulu que Champlain partageât le commandement avec un autre ; le roi rejeta leur prétention et les obligea de suivre les seules affaires de leur commerce. [D'autre part la compagnie devait pourvoir à une pension de mille écus pour le prince de Condé et de deux cents écus pour Champlain ; entretenir six Récollets ; payer un interprète et les matelots qui montaient ces navires, sans compter les serviteurs et les ouvriers.]

De retour à Québec [en compagnie de sa femme, Hélène Boullé (juin 1620)], Champlain fit commencer la construction du fort Saint-Louis. Il choisit pour emplacement le haut du cap, au bord d'un précipice presque perpendiculaire de plus de 200 pieds au-dessus du fleuve. Ce fort, converti en château, est devenu célèbre pour avoir servi de résidence aux

gouverneurs canadiens jusqu'en 1834, alors qu'il fut entièrement détruit par un incendie. Tous leurs actes étaient datés de cette demeure vice-royale qui n'a pas été reconstruite.

Les Récollets de l'ordre de Saint-François avaient déjà commencé, avec la permission de Louis XIII, à se construire un couvent [sur l'emplacement actuel de l'Hôpital Général]. La population française de Québec ne dépassa guère à cette époque cinquante âmes, en y comprenant même ces religieux. Mais tel était l'esprit catholique du temps que différents ordres monastiques purent, par les libéralités de personnes pieuses de France, élever au milieu des forêts canadiennes de vastes établissements d'éducation et de bienfaisance, qui font encore aujourd'hui l'ornement de ce pays. La première pierre de la chapelle du couvent fut posée le 3 juin 1620. Six ans auparavant [sur le refus des Jésuites qui avaient tout d'abord été invités], les Récollets de Paris furent appelés en Canada par plusieurs personnes, surtout par les marchands, qui redoutaient la venue des Pères de la Compagnie de Jésus. Quatre Récollets arrivèrent

à Québec en 1615 : [les RR. PP. Jamay, Jean d'Albeau, Joseph Le Caron, qui avait été aumônier du roi lorsqu'il était dauphin, ainsi que du duc d'Orléans, et le F. Pacifique Duplessis. « Pendant un siècle et demi, l'église de Québec a été le centre et le seul foyer du catholicisme dans les immenses régions qui s'étendent depuis la baie d'Hudson jusqu'aux possessions espagnoles. » (Abbé Ferland)]

Le P. Le Caron visita les Hurons (1615) avec Champlain. Ils envoyèrent même un sauvage en France, au collège de Calleville, où il reçut une excellente instruction. En 1618, le Souverain Pontife, Paul V, à la demande de l'ambassadeur de France, accorda aux Récollets de Paris, la mission du Canada. Plusieurs de ces religieux moururent au milieu des indigènes. Le P. Nicolas Viel, homme très savant, fut alors noyé (1625) dans la rivière des Prairies par les Hurons [en même temps qu'un jeune néophyte nommé Ahuntsic]. Ajoutons que les Récollets furent les seuls à travailler à l'œuvre des missions dans le Canada jusqu'en 1625. [Toutefois, nous l'avons vu, ils avaient eu pour précurseurs les Jésuites,

qui exercèrent leur apostolat de 1611 à 1614 parmi les tribus de l'Acadie. Au reste dès 1615, les Récollets avaient obtenu de Champlain qu'il convoquât une réunion de six habitants à Québec, pour délibérer des affaires de la colonie. Sur les instances de ces religieux, on décida de demander au roi l'exclusion des huguenots de la Nouvelle-France. (Le P. Leclercq, *Premier établissement de la foy*, I, p. 91, ss.) C'est à ce moment (1624) que le P. Irénée Piat convia les Jésuites à venir au Canada. Les nouveaux missionnaires [arrivèrent à Québec, le 15 juin 1625, en compagnie d'un Récollet, le P. de la Roche-Daillon, sur le navire de Guillaume de Caen. C'étaient les PP. Charles Lalemant, Jean de Brébeuf et Ennemond Massé, en plus de deux coadjuteurs. Les protestants et un certain nombre de catholiques refusèrent tout d'abord de les recevoir. Ces derniers en effet allaient trouver dans la ville naissante un pamphlet dirigé contre eux, *L'Anti-Coton*, de César Dupleix, publié en France (1610) au lendemain de l'assassinat de Henri IV, « que l'on faisoit courir de chambre en chambre et qu'enfin l'on a bruslé quatre mois après notre arrivée. »

(*Relations des Jésuites*, 1626). En sorte que les Pères] furent obligés de rester à bord du vaisseau dans le port de Québec, jusqu'à ce que les Récollets [leur eussent cédé la moitié de leur couvent qu'ils devaient occuper pendant deux ans et demi]. Par la suite, les Récollets vendirent leur maison, à laquelle ils avaient donné le nom de Notre-Dame-des-Anges ; on en fit un hôpital. Louis XIV leur concéda (28 mai 1681) le lieu où était la sénéchaussée de Québec, en face du château Saint-Louis, pour y élever un hospice.

Si les Récollets ne furent pas les premiers missionnaires venus dans la Nouvelle-France, ils sont les premiers qui en ont disparu. Ce qui frappait davantage, autrefois, l'étranger en arrivant sur ces bords, c'étaient nos institutions conventuelles, comme, dans les provinces anglaises, c'étaient les monuments du commerce et de l'industrie. Cette différence caractérise l'esprit des deux peuples : tandis que nous érigeons des monastères, le Massachusetts construisait des navires pour trafiquer avec toutes les nations.

En 1621, les habitants et les principaux fonctionnaires demandèrent encore l'appui de la métropole. Le P. Georges Le Baillif porta leur pétition en France. Dans le même temps Champlain avait publié quelques ordonnances pour la bonne conduite des colons et le maintien de l'ordre (12 septembre). Ce petit code de lois, le premier fait en Canada, ne paraît pas avoir été conservé. On commençait alors à trouver des habitants qui vivaient des produits de leurs terres. Les Hébert et les Couillard sont à la tête de ces cultivateurs qui ont laissé leurs noms dans nos annales. [Louis Hébert, l'un des premiers colonisateurs de l'Acadie avec Poutrincourt, vint se fixer à Québec, en 1617 ; il était accompagné de sa femme et de ses trois enfants. Il défricha, à l'aide de son gendre, Guillaume Couillard, une partie du terrain où se trouve actuellement l'archevêché de Québec. Hébert mourut en 1627. Quant à Guillaume Couillard, il serait arrivé au Canada dès 1613. « Sa postérité est devenue si nombreuse au Canada qu'on en compte actuellement (1691) plus de 250 personnes et plus de 900 qui sont alliées à cette famille, de

laquelle quelques descendants ont obtenu des lettres de noblesse, et d'autres se sont signalés dans l'Ancienne et la Nouvelle-France par des services considérables.» (Le P. Chrétien Le Clercq). Il est à remarquer que] pour la première fois, en 1628, on laboura avec le soc et des bœufs. La plupart des Français étaient encore employés à la traite des pelleteries ; les principaux comptoirs étaient à Tadoussac, à Québec, aux Trois-Rivières et aux rapides de Lachine.

Les Algonquins et les Hurons avaient continué de faire la guerre aux Iroquois, mais en soupirant depuis longtemps après la paix. Fatigués d'une lutte sanglante, qui, selon leur rapport, durait depuis plus de cinquante ans, les deux partis entrèrent tacitement dans une espèce de trêve ; elle fut suivie d'un traité solennel, conclu en 1624.

L'arrivée des Européens exerça une influence décisive sur les rapports politiques de toutes ces nations. Elle changea complètement leurs destinées. Les fiers Iroquois semblaient marcher

à la domination de toutes les contrées baignées par les eaux du Saint-Laurent et de l'Atlantique. Les Français les arrêtaient et protégèrent leurs adversaires, jusqu'à ce que les uns et les autres se fussent effacés, comme leurs forêts, devant la civilisation qui s'avancait pour s'asseoir en reine dans ce domaine sans passé.

Pendant que les sauvages étaient amenés à la paix, peut-être aussi par une crainte instinctive de ces étrangers, qui semblaient, avec leurs armes à feu, porter dans leurs mains la foudre du ciel, les spéculateurs chargés du sort du pays, ne cessaient point de se quereller. La traite, sous l'amiral de Montmorency, comme sous le prince de Condé, fut un sujet continuel de discorde, tantôt entre le gouvernement d'une part et les négociants de l'autre, tantôt entre les négociants eux-mêmes. [La traite aussi bien rapportait en moyenne de quinze mille à vingt mille peaux de castors par année et même jusqu'à vingt-deux mille. Chaque peau se vendait 10 francs. D'autre part, les De Caen employaient dans leur commerce quarante hommes, outre cent cinquante matelots.]

On a vu toutes les divisions de la société formée entre Rouen et Saint-Malo. [Une autre compagnie, ayant pour chef un négociant huguenot de Normandie, Guillaume De Caen, s'était organisée en dehors d'elle, sous les auspices de l'amiral de Montmorency (1620)]. Mais les deux se confondirent bientôt, après des procès et des vicissitudes dont les détails sont peu dignes de l'histoire. [Au même temps,] le P. Georges Le Baillif, Récollet, fut délégué pour porter au roi les plaintes des habitants de la colonie. [Une assemblée avait été tenue auparavant à Québec (18 août 1621) « afin d'aviser des moïens les plus propres sur la ruyne et désolation de tout ce païs et pour chercher les moïens de conserver la religion catholique, apostolique et romaine en son entier ». On demandait encore la fondation d'un séminaire pour les enfants sauvages, et de quoi bâtir un fort et entretenir une garnison de cinquante hommes.]

En 1621, [la Compagnie de Rouen et de Saint-Malo, dont le privilège avait encore cinq ans à courir, poursuivit la Compagnie De Caen.] En attendant la décision du litige, le Conseil d'État

permet aux deux compagnies de faire ensemble la traite. L'année suivante [(25 mars 1622), un arrêt du Conseil réunit l'ancienne Compagnie à la nouvelle sous nom de Compagnie de Montmorency.] Il fut, en outre, ordonné de payer dix mille livres de vingt sols à la [Compagnie de Rouen et de Saint-Malo] pour ses indemnités ainsi que pour les dépenses qu'elle avait encourues à Québec. Celle-ci prit, à la place de l'argent, les cinq douzièmes de l'association nouvelle privilégiée pour treize ans ; ce qui parut, en réunissant tous les marchands, devoir faire cesser les difficultés.

On a peine à démêler les multiples complications des sociétés commerciales qui exploitaient alors la colonie. Peu importe quels fussent les associés, leur rang, les obligations qu'ils avaient assumées envers le pays ; il suffit de savoir que toutes ces compagnies se ressemblaient en un point : elles ne faisaient rien ou presque rien pour la Nouvelle-France. Au reste, il est certain qu'elles regardaient sa mise en valeur comme destructrice de la traite. [Après cela, rien d'étonnant que le P. Charles Lalemant

ait pu écrire de Québec en 1626 : « Ce qui a esté cultivé en ce lieu par les François est peu de chose ; s'il y a dix-huit ou vingt arpents de terre, c'est tout le bout du monde »].

L'amiral Montmorency, fatigué de tant de querelles, céda (janvier 1625), moyennant 100 000 livres, sa charge à son neveu Henri de Lévis, duc de Ventadour.

Dégoûté du monde, Ventadour devait entrer bientôt dans les ordres sacrés pour se livrer aux méditations religieuses. En acquérant cette charge, il voulait travailler moins à l'établissement du Canada qu'à la conversion des infidèles. Aussi, fit-il peu de chose pour la colonisation et ne s'occupa que des missions. Dans l'année même, il envoya, à ses frais, cinq Jésuites à Québec : les PP. Charles Lalemant, Jean de Brébeuf, Ennemond Massé [et deux coadjuteurs, les FF. François Charton et Gilbert Buret]. Mais Champlain veillait sur la petite colonie comme son génie protecteur, et, s'il ne pouvait lui faire accomplir des progrès, du moins il l'empêchait de succomber. [Dans la dédicace

au Roy de ces *Voyages et découvertures faites en la Nouvelle-France*, 1619, le fondateur de Québec n'avait-il pas tenu ce noble langage : « C'est une occasion pour accroître en nous le désir qu'avons dès long-temps d'envoyer des peuplades et colonnies par delà, pour leur enseigner (aux indigènes) avec la connaissance de Dieu, la gloire et les triomphes de V. M. de faire en sorte qu'avec la langue françoise ils conservent aussi un cœur, et courage françois »].

Outré de l'indifférence de la nouvelle compagnie, Champlain l'accusa auprès de son chef, l'amiral de Montmorency, auquel il peignit, avec énergie, l'abandon où elle laissait languir une contrée qui ne demandait, disait-il, qu'un peu d'aide pour fleurir. Les plaintes parvinrent aux oreilles de Richelieu, chargé alors des destinées de la France. En apprenant le mal, ce ministre recourut au remède avec sa promptitude ordinaire.

Armand-Jean du Plessis, cardinal duc de Richelieu, peut-être le premier homme d'État de l'Europe moderne était remonté au pouvoir en

1624. [Cette même année, il devenait chef du Conseil des Affaires et bientôt le principal ministre de Louis XIII]. Créature de Concini nommé ensuite maréchal d'Ancre, il avait su acquérir au début de la régence, les bonnes grâces de la reine-mère. En 1619 il s'était employé activement à rétablir la paix entre elle et le roi son fils. Pour le récompenser, elle lui obtint le chapeau de cardinal (1622) et une place au Conseil qu'il assujettit à sa volonté par sa fermeté [et sa souplesse à la fois, et par sa suprême habileté]. Il inaugura un système de politique, qui changea la face de l'Europe [par sa lutte sans relâche contre la maison d'Autriche-Espagne. À l'intérieur, il s'employa victorieusement, comme il le dit lui-même au premier chapitre, de son *Testament politique*, à « ruiner le parti huguenot, rabaisser l'orgueil des grands, réduire tous ses sujets en leur devoir, et à relever le nom de Sa Majesté dans les nations étrangères au point où il devait être ».]

C'est pendant le ministère de Richelieu que naquirent la marine et le commerce extérieur du royaume. Une des plus hautes pensées qui le

préoccupaient sans cesse était de donner à la France une marine imposante. Il sut entrevoir que pour l'exécution de ce dessein, il fallait des colonies. [C'est ainsi qu'à l'Assemblée des notables (1626), il exposait que « l'Espagne n'est redoutable et n'a étendu sa monarchie au Levant et ne reçoit ses richesses d'Occident que par sa puissance sur mer ; que le petit État de Messieurs des États des Pays-Bas ne fait résistance à ce grand royaume que par ce moyen ; que l'Angleterre ne supplée à ce qui lui défaut et n'est considérable que par cette voie ; que ce royaume étant destitué comme il l'est de toutes forces de mer, en est impunément offensé par nos voisins ; qu'il n'y a royaume si bien situé que la France et si riche de tous les moyens nécessaires pour se rendre maître de la mer ». Et pour atteindre son objectif, Richelieu préconisait le moyen adopté avec tant de succès par les nations rivales : la création de grandes compagnies privilégiées. Et aussitôt il en donnait proprement la raison : « pour ce que chaque petit marchand trafique à part et de son bien, et partant, pour la plupart, en de petits vaisseaux et assez mal équipés, ils sont

la proie des corsaires et des princes nos alliés, parce qu'ils n'ont pas les reins assez forts, comme aurait une grande Compagnie ». Encore, souligna-t-il, une condition était indispensable : « ces Compagnies seules ne se voient pas néanmoins suffisantes, si le Roi, de son côté, n'était armé d'un bon nombre de vaisseaux pour les maintenir puissamment au cas qu'on s'opposât par force ouverte à leurs desseins. » Et le ministre pour conclure insistait sur les intérêts connexes du commerce et de la marine : « outre que le Roi en tirerait cet avantage qu'en un besoin de guerre, il ne lui soit pas nécessaire d'avoir recours à mendier l'assistance de ses voisins ; que, pour cela, il faudrait, entre autres choses, bannir les changes simulés et supposés dont le gain injuste est si grand qu'en moins de cinq ans, si on ne souffre point de banqueroute, on double son bien ; ce qui fait quitter la marchandise à plusieurs pour s'y employer ». (Mémoires de Richelieu, collection Michaud et Poujoulat, II, p. 438). Il est à observer que Colbert, héritier de la politique de Richelieu allait, jusque dans le domaine économique, suivre

ses directives mais sur un plan de plus large envergure].

[Déjà Marc Lescarbot, après sa fructueuse expérience en Acadie, avait proclamé, dans ses *Muses* et dans son *Histoire de la Nouvelle-France*, tous les bienfaits qu'on peut tirer des possessions coloniales, et il avait fait appel pour leur développement, à la protection du roi et au concours de sa patrie. (Dédicaces de 1612). Le suivant de près, Antoine de Montchrétien (1615) tâchait pareillement d'orienter les énergies françaises vers les terres occidentales. Avec quel ferme accent de conviction il adressait à Louis XIII cette exhortation patriotique : « Vous avez, Sire, deux grands chemins ouverts à l'acquisition de la gloire : l'un, qui vous porte directement contre les Turcs et mécréans..., et l'autre, qui s'ouvre largement aux peuples qu'il vous plaira d'envoyer dans ce Nouveau-Monde, où vous pouvez planter et provigner de nouvelles Frances ». (*Traicté de l'Oeconomie politique*, livre III). Un autre Français, un chevalier de Malte, marin éprouvé après vingt-trois ans de carrière sur tous les océans, Isaac de Razilly, se

fit inlassablement le champion de la colonisation et de la navigation outre-mer. Il affirmait hautement que « Ce sont vieilles chymères de croire que la navigation ne sort point nécessaire en France et que les Francoys ne soient propres à naviguer et prétends faire voir le contraire »... Puis avec une précision lumineuse, Razilly traçait tout un programme d'expansion nationale : « Pour remettre la navigation et ensuite faire des conquêtes et trafics, que l'on exécutera dans les quatre parties du monde... 1° persuader un chacun de risquer sur mer et trouver fonds pour la navigation ; et pour cela, permettre à la noblesse le commerce de mer sans dérogation et anoblir les marchands qui s'y livrent ; 2° fonder une Compagnie où le Roi, les ministres, les princes du sang et grands seigneurs seront intéressés, chacun fournissant un navire qui portera son nom ; faire, par autorité du Roi, construire un navire, par chaque ville importante du royaume : y faire contribuer le clergé pour le cinquième de son revenu, « en considération du spirituel engagé en Afrique et Amérique » ; 3° créer de nouveaux revenus et en employer la moitié pour

faire un fonds de 1 500 000 livres destiné à l'entretien de vingt bons navires et dix pataches, dont on fera trois escadres en Normandie, Bretagne et Guyenne... ; 4° avec cette flotte, faire expédition contre Sallé dans le Maroc ; employer le surplus à Terre-Neuve ou sur les côtes françaises ; favoriser le commerce d'Afrique, du Levant, de la mer Baltique, de l'Angleterre et Irlande ; faire le commerce de l'Asie et des Indes orientales par l'intermédiaire d'une puissante Compagnie, mais « sans y planter colonies »... au contraire, faire des colonies au Canada par les soins de la Compagnie du Morbihan, et surtout prendre le pays d'Eldorado (comprenant le Brésil, le Pérou et s'étendant jusqu'à la mer du sud) ; 5° établir des colonies, non par des marchands, « qui n'y sont pas propres », mais « par un homme de qualité et faveur qui aurait la libre disposition d'une bourse commune faite par des trésoriers-partisans ». (Mémoire du 26 novembre 1626, résumé par L. Deschamps).]

[Par bonheur, Isaac de Razilly avait l'oreille du Cardinal. Richelieu trouva en lui un conseiller singulièrement averti et le plus dévoué et loyal

des collaborateurs. Ce dernier rédigea à son intention le Mémoire capital, déjà cité, que le premier ministre de Louis XIII devait commencer d'appliquer dans sa politique navale et coloniale. Ce *Mémoire*, il est probable, a dû servir à préparer la charte de la Compagnie de la Nouvelle-France. Razilly écrivit encore sur la demande du Cardinal, un Mémoire touchant la colonisation du Canada. (1631-1632). C'est dans ce pays, proprement comme gouverneur de la colonie acadienne, que le glorieux marin allait terminer sa vie].

Au lieu de construire des vaisseaux de guerre, manquant de matelots, de ruiner les finances pour les équiper, Richelieu commença par améliorer les ports de mer et encourager le commerce maritime. Il se fit donner, outre la fonction, [le titre de « grand maître, chef et surintendant général de la navigation et commerce de France »], avec la haute direction des colonies pour les encourager lui-même de toute son influence. Mais l'esprit bientôt absorbé par les révolutions que son génie faisait subir à l'Europe et par les luttes intestines de la monarchie, il ne

put travailler assez constamment à poser les bases d'un système colonial propre à augmenter la puissance de la France, assez fort aussi pour se maintenir par lui-même. [Comme il s'en était expliqué devant l'Assemblée des notables, il confia] cette tâche à des compagnies spéciales et privilégiées, [au nombre de huit, auxquelles il n'accorda qu'une aide modérée, vu la pénurie du trésor.] Dès 1626 Richelieu concédait à [la Compagnie de Saint-Christophe, au capital de 45 000 livres] la première des Antilles où les Français aient eu un établissement. Il procéda de même à l'égard de la Nouvelle-France. Ainsi les colonies retombaient sous le monopole. Le gouvernement ne pouvant donner que de faibles secours, il fallait bien octroyer des avantages commerciaux aux compagnies qui se chargeaient de les peupler. C'était, au reste, « l'usage d'un temps où la navigation et le commerce n'avaient pas encore assez de vigueur pour être abandonnés à la liberté des particuliers ». [Il en fut ainsi des sociétés commerciales en Angleterre et en Hollande et aussi bien en Suède et au Danemark].

[Champlain était reparti pour Québec

accompagné du P. Le Caron (24 avril 1626) sur la *Sainte-Catherine* de 250 tonneaux avec quatre navires tous sous les ordres d'un catholique, le vice-amiral Raymond de la Ralde, lequel remplaçait son beau-frère, le seigneur Guillaume De Caen ; Emery De Caen, neveu de celui-ci, commandait en second. Il y avait à bord trois Jésuites les PP. Noyrot et La Nouë et le F. Gaufestre qui amenaient une vingtaine d'ouvriers et de laboureurs. Du reste, les équipages se composaient pour les deux tiers de protestants].

Instruit de l'état du Canada par les plaintes de Champlain, Richelieu voulut créer une association assez puissante et maîtresse de capitaux assez considérables pour soutenir les dépenses de l'émigration et au besoin des dépenses de guerre. Mais comme le commerce était toujours ce qui attirait le plus ces entreprises, qu'en définitive l'intérêt personnel dominait tout autre intérêt, il tâcha d'élever les vues de la société, et il l'investit d'une autorité presque royale. En même temps, pour faire cesser les difficultés qui avaient si souvent troublé le pays, il résolut d'y établir un pouvoir unique.

Personne plus que lui n'était convaincu de l'importance de l'unité de pouvoir et d'action. [Après avoir décidé le duc de Ventadour à se démettre,] il organisa donc la Compagnie de la Nouvelle-France ou Compagnie des Cent-Associés, [au capital de 300 000 livres,] et lui concéda en perpétuité « en toute propriété, justice et seigneurie » la Nouvelle-France et la Floride ; [c'est-à-dire le territoire qui s'étendait « ... Depuis la Floride... jusques au cercle Arctique... et depuis l'isle de Terre-Neufve jusques au grand lac dict Mer douce et au delà » (29 avril 1627). La Compagnie de Montmorency était supprimée]. Le roi se réserva la foi et hommage et la nomination des officiers de justice souveraine, et des commandants de places, lesquels devaient être présentés par la Compagnie et confirmés par le roi. [L'acte établissant la Compagnie de la Nouvelle-France reçut l'approbation du roi au camp de La Rochelle, le 6 mai 1628]. Ainsi le Canada passa de nouveau du régime royal à un régime commercial d'où allaient naître ces sociétés puissantes dites des Indes, qui ont brillé depuis, avec tant d'éclat, dans les deux mondes.

Bibliographie

Sources et ouvrages. Voyages de Samuel de Champlain, édition de l'abbé Laverdière, Québec, 1870, 6 vols ; mais surtout la grande édition avec traduction anglaise et des notes copieuses, dirigée par H. P. Biggar, *Publication of the Champlain Society*, Toronto, 1922-1935, 6 vols. – C. de La Roncière, *Histoire de la marine française*, tome IV, Paris, 1910. – Le P. C. de Rochemonteix, *Les Jésuites et la Nouvelle-France au XVII^e siècle*, tome I, Paris, 1895. – N.-E. Dionne, *Samuel Champlain*, Québec, 1891-1906, 2 vols. – G. Gravier, *Vie de Samuel Champlain*, Paris, 1900. – Sur Richelieu on consultera encore : G. d'Avenel, *Richelieu et la monarchie absolue*, Paris, 1895, 4 vols. – G. Hanotaux, *Histoire du cardinal de Richelieu*, tome I, nouv. édit., Paris, 1899, tome II, 1896, continuée avec le duc de La Force, tomes III, IV, V, 1933-1937. – G. Pagès, *La Monarchie d'Ancien régime en France*, Paris,

1932. – G. Lacour-Gayet, *La marine militaire de la France sous Louis XIII et Louis XIV*, tome I, Paris, 1911. – A. Bailly, *Richelieu*, Paris, 1934. – L. Batiffol, *Richelieu et le roi Louis XIII*, Paris, 1934. – L. Deschamps, *Histoire de la question coloniale en France*, Paris, 1891. – Abbé A. Couillard-Després, *Louis Hébert et sa famille*, Paris, 1913.

Chapitre III

La Nouvelle-France jusqu'à la paix de Saint-Germain-en-Laye

1627 – 1632

Si l'on ne réussit pas, dit Lescarbot en parlant de colonisation, « il en faut attribuer le défaut partie à nous-mêmes, qui sommes en trop bonne terre pour nous en éloigner, et nous donner la peine pour les commoditez de la vie ». On a reproché au Français de ne pas émigrer, de se laisser trop dominer par les charmes de la société et de la famille, de refuser, enfin, d'améliorer sa condition parce que l'abandon de la patrie lui cause trop de regret. Mais ce sentiment est commun à tous les peuples, même à ceux qui sont à demi nomades. « Disons-nous », répondait le chef d'une peuplade américaine dont on voulait avoir le pays, « disons-nous aux ossements de nos

pères : levez-vous et marchez ? » La pensée de quitter pour jamais la patrie est douloureuse. Il n'y a que les motifs les plus impérieux qui fassent prendre une telle résolution. Aussi, quand on examine attentivement l'histoire des migrations qui ont signalé chaque siècle sur un point ou sur un autre du globe, on trouve toujours qu'elles ont eu pour cause une nécessité absolue, comme la faim, la guerre, l'oppression, la conquête.

Déjà les Irlandais et les Écossais émigraient en grand nombre. Dès 1620, les derniers, pour se soustraire à leurs vainqueurs, allaient s'établir en Pologne, en Suède, en Russie. Leurs conquérants eux-mêmes, qui ont subi la domination normande jusqu'au milieu du XIV^e siècle, et qui se sont ensuite précipités dans les orages des révolutions, n'échappaient pas à cette influence, lorsqu'ils voyaient encore les sommités sociales de leur pays occupées par la race d'hommes sous laquelle leurs pères avaient souffert tant de maux. Les Anglais, poursuivis par cette pensée, quittèrent à leur tour leur pays pour venir fonder dans le Massachusetts, le Maryland, la Virginie et

les Carolines, des colonies qui forment maintenant la république des États-Unis.

Nous avons dit quels motifs avaient fait créer la Compagnie de la Nouvelle-France ou des Cent Associés. (Le nombre au vrai, en était de cent six). En recevant le Canada, l'Acadie et la Floride, elle obtint le droit de fortifier et de régir ces pays à son gré ; d'y faire la guerre et la paix, d'y commercer seule par terre et par mer, pendant quinze années ; d'y ériger des seigneuries, sauf la confirmation royale. La traite des pelleteries lui fut accordée à perpétuité ; il n'y eut d'exception à son monopole que pour la pêche de la morue et de la baleine. [La grande pêche occupait alors huit cents bâtiments et rapportait un profit égal à 30 p. 100 des capitaux engagés].

Le roi lui fit don de deux navires armés, et accorda à douze de ses principaux membres des lettres de noblesse. Il pressa les gentilshommes et le clergé d'y entrer. La Compagnie pouvait envoyer et recevoir toutes sortes de marchandises, sans être assujettie à aucun droit. Une dernière faveur fut l'entrée libre en France

des produits qui seraient manufacturés en Canada. Cette prérogative singulière donnait un avantage à l'artisan de la colonie sur celui de la métropole, astreint aux péages, aux maîtrises, aux marques, à toutes les entraves enfin que le régime économique du temps y avait multipliées à l'infini.

Pour répondre à tant de faveurs, la Compagnie s'était engagée à transporter en Amérique, dès la première année de son privilège (1628), deux ou trois cents hommes de tous métiers [outre trois missionnaires], et dans l'espace des quinze ans, au moins quatre mille colons des deux sexes. Elle devait les loger, les nourrir, les entretenir du nécessaire trois années durant, et leur distribuer ensuite des terres défrichées, avec le blé pour les ensemercer une première fois. Les colons seraient exclusivement français et catholiques. [Richelieu interdisait donc la Nouvelle-France aux huguenots « afin d'essayer, avec l'assistance divine, d'amener les peuples qui y habitent à la connoissance du vrai Dieu, les faire policer et instruire à la foi et religion catholique, apostolique et romaine, ayant jugé que le seul

moyen de disposer ces peuples à la connaissance du vrai Dieu, était de peupler le dit pays de naturels français catholiques ». N'était-ce pas au temps même où le duc Henri de Rohan et son frère Soubise, osant rêver la création d'un État dans l'État avaient levé les armes pour établir une république protestante française placée plus ou moins sous la protection du roi d'Angleterre. Ce qui faisait dire en 1625 au cardinal : « Tant que les Huguenots auront le pied en France, le roy ne sera jamais le maistre au dedans ny ne pourra entreprendre aucune action glorieuse au dehors »].

La Compagnie de la Nouvelle-France comptait parmi ses membres les plus en vue Richelieu, le maréchal d'Effiat, [Martin de Mauroy, intendant de la marine, l'amiral Claude de Roquemont], le chevalier Isaac de Razilly, le capitaine Charles Daniel et Champlain. Elle se composait en outre de nobles, de négociants, de bourgeois [de fonctionnaires surtout], des principales villes telles que Paris, Rouen, Dieppe, Bordeaux, [Calais, Lyon, Bayonne et le Havre].

Une association revêtue d'aussi grands pouvoirs et formée de personnes puissantes et riches, avec pour chef le premier ministre de l'État, réveilla toutes les espérances ; le succès ne parut plus douteux. On prit les mesures nécessaires pour secourir Québec, menacé de la famine. Quatre navires furent mis sous les ordres de l'amiral Roquemont ; nombre de familles et d'ouvriers, [quatre cents personnes environ], s'embarquèrent à Dieppe avec des provisions de toute espèce (28 avril 1628). Le convoi ne devait pas parvenir à sa destination.

Après la destruction de Port-Royal par Argall, les Anglais avaient abandonné l'Acadie. En 1621 (10 septembre), sir William Alexander obtint cette contrée en concession de Jacques 1^{er}, pour y établir des Écossais. La concession embrassait, outre l'Acadie et les îles voisines, tout le pays situé à l'est d'une ligne tirée vers le Nord, depuis l'entrée de la rivière Sainte-Croix jusqu'au fleuve Saint-Laurent : elle reçut le nom de Nouvelle-Écosse. C'est ainsi que commença la confusion qui causa par la suite tant de difficultés entre la France et l'Angleterre, l'une prétendant que

Nouvelle-Écosse et Acadie étaient deux noms qui désignaient une seule et même province ; l'autre que ces noms désignaient deux pays distincts puisque les limites n'étaient pas les mêmes. L'année suivante, Alexander fit partir pour cette contrée quelques émigrants ; s'étant embarqués trop tard, ils furent obligés de passer l'hiver à Terre-Neuve. Au printemps de 1623, ils se remirent en route, touchèrent au Cap-Breton, côtoyèrent l'Acadie et atteignirent enfin, après avoir visité deux ou trois ports, le cap de Sable. Ils y trouvèrent les Français qui n'avaient pas cessé d'occuper le pays depuis l'invasion d'Argall, et plusieurs aventuriers qui s'étaient joints à eux. Ils n'osèrent pas débarquer ; ils retournèrent en Angleterre et y firent une peinture exagérée de la beauté et de la fertilité du pays. Jacques I^{er} étant mort (1625), Alexander s'empressa de faire confirmer sa concession par Charles I^{er} (12 juillet 1625). Le roi, pour surpasser la France, institua l'ordre des baronnets de la Nouvelle-Écosse. Il en limita le nombre à cent cinquante et leurs lettres patentes, accompagnées d'une concession de terre en fief

ou seigneurie, sous la condition d'y établir des colons, devaient être ratifiées par le Parlement. Tout annonçait un grand mouvement de colonisation vers l'entrée du golfe Saint-Laurent.

Tandis que sir William Alexander obtenait ainsi l'Acadie, la guerre entre les catholiques et les huguenots se ralluma en France. Georges Villiers, duc de Buckingham, placé à la tête du cabinet de Londres, était rempli de présomption et d'autant plus jaloux de Richelieu qu'il lui était inférieur en génie. Il ne manqua pas l'occasion de secourir les huguenots acculés dans La Rochelle, et de montrer par là sa haine contre le cardinal. [Il mit en mer une escadre redoutable : cent bâtiments et treize mille deux cent quatre-vingt-deux hommes, et parut devant l'île de Ré, le 20 juillet 1627.] Son dessein était de faire lever le siège de La Rochelle et d'envahir ensuite la France. Il se vantait qu'il irait dicter la paix dans Paris. Mais, son armée ayant été battue dans l'île de Ré, il eut la mortification de voir triompher son rival. La guerre, ainsi commencée entre les deux Couronnes, plutôt par vengeance personnelle que par intérêt d'État, fut portée en

Amérique.

[Un marchand anglais, Gervase Kirke, fixé à Dieppe depuis quarante ans et récemment passé à Londres] saisit ce moment, avec l'aide d'autres négociants, pour chasser les Français du Canada et de l'Acadie. Dix-huit vaisseaux sortirent des ports d'Angleterre pour fondre à la fois sur tous les établissements de la Nouvelle-France. L'amiral David Kirke, fils aîné de Gervase Kirke, fut chargé de prendre Québec. [Ayant armé trois navires montés par deux cents hommes, il cingla, en mars 1628, vers le golfe Saint-Laurent. Il était secondé par ses quatre frères, Louis, Thomas, Jean et Jacques.]

De nombreux réfugiés français se trouvaient à bord, parmi lesquels un autre renégat, le capitaine Jacques Michel, de Dieppe, qui commandait en second sous l'amiral. David Kirke [s'empara de l'établissement de Miscou ; il captura un navire appartenant à la nouvelle Compagnie qui conduisait Claude de La Tour et un Jésuite, le P. Noyrot, en Acadie ainsi que] plusieurs bâtiments occupés à la traite et à la pêche. [Pendant ce

temps ses frères se rendaient maîtres de Port-Royal et du fort que La Tour avait construit à l'entrée de la rivière Penobscot (1614)]. David Kirke vint jusqu'à Tadoussac d'où il écrivit (8 juillet 1628) une lettre très polie à Champlain. Il lui disait être informé de la disette qui régnait à Québec ; qu'il gardait le fleuve avec ses vaisseaux et que l'habitation ne devait plus attendre de secours ; que s'il voulait la rendre sans coup férir, il lui accorderait les conditions les plus favorables. Kirke fit porter cette lettre par des Basques enlevés dans le golfe, qui étaient aussi chargés de remettre à Champlain les prisonniers qu'avait faits un détachement envoyé pour dévaster la côte et incendier la ferme du cap Tourmente.

Champlain jugea qu'il menaçait de trop loin pour être à craindre. Il lui transmit cette fière réponse : [« Sçachant très bien que rendre un fort et habitation en l'estat que nous sommes maintenant, nous ne serions pas dignes de paroistre hommes devant notre Roy, que nous ne fussions répréhensibles, et mériter un chastiment rigoureux devant Dieu et les hommes, la mort en

combattant nous sera honorable... »] Sur quoi l'amiral abandonna le dessein d'aller l'attaquer. Champlain avait fait faire bonne chère aux délégués qu'il garda jusqu'au lendemain ; tandis que les habitants, [à peu près une centaine], étaient déjà réduits chacun à sept onces de pois par jour. Il n'y avait pas cinquante livres de poudre dans le magasin. Kirke n'aurait eu qu'à se présenter pour voir les portes du fort s'ouvrir devant lui. Mais, trompé par la ferme attitude du commandant français, il brûla toutes les barques qu'il y avait à Tadoussac, et regagna le bas du fleuve.

Dans le même temps, l'amiral de Roquemont, [qui avait relâché à Gaspé et] ne s'attendait point à rencontrer des ennemis sur son chemin, car la paix était faite, apprenait, avec surprise, par des sauvages, que Québec était tombé aux mains des Anglais. À cette nouvelle, il dépêcha onze hommes dans une embarcation légère, avec ordre de remonter jusqu'à cette place pour s'assurer de la vérité de ce rapport. La barque était à peine éloignée qu'elle aperçut six vaisseaux sous pavillon anglais ; et, le lendemain (18 juillet

1628), elle entendit une vive canonnade. C'était David Kirke qui attaquait Roquemont, dont les bâtiments plus petits, pesamment chargés et manœuvrant avec difficulté, furent pris avec les colons qu'ils portaient. Roquemont, oubliant que ses navires renfermaient toute la ressource d'une colonie près de succomber, loin d'éviter le combat, avait paru le rechercher. Son imprudente ardeur laissa Québec en proie à une famine toujours croissante, qui fut la cause de sa reddition, l'été suivant.

[Dès que sir William Alexander eut vent des prises de Kirke, il s'empessa de réclamer. C'était là, prétendait-il, sans raison d'ailleurs, un empiètement sur ses droits. Après bien des négociations, il consentit à former une compagnie avec Gervase Kirke et ses associés pour commercer au Canada. Par lettres royales du 4 février 1629, ils se firent accorder le monopole de la traite dans le golfe et le fleuve Saint-Laurent ; ils furent autorisés, en outre, à détruire les établissements des Français et à s'emparer de leurs navires.]

[À ce moment, la situation à Québec était de plus en plus critique.] Champlain, sur le rapport de la barque de Roquemont, avait pressenti la perte des secours qu'on lui envoyait. Il ne fut point découragé par ce malheur, aggravé encore par le manque de récoltes. Il prit toutes les précautions pour faire durer le plus longtemps possible ce qui lui restait de vivres ; il acheta du poisson aux sauvages, chez lesquels d'ailleurs il envoya une partie de ses gens, afin de diminuer le nombre des bouches à nourrir pendant l'hiver. Grâce à ces mesures et à force de privations, on put atteindre le printemps.

Dès que la neige eut disparu, ceux qui étaient encore en état de marcher se mirent à parcourir les bois pour ramasser des racines. Beaucoup de personnes cependant ne pouvaient satisfaire aux demandes de leurs familles épuisées par la faim. Champlain les encourageait, donnait l'exemple de la patience, exhortait tout le monde à supporter avec courage des souffrances qui allaient sans doute bientôt finir, car les secours attendus d'Europe devaient arriver d'un moment à l'autre. Des jours, des semaines, des mois

entiers passèrent ainsi, sans qu'il parût aucun navire. On était rendu au mois de juillet, en proie à une famine extrême ; les racines qu'on allait chercher [jusqu'à six ou sept lieues] de distance devenaient de plus en plus rares. Enfin, trois navires sont signalés derrière la Pointe-Lévis ; [ils portaient cent cinquante hommes.] La nouvelle s'en répand aussitôt avec rapidité ; on accourt sur le port. Mais la joie ne dure qu'un instant. On a reconnu avec douleur un pavillon ennemi, au bout des mâts. C'étaient Louis et Thomas Kirke, qu'envoyait leur frère l'amiral, revenu lui-même au Canada et resté à Tadoussac avec le gros de la flotte [comprenant cinq vaisseaux.] Dans l'état où l'on se trouvait, [Champlain n'avait avec lui que seize hommes au fort et dans l'habitation], personne ne pouvait songer à se défendre ; on se rendit le 20 juillet (1629). Les conditions accordées par les Kirke et les bons traitements faits aux habitants, engagèrent [cinq familles, formant en tout une trentaine de personnes, ce qui était environ le tiers de la population], à rester et à prendre racine dans le pays.

Louis Kirke fut chargé du commandement de l'habitation. Thomas descendit (26 juillet) avec Champlain à Tadoussac pour retourner en Europe. [En vue de la Malbaie,] il rencontra Emery De Caen qui rapportait des vivres de France, et il l'enleva après un combat opiniâtre. L'amiral Kirke fit voile ensuite vers l'Angleterre. Champlain alla à Londres rendre compte à l'ambassadeur de France, [M. de Châteauneuf,] de ce qui s'était passé, et le presser de réclamer Québec, enlevé trois mois après la conclusion de la paix entre la France et l'Angleterre (traité de Suze, 24 avril 1629). Sans cette paix, la colonie eût été renforcée avant l'arrivée des Kirke. [En effet, dès le 18 février 1629, le cardinal de Richelieu donnait ordre au chevalier Isaac de Razilly de prendre le commandement de six vaisseaux et d'escorter le convoi de secours à destination du Canada.] Mais la guerre ayant cessé, l'escadre du chevalier fut envoyée contre le Maroc, dont le chérif mécontentait la France. [Deux bâtiments de la Compagnie, le *Grand-Saint-André* et la *Marguerite*, avec deux autres navires et une barque,] après avoir attendu

quarante jours Razilly, étaient partis sous la conduite du capitaine Charles Daniel [de Dieppe (26 juin)]. Au reste, la prise de Québec n'avait pas entraîné la perte de toute la Nouvelle-France. Les Français occupaient encore plusieurs points en Acadie, et l'île du Cap-Breton avait été reconquise aussitôt que perdue, comme on va le voir.

Le capitaine Daniel, ayant été séparé des autres navires par la brume, sur les bancs de Terre-Neuve, fut rencontré par un vaisseau anglais, qui vint se mettre le long de lui à portée de pistolet avec l'intention de l'attaquer. Mais, à la vue de seize pièces de canon en batterie sur son pont, l'Anglais voulut s'enfuir ; Daniel l'accrocha et le prit à l'abordage. Après cette capture, au lieu de chercher à rallier la flotte qu'il convoyait, Daniel la crut en sûreté, et ne s'occupait plus d'elle. Il cingla vers le Grand-Cibou, sur la côte orientale du Cap-Breton, pour avoir des nouvelles de Québec. Il apprit là, d'un capitaine de Bordeaux, qu'un gentilhomme écossais, [James Stewart, lord Ochiltrie,] ayant trois vaisseaux sous ses ordres, s'était emparé, deux

mois auparavant, d'un bateau de pêche de Saint-Jean-de-Luz ; qu'il avait envoyé ce bateau avec deux des siens, à Port-Royal et que lui-même, resté en arrière avec son troisième navire, avait construit un fort au Port-des-Baleines, prétendant que l'île du Cap-Breton appartenait à l'Angleterre. À cette nouvelle, Daniel résolut de prendre possession du fort de Stewart, et de remettre toute l'île sous la domination française. Il arriva devant la place le 18 septembre (1629), débarqua aussitôt à la tête de cinquante-trois hommes, armés jusqu'aux dents et munis d'échelles, et marcha à l'escalade. L'attaque fut très vive ; la garnison, [qui était de quinze hommes], se défendit longtemps avec courage. Mais les portes ayant été enfoncées à coups de hache, Daniel pénétra l'un des premiers dans le fort et fit le capitaine Stewart et ses gens prisonniers.

Il rasa le fort et en bâtit un autre en amont, [le fort Sainte-Anne,] à l'entrée de la rivière du Grand-Cibou. L'ayant armé de huit canons, il y laissa trente-huit hommes avec les Pères jésuites Vimont et Vieuxpont, et fit route pour la France

(5 novembre). En passant, il mit à terre quarante-deux de ses prisonniers à Falmouth, en Angleterre, et emmena le reste, une vingtaine y compris leur chef, à Dieppe.

Le capitaine Stewart faisait partie de la [flottille commandée par le fils d'Alexander, qui venait ravitailler les colons débarqués à Port-Royal, en 1626].

Tandis que les Kirke s'emparaient de Québec et que Stewart perdait le Cap-Breton, l'extrémité méridionale de l'Acadie repoussait les attaques de deux bâtiments de guerre, conduits par Claude [Turgis de Saint-Étienne, seigneur] de La Tour, protestant français qui était passé récemment au service de l'Angleterre. [Du reste informée par le capitaine Daniel de la situation en Acadie, la Compagnie de la Nouvelle-France avait équipé quatre vaisseaux. Deux des navires, avec trois Récollets, des artisans et des vivres conduits par le capitaine Marot de Saint-Jean-de-Luz, vinrent secourir Charles de La Tour, commandant du fort Saint-Louis, au cap de Sable les deux autres se dirigèrent vers le fort Sainte-Anne, dans l'île du

Cap-Breton].

Claude de La Tour, possesseur d'une certaine fortune, avait été fait prisonnier sur un des navires de Roquemont, et transporté à Londres où la Cour l'avait fort bien accueilli. Pendant qu'il était en Angleterre, il épousa en secondes noces une dame d'honneur de la reine Henriette de France, et fut nommé baronnet de la Nouvelle-Écosse. Ces marques de bienveillance achevèrent d'éteindre en lui tout le reste d'attachement qu'il conservait encore pour sa patrie. Il obtint [pour lui et pour Charles de La Tour, son fils,] une vaste concession de terre [sur la côte méridionale de l'Acadie (30 avril 1630); il fit des arrangements avec sir William Alexander pour y établir des colons écossais. Avant tout, il devait travailler à la soumission de son fils qui commandait le fort français dans le Port La Tour actuel, au sud-ouest de l'Acadie].

Dans ce but, on mit sous les ordres de Claude de La Tour deux vaisseaux de guerre [chargés de colons écossais à destination de Port-Royal]. Il s'embarqua avec sa jeune femme (1630). Rendu

au [fort Saint-Louis], il eut avec son fils une entrevue. Il lui peignit sa flatteuse réception en Angleterre, les honneurs dont on l'avait comblé et tous les avantages qui l'attendaient lui-même s'il voulait se mettre, avec la place, sous le drapeau de cette puissance. « Dans ce cas, dit Claude de La Tour, je suis autorisé à vous en laisser le commandement et à vous remettre, en outre, l'ordre de baronnet de la Nouvelle-Écosse ». À cette proposition inattendue, le jeune La Tour fit une réponse pleine de noblesse : « Si l'on m'a cru, dit-il, capable de trahir mon pays à la sollicitation de mon père, on s'est grandement trompé. Je n'achèterai pas les honneurs qu'on m'offre au prix d'un crime. Je sais apprécier l'honneur que veut me faire le roi d'Angleterre ; mais le prince que je sers est assez puissant pour payer mes services, et dans tous les cas ma fidélité me tiendra lieu de récompense. Le roi, mon maître, m'a confié cette place, je la défendrai jusqu'à mon dernier soupir ». Le jeune La Tour, dans un placet présenté au roi de France, [trois ans auparavant (25 juillet 1627)], avait demandé le commandement du pays. On

voit avec quelle fermeté il la défendait. Le père, désappointé par cette réponse, retourna sur son vaisseau, d'où il adressa à son fils une lettre écrite dans les termes les plus pressants et les plus tendres, sans plus de succès ; il employa la menace, qui fut aussi inutile. Il fit alors débarquer ses soldats avec un corps de matelots, et attaqua le fort. Repoussé une première fois, il renouvela ses efforts pendant deux jours avec acharnement ; enfin, ses troupes, complètement rebutées, refusèrent de s'exposer davantage. Il les fit rembarquer et s'éloigna, confus d'avoir subi une défaite en combattant contre son propre sang et contre sa patrie.

Claude de La Tour n'osa reparaître ni en Angleterre, ni en France, où sa conduite coupable ne pouvait être jugée que comme elle le méritait. Il resta en Acadie avec sa femme, qui ne voulut pas l'abandonner dans ses malheurs. Son fils eut pitié de lui. Il lui fit bâtir, dans le voisinage du fort, sur le bord de la mer, une maison où il passa quelques années. C'est là que l'auteur de la « *Description des Costes de l'Amérique septentrionale* », Nicolas Denys, le visita en

1635.

L'invasion du Canada en pleine paix avait fait jeter d'abord les hauts cris dans Paris, parce qu'on avait cru l'honneur du royaume engagé. [La population indignée pendit en effigie David, Louis et Thomas Kirke en place de Grève]. Mais, après réflexion, une partie du Conseil opina à ne pas demander la restitution de Québec. À son avis, on avait perdu peu de choses en perdant ce rocher ; le climat du Canada était trop rigoureux ; en outre, on ne pourrait pas peupler un royaume aussi vaste sans affaiblir le royaume. Et de quelle utilité serait-il si on ne le peuplait point. L'Asie et le Brésil avaient dépeuplé le Portugal ; l'Espagne voyait plusieurs de ses provinces presque désertes depuis la conquête de l'Amérique. Charles-Quint, avec tout l'or du Mexique et du Pérou, n'avait pu entamer la France, tandis que François I^{er}, son rival, avait trouvé dans son trésor de quoi tenir tête à un prince dont l'empire était plus vaste que celui des premiers Césars. Cherchons donc plutôt à améliorer la France, disait le parti de l'abandon.

On répondait à ce parti que l'air était très sain

dans le Canada et le sol très fertile, que le pays était capable de fournir toutes les commodités de la vie ; que c'était surtout l'expulsion des Morisques (1610) qui avait épuisé d'hommes la péninsule espagnole ; qu'il suffisait de faire passer un petit nombre de soldats licenciés et de familles tous les ans, en Amérique ; que la pêche de la morue pouvait, à elle seule, enrichir le royaume, et que c'était une excellente école pour former les matelots ; que les forêts canadiennes, les plus belles du monde, pourraient fournir à jamais les bois nécessaires à la construction des vaisseaux ; et d'ailleurs, que le seul motif d'empêcher les Anglais de se rendre trop puissants en Amérique, en ajoutant le Canada à tant d'autres provinces où ils avaient déjà de bons établissements, était plus que suffisant pour engager le roi à recouvrer Québec, à quelque prix que ce fût.

Ces raisons, dont plusieurs avaient été exposées du temps de Jacques Cartier, ne persuadèrent pas tout le Conseil. Il n'y eut que des motifs d'honneur et de religion qui purent déterminer Louis XIII à ne point abandonner le

Canada. Peut-être aussi, comme certains l'affirment, l'orgueil du ministre qui gouvernait alors la France, et qui regardait l'acte des Anglais comme une injure personnelle, puisqu'il était lui-même à la tête de la Compagnie de la Nouvelle-France, fit-il changer d'avis. Quoi qu'il en soit, le roi d'Angleterre promit la restitution de la Nouvelle-France. Mais Richelieu, voyant l'affaire traîner en longueur, et pour hâter les négociations fit préparer un nouvel armement. [Trois vaisseaux furent mis aux ordres du commandeur Isaac de Razilly, et devaient se rendre à Port-Royal ; trois autres sous le commandement du vice-amiral Raymond de La Ralde conduiraient, à Québec une garnison de quarante hommes avec trois Capucins]. Cette démonstration eut l'effet désiré. Par le traité de Saint-Germain-en-Laye, signé le 29 mars 1632, l'Angleterre renonça à tous ses droits sur les provinces qui composaient la Nouvelle-France : l'Acadie et le Canada. « On peut dater de ce traité, dit Chalmers, une longue suite de calamités pour la Grande-Bretagne et pour ses colonies, les difficultés provinciales qui s'élevèrent ensuite, et en quelque sorte le succès

de la révolution américaine ». (*Continuation of Political Annals*, réimpression de 1868, New-York).

Le récit de cette guerre nous montre des Français armés les uns contre les autres et dépouillant la France au profit de ses ennemis. Aussi bien la conduite des huguenots [qui avait déterminé le cardinal de Richelieu à les exclure de la Nouvelle-France] donnait pleinement raison aux catholiques qui ne cessaient de dire qu'il n'y avait pas de sûreté à les laisser s'établir dans le voisinage des colonies anglaises, peuplées de protestants, parce qu'à la moindre difficulté avec le gouvernement, ils se joindraient à elles, comme Claude de La Tour venait d'en donner l'exemple, et feraient perdre tout ce que la France possédait en Amérique. [Au surplus, en adoptant pour la Nouvelle-France cette politique novatrice et hardie d'exclusion à l'égard des huguenots, et peut-être même par une sorte d'intuition géniale qui plongeait loin dans l'avenir, le cardinal de Richelieu, il apparaît bien maintenant, apportait à notre race au Nouveau Monde le secret de vaincre, de grandir et de durer].

La Nouvelle-France fut rendue, comme on l'a dit, à son ancienne mère-patrie par le traité de Saint-Germain-en-Laye. Peu de temps après, le 13 novembre 1632, le roi en conseil condamnait la Compagnie de la Nouvelle-France à payer la somme de 40 000 livres à Marie et Salomon Langlois, au capitaine Raymond de la Ralde, Nicolas Canu, David Michel, Paul Languillez et autres, pour avoir saisi trois navires envoyés par Guillaume de Caën à la pêche sur les côtes du Canada.

François-Auguste de Thou, l'ami de Cinq-Mars, pour lequel il donna sa vie sur l'échafaud, fut le rapporteur de cet arrêt, qui contient le nom de Cabot, bourgeois de Dieppe, et celui de Duquesne, capitaine de marine et père du grand Duquesne.

Bibliographie

Sources et ouvrages. *Oeuvres de Champlain*. – Nicolas Denys, *Description géographique et*

historique des Costes de l'Amérique septentrionale, Paris, 1672, édition et traduction anglaise, publiée par W. F. Ganong, publication of the Champlain Society, Toronto, 1908, à joindre aux deux bibliographies précédentes.

Livre deuxième

Description du Canada

Chapitre premier

Nations indigènes

Quand les Européens commencèrent à venir en Amérique, ils donnèrent aux contrées où ils abordèrent la dénomination générale de « terres neuves ». Du temps de François 1^{er}, ce nom s'appliquait aussi bien à la Floride, au Canada, au Labrador, qu'à l'île elle-même qui l'a conservé en propre. Lorsque ces pays furent mieux connus et qu'ils furent visités plus fréquemment, ils reçurent des appellations particulières, qui servirent à les distinguer les uns des autres, mais qui furent souvent changées, comme les limites nécessairement incertaines des territoires qu'elles désignaient. Ce sont ces changements qui, dans la suite, causèrent tant de difficultés entre la France, l'Angleterre et l'Espagne, au sujet des frontières de leurs colonies.

Au début du XVII^e siècle, le nom de Nouvelle-France fut attaché à l'immense espace comprenant aujourd'hui la baie d'Hudson, le Labrador, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, le Canada actuel et une partie des États-Unis. À cette époque, la péninsule de la Nouvelle-Écosse commençait à être appelée Acadie et le nom de Canada désignait le pays que nous habitons, mais avec des bornes beaucoup plus étendues dans tous les sens.

La Nouvelle-France, avant la découverte du Mississippi, à la vallée duquel ce nom s'étendit ensuite, embrassait donc tout le bassin du Saint-Laurent et tout le bassin de la baie d'Hudson. Le fleuve Saint-Laurent a plus de 700 lieues de cours. Il prend sa source sous le nom de rivière Saint-Louis, au-dessus du lac Supérieur, par 47° 45^e de latitude nord et 92° de longitude ouest de Greenwich, sur le grand plateau central, où naissent le Mississippi, qui coule vers le Sud et va se jeter dans le golfe du Mexique, et les rivières qui versent leurs eaux au Nord dans la baie d'Hudson. La vallée du Saint-Laurent fait un coude au Sud pour embrasser le lac Érié, et

s'abaisse par degrés jusqu'à la mer, à partir du plateau dont nous venons de parler et qui a, comme le reste des régions septentrionales de ce continent, peu d'élévation. En trois endroits seulement, le fleuve perd sa pente uniforme et douce : [au sault Sainte-Marie, à mi-chemin entre le lac Supérieur et le lac Huron, il a une impétuosité et des agitations terribles] ; à Niagara où sa largeur est d'un mille, il fait une chute de 160 pieds ; et au-dessus du lac Ontario, ses vagues rapides et bruyantes roulent, blanches d'écume, sur un lit de rochers, qui embarrassent la navigation entre Prescott et Montréal, séparé par environ quarante lieues.

La vallée du Saint-Laurent est bornée au Nord par la chaîne des Laurentides, qui sort du Labrador et se prolonge jusqu'au-dessus du lac Supérieur¹. Ces montagnes baignent leur pied

¹ Cette chaîne n'ayant pas de nom propre et reconnu, nous lui avons donné le nom de Laurentides, qui nous paraît bien convenable à la situation de ces montagnes, dont la direction est parallèle au Saint-Laurent. Un nom propre est nécessaire, afin d'éviter les périphrases toujours si fatigantes et souvent insuffisantes, pour indiquer une localité, un fleuve, une

dans les eaux du fleuve jusqu'au cap Tourmente, où elles ont près de 2000 pieds d'altitude ; elles croisent la rivière Ottawa au-dessus du lac des Chats et forment le rivage septentrional du lac Huron. Les Alléghanys, dont on aperçoit, du promontoire de Québec, quelques sommets, ferment le bassin au Sud, jusqu'au lac Champlain. Cette seconde chaîne de montagnes part du golfe Saint-Laurent et suit le fleuve. Elle en est à 6 ou 8 lieues dans le comté de Rimouski, où ses cimes les plus élevées atteignent une hauteur d'environ 4000 pieds ; après avoir passé au sud du lac Champlain, elle traverse la rivière Hudson et se prolonge vers la Virginie.

Voici, à peu près, les dimensions des cinq principaux lacs du Canada et de l'Amérique du Nord. Le lac Supérieur, le plus occidental des cinq et le plus vaste amas d'eau douce qu'il y ait

montagne, etc. Quant à l'euphonie, le nom que nous avons choisi satisfera, du moins nous l'espérons, l'oreille la plus délicate et formera une rime assez riche pour le poète qui célébrera les beautés naturelles de notre pays. (N. de l'auteur, 1^{ère} éd. Québec, tome I, (1845).

sur le globe, a 420 milles de longueur, 160 milles de largeur (les dimensions de la longueur et la largeur sont mesurées entre les points extrêmes), et une profondeur moyenne de 900 pieds ; il est élevé de 630 pieds au-dessus du niveau de la mer ; le lac Michigan est long de 350 milles, large de 200 milles, profond de 690 pieds, son altitude est de 580 pieds ou environ ; le lac Huron, dont l'altitude est de 580 pieds, a 280 milles de longueur et avec la baie Georgienne 190 milles de largeur ; sa profondeur moyenne est de 900 pieds. Plus nous approchons de la mer, moins les lacs ont d'étendue. Ainsi le lac Érié n'a que 20 milles de longueur et 38 milles de largeur ; ce lac a une profondeur moyenne de 84 pieds et son élévation au-dessus du niveau de la mer est de 220 pieds ; le lac Ontario, situé à 232 pieds au-dessus de la mer, est long de 180 milles et large de 40 ; sa profondeur moyenne va à 500 pieds. Les cinq lacs ensemble forment une longueur de 1470 milles et une superficie de 9710 milles carrés.

Ces lacs, la cataracte du Niagara, le fleuve, le golfe Saint-Laurent sont taillés sur le

gigantesque, et conviennent parfaitement à la bordure colossale qui les environne. En effet, vers le nord, ce sont des forêts mystérieuses, limites inconnues ; vers l'Ouest, ce sont encore en partie des forêts, qui appartiennent aux premiers occupants ; au Sud, c'est aujourd'hui une république dont le territoire excède celui de toute l'Europe ; à l'Est, c'est la mer, la mer brumeuse, orageuse, glacée de Terre-Neuve et du Labrador. L'infini semble régner sur nos frontières.

Le Canada est assis sur un banc de granit, qui forme la charpente de ses plus hautes montagnes et se montre à nu sur le lac Supérieur, le lac Huron, à Kingston, en plusieurs autres endroits de l'Ontario ; sur la rivière Saint-Maurice, à Beauport, à Tadoussac, à Kamouraska, au Labrador. Ce granit est recouvert de différentes espèces de roches, dont les plus abondantes sont les schistes, les calcaires et les grès.

[Le Canada possède de vastes ressources naturelles et aussi des métaux de toutes sortes dont l'exploitation ne fait que commencer.

Champlain qui n'ignorait aucun des moyens d'accroître sa prospérité, avait écrit, dès 1633, au cardinal de Richelieu : « Le pays est riche en mines d'or, fer, acier, potin, argent et autres minéraux ». (Lettres du 15 août 1633 et du 15 août 1635). De fait, le Canada tient aujourd'hui la première place dans le monde pour la production du nickel et de l'amiante ; il vient au second rang pour le cobalt, le cuivre, l'or et au troisième pour le zinc, le plomb et l'argent].

Le gouvernement français donna beaucoup d'attention à la recherche des richesses métalliques dans la colonie. Ses explorateurs avaient déjà découvert la plus grande partie des mines mentionnées par nos géologues. [La première exploitation des mines de fer des Trois-Rivières revient à François Poulin, sieur de Francheville et seigneur de Saint-Maurice. Il avait demandé, en 1729, pour une durée de vingt ans, le droit d'ouvrir et de mettre en œuvre celles qu'il découvrirait dans cette région, à la charge de payer les frais et les déboursés ; il sollicitait en même temps la concession des terres depuis y compris la seigneurie de Yamachiche jusques et y

compris la seigneurie du Cap de la Madeleine, ainsi que le privilège exclusif d'établir des forges et d'exécuter d'autres travaux. Le roi agréa le projet de Francheville et lui accorda des lettres patentes le 25 mars 1730 ; bientôt après, les forges de Saint-Maurice étaient en voie de construction. Pour ce qui est des mines de charbon, Pierre Boucher, dans son *Histoire véritable et naturelle des mœurs et productions de la Nouvelle-France* (1664), parle de certains gisements qui se trouvaient à quelque distance de la péninsule de Gaspé ; et plus tard, en 1712, Gédéon de Catalogne signalait la présence de la houille dans une partie des terres de Charlesbourg, dont la découverte remontait à 1691. Cependant les mines de charbon du Cap-Breton, en Acadie, sont les seules qui aient pris une réelle importance. Si bien que Louis XIV, le 16 avril 1669, rendait une ordonnance d'après quoi, pendant dix années, tout le charbon provenant du Canada serait, à son entrée dans les ports du royaume, regardé comme produit de France et sujet seulement à un droit de six sous par baril].

Le sol du Canada est généralement fertile, surtout dans la région supérieure, où un climat tempéré favorise la végétation d'immenses plaines à céréales. Dans la région inférieure, la température est beaucoup plus froide. Ici les Alléghanys et les Laurentides, avec toutes leurs ramifications, diminuent sensiblement le territoire cultivable. En quelque révolution physique, la chaîne des Laurentides, à travers la contrée du Saguenay, où elle a 12 ou 15 lieues de largeur, s'est rompue pour livrer passage à une rivière de plus de 1000 pieds de profondeur par endroits, bordée de chaque côté de parois presque verticales formées par cette brisure. Dans nos régions montagneuses, les vallées sont arrosées par de nombreuses rivières, qui contribuent puissamment à cette croissance rapide de la végétation canadienne, si remarquable sur le bas Saint-Laurent.

Le bassin de ce fleuve ayant la forme d'un angle, dont le sommet est tourné vers le Midi, ses deux extrémités, qui se terminent à peu près dans la même latitude, jouissent presque du même climat. Le maximum du froid à Québec est de 30

degrés au-dessous de zéro et celui de la chaleur de 97 à 104 au-dessus, d'après le thermomètre de Fahrenheit. Au pied du lac Érié, les froids extrêmes sont de 20 degrés, mais ils atteignent rarement ce chiffre. Les grandes chaleurs y sont de 103 degrés, quelquefois plus fortes. On voit que, pour l'intensité de la chaleur, il n'y a guère de différence entre le Québec et l'Ontario. Au reste, la différence du climat entre ces deux régions se comprendra encore mieux en comparant leurs productions et la longueur de leurs hivers.

Les parties habitées des deux Canadas, disait Bouchette en 1831, sont situées entre le 42^e et le 48^e degré de latitude nord. Par leur distance de l'équateur et du pôle, elles devraient jouir d'un climat analogue à celui de l'Europe centrale et méridionale, tandis qu'au contraire le froid et la chaleur y sont beaucoup plus intenses. À quelles causes faut-il attribuer cette différence ? À Québec (46° 49' 6" de latitude nord), les pommes viennent en abondance, mais les pêches et le raisin n'y réussissent pas ; à Montréal (45° 31' de latitude), ces derniers fruits parviennent déjà à

leur maturité ; à Toronto et plus au Sud, ils atteignent, comme l'abricot, toute leur perfection. L'acacia, qui ne peut résister au climat de Québec en pleine terre, commence à se montrer à Montréal et devient plus commun vers le Détroit. Il est à observer que l'Académie des Sciences de Paris s'occupa de l'histoire naturelle du Canada. À sa demande, en 1707, Michel Sarrazin, médecin français venu à Québec avec les troupes vingt ans auparavant, eut ordre du roi d'envoyer une collection des plantes canadiennes au jardin de la Société en France ; ce qu'il fit. Sarrazin, qui devint membre du Conseil Supérieur de Québec (1707), était un homme de grandes lumières. Il mourut à Québec en 1736. On doit à Sarrazin la découverte d'une plante à pot qui perpétue sa mémoire sous le nom de *sarracenia purpurea*.

Dans le Québec, l'hiver commence vers le 25 novembre et dure jusque vers le 25 avril, époque où l'on reprend les travaux des champs. La neige, qui demeure sur la terre de cinq mois à cinq mois et demi, atteint une hauteur de 3 à 4 pieds dans les bois. À Montréal, l'hiver est de trois ou quatre semaines plus court, et il tombe aussi moins de

neige. Enfin, dans l'Ontario, les traîneaux ne servent guère que deux mois. Mais partout, dans cette vaste contrée, sous le ciel rigoureux comme sous le ciel favorisé, l'air est agréable en été et salubre en toutes saisons. L'excès du froid sur le bas Saint-Laurent semble causé moins par la latitude que par l'absence de montagnes élevées du côté du Nord. Le voisinage de la baie d'Hudson, dans laquelle les vents du pôle s'engagent pour se répandre sur les régions inférieures de la vallée du Saint-Laurent, où ils arrivent, humides et glacés, des mers du Labrador, contribue beaucoup sans doute à la rigueur du climat. Cela paraît d'autant plus vraisemblable qu'à l'ouest des Alléghanys, les vents du Nord-Est sont plutôt secs qu'humides, parce que, comme dit Volney, ces courants d'air, là comme en Norvège, n'arrivent qu'après avoir franchi un rempart de montagnes, où ils se dépouillent, dans une région élevée, des vapeurs dont ils étaient gorgés.

Il est un phénomène que l'on peut mettre au nombre des beautés naturelles du Canada, ce sont les aurores boréales. Comme elles sont rares sous

le ciel d'Europe méridionale, elles excitèrent vivement l'admiration des Français. Rien d'aussi magnifique n'avait encore frappé leurs regards au milieu des nuits. Les plus grandes, les plus belles aurores se voient l'automne et l'hiver. Lorsque la neige repose sur le sol, sa blancheur éblouissante, qui se confond à l'horizon avec celle du ciel donne à ce spectacle un éclat enchanteur. Les aurores boréales, sans cesse en mouvement, prennent toutes les formes. Tantôt elles s'élancent d'un point de l'horizon, et s'élèvent en se développant jusqu'au sommet du ciel ; tantôt elles frémissent et jaillissent de différents points des airs ; tantôt elles serpentent et s'épanouissent en lançant des jets de lumière. Le plus souvent, c'est un voile immense qui semble suspendu dans l'espace, et qui flotte par grands plis avec mille reflets de diverses couleurs. Quelquefois, au milieu du silence, ces météores font entendre un bruit qui ressemble au froissis de la soie. Ils embrassent ordinairement une grande partie du ciel et brillent surtout du côté du Nord. On voit les étoiles étinceler à travers leur blancheur gazeuse. La lune augmente l'éclat de ce spectacle

et permet de voir les maisons à plusieurs lieues de distance.

Les contrées du Canada, si variées, si étendues, si riches en beautés naturelles et qui portent, pour employer l'expression d'un auteur célèbre, l'empreinte du grand et du sublime, étaient habitées, à l'époque de leur découverte, par de nombreuses tribus en partie nomades, vivant de chasse et de pêche mais en majorité sédentaires. Ces tribus appartenaient à trois des huit principales familles qui se partageaient le territoire situé entre le Mississipi, l'Atlantique et la terre des Esquimaux, à l'extrémité nord du continent, savoir : les Algonquins, les Hurons, les Sioux, les Cherokees, les Catawbas, les Uchées, les Natchez et les Mobiles. Elles ont été divisées ainsi d'après les langues qu'elles parlaient et qu'on a appelées langues-mères, parce que ces langues n'avaient aucune analogie entre elles, et parce que ceux qui parlaient des idiomes de la même langue-mère, s'entendaient, quelque éloignée que fût la dérivation.

Cette agrégation de tribus était ainsi disposée

sur le sol, au XVII^e siècle :

Les Mobiles possédaient toute l'extrémité sud de l'Amérique septentrionale, depuis la baie du Mexique jusqu'aux rivières Tennessee et Cape Fear.

Les Uchées et les Natchez, peu nombreux, étaient enclavés dans cette nation ; les Natchez avaient un petit territoire borné par le Mississipi ; les Uchées, plus resserrés vers l'Est, joignaient les Cherokees.

Le pays des Cherokees, dans le haut de la vallée de Tennessee, était pour ainsi dire à une égale distance de la baie du Mexique, du lac Érié, de l'Atlantique et du Mississipi. Cette nation avait pour voisins les Mobiles et les Uchées au Sud-Est, les Catawbas à l'Est.

Les Catawbas possédaient une contrée peu étendue, au nord des Mobiles et à l'est des Cherokees.

La grande famille algonquine occupait près de la moitié de l'Amérique du Nord, au levant du Mississipi supérieur. Son territoire joignant le

pays des Mobiles au Sud, s'étendait vers le Nord, depuis les Carolines jusqu'au pays des Esquimaux, sur la largeur qu'il y a du Mississipi à l'Atlantique, superficie de 40 degrés de longitude et 20 degrés de latitude.

Les Sioux ou Dakotas, dont le vaste domaine était à l'ouest du Mississipi, débordaient dans un petit territoire au couchant du lac Michigan. La famille huronne-iroquoise, environnée des peuplades algonquines, occupait les bords méridionaux du lac Huron et de la baie Georgienne, le bassin des lacs Érié et Ontario, [le nord de l'État de New-York, le centre de la Pennsylvanie, et, en partie, la baie de Chesapeake, dans le Maryland.]

Ainsi, comme la Nouvelle-France embrassait le Saint-Laurent et tous les lacs, elle renfermait une partie des peuplades qui parlaient les dialectes des trois langues-mères : siousse, algonquine et huronne-iroquoise. À l'origine, le langage algonquin y était parlé à partir du lac Champlain et du sud de la rivière Ottawa, en gagnant le Nord ; par la suite, des migrations de

tribus ayant d'autres langues portèrent des idiomes en diverses contrées du Canada.

Les principales tribus algonquines dans la Nouvelle-France étaient :

Au sud du Saint-Laurent :

Les Micmacs ou Souriquois, établis dans la péninsule acadienne, la Gaspésie et l'entre-deux, ainsi que dans les îles adjacentes. Peu nombreux, ils n'ont jamais dépassé quatre mille âmes.

Les Etchemins ou Malecites, qui habitaient le pays baigné par la mer et les rivières Saint-Jean et Sainte-Croix ;

Les Abénaquis, placés entre le territoire des Etchemins, le fleuve Saint-Laurent et la Nouvelle-Angleterre.

Les Sokokis, venus des colonies anglaises pour se mettre sous la protection des Français en Canada.

Au nord du fleuve :

Les Montagnais, épars dans toute la vallée du Saguenay [depuis les environs de Québec jusqu'à l'entrée du Saint-Laurent ;

Les Atticamègues ou Poissons blancs, qui demeureraient au nord du Saint-Maurice ;

Les Kakouchakhis ou Nation du Porc-Epic, sur les rives du lac Saint-Jean ;

Les Papinachois, au sud-ouest du Labrador ;

Les Bersiamites, et d'autres tribus ;]

Les Algonquins proprement dits, répandus depuis la rivière Saint-Maurice [jusqu'à l'île des Allumettes dans l'Ottawa, et ayant eu autrefois quelques-unes de leurs tribus aux Trois-Rivières] et à Montréal.

Les Outaouas, ou Algonquins supérieurs, [qui occupèrent primitivement l'île Manitoulin, au nord du lac Huron, puis les baies Saginaw et du Tonnerre (sur la rive occidentale du même lac) ; par crainte des Iroquois, ils se portèrent à la baie Verte (dans le Wisconsin) ; plus tard, après un séjour au Mississipi, ils gagnèrent la pointe Chequamegon (sur la rive méridionale du lac Supérieur), et revinrent enfin à leurs premières demeures].

Les tribus de langue huronne-iroquoise,

étaient :

Les Hurons proprement dits, « les vrais Hurons », dont le véritable nom était Wyandots ou Ouendats, mais à qui les Français donnèrent celui sous lequel nous les connaissons maintenant, et qui vient du mot *hure*, à cause de leur manière particulière de s'arranger les cheveux. [Fixés au sud du lac Huron et de la baie Georgienne, leur pays embrassait le territoire qui comprend aujourd'hui les baies Nottawasaga et Matchedash, la rivière Severn, les lacs Simcoe et Couchiching.] Ils en furent chassés par les Iroquois peu de temps après l'arrivée des Européens (1648-1650). Repoussés, d'un côté, vers le bas Saint-Laurent [(Québec, île d'Orléans),] de l'autre, [au nord des lacs Huron et Michigan (Michillimackinac, baie Verte)] et jusqu'au bout du lac Supérieur [(Chequamegon) ;] ramenés ensuite du Mississipi par les armes victorieuses des Sioux, on les vit, tour à tour, à Michillimackinac, au sault Sainte-Marie, [à Chequamegon] et au Détroit. Les Hurons de Lorette, à deux lieues en amont de Québec, sont un des débris qui subsistent encore

de cette nation jadis si puissante, à laquelle les Iroquois, ses vainqueurs, ainsi que plusieurs autres tribus, devaient leur origine.

Au sud des lacs Érié et Ontario et du fleuve Saint-Laurent, jusqu'à la rivière Richelieu, dans le voisinage des Abénaquis, dominait la fameuse confédération iroquoise, qui [se donnait elle-même le nom de *ho-de-no-sau-nee*, c'est-à-dire « peuple de la maison longue ». Le nom Iroquois viendrait de *inim* ou *irim* (vrai, réel), de *ako*, (serpent, vipère) et du suffixe français : *ois*].

Cette confédération était composée des Agniers, des Onnontagués, des Goyogouins, des Onneyouts et des Tsonnontouans.

Les Ériés ou nation du Chat, et les Andastes, qu'on trouvait autrefois dans la contrée entre le lac Érié et le pays des Iroquois ne se composaient plus lors de la découverte du Canada, que de quelques débris. Ne pouvant résister à leurs puissants voisins, ils furent bientôt après impitoyablement anéantis ou incorporés à leurs vainqueurs.

La région que baignent le lac Supérieur, le lac

Michigan et le lac Huron était encore habitée ou fréquentée par les Nipissings, [les Amikoués, les Achirigouans, les Nikikouets ou gens de la Loutre, les Poutewatomis, les Missisakis,] les Miamis, que refoulèrent vers le Nord [ou dans l'intérieur des terres, les Iroquois]; par les Illinois, les Chippewas ou Sauteurs, les Outagamis ou Renards, peuple pillard et cruel, par les Kikapous, les Mascoutins ou Gens du Feu, les Sokokis, les Maloumines ou nation des Folles-Avoines, les Crees ou Cristinaux, toutes tribus de langue algonquine, et enfin [par les Ouinipigous ou nation des Puants, les Missouris, les Osages, les Catawbas, les Sioux proprement dits ou Dakotas, de la langue siousse.]

Une foule de petites tribus, appartenant soit à la famille des Sioux, soit à celle des Hurons, soit à celle des Algonquins, demeuraient en des lieux plus ou moins éloignés, et venaient quelquefois se montrer aux missionnaires et aux traitants sur les bords des lacs, pour s'enfoncer ensuite dans leurs forêts et ne plus reparaître; tandis que d'autres peuplades, également inconnues, s'avançaient à main armée et occupaient la place

de quelques-unes de celles qui étaient plus près des Européens, en les forçant de reculer ou d'abandonner leurs territoires.

[On ne saurait dire avec précision quel était le chiffre de la population indigène de l'Amérique à l'arrivée des Européens. Les estimations les plus sérieuses le firent à 840 000 individus pour le territoire actuel des États-Unis, 220 000 pour le Canada et Terre-Neuve, 72 000 pour l'Alaska, soit un peu plus de 1 100 000 pour l'ensemble du continent. Actuellement, le chiffre total est voisin de 400 000. (H. Baulig)]. La tribu sauvage n'est jamais nombreuse. Quelques voyageurs s'en laissèrent d'abord imposer à cet égard par le langage métaphorique des indigènes, ignorant que 1000 âmes était pour eux une multitude innombrable, et qu'ils ne pouvaient rendre ce nombre que par une expression figurée. C'est ainsi qu'en 1753 des sauvages rapportèrent à Washington que les Français venaient l'attaquer avec une armée aussi nombreuse que les feuilles des forêts, et cette armée se composait de quelques centaines d'hommes.

Les calculs relatifs aux contrées situées entre le Saint-Laurent et le Mississipi portent, dans la seconde moitié du XVII^e siècle, la famille algonquine, la plus importante, à 90 000 âmes ; [celle des Iroquois à pas plus de 17 000 ; celle des Hurons à environ 16 000 ; les nations au Sud, Cherokees, Chicachas, Chactas et Creeks à 50 000 à peu près,] ce qui donne environ 180 000 âmes pour toute cette population, preuve qu'elle était extrêmement dispersée. Il n'en pouvait être autrement : les peuples chasseurs ont besoin d'immenses domaines. Malgré la vaste étendue de leurs forêts, les tribus américaines manquaient souvent de nourriture, faute d'un gibier assez abondant. Si la population eût été nombreuse, comment les Iroquois, qui ne comptaient que 2200 guerriers en 1660 auraient-ils pu se promener en conquérants depuis la baie d'Hudson jusqu'à la Caroline, et faire trembler tous les peuples de ces contrées ?

Cartier ne vit dans tout le Canada que quelques rares bourgades, dont la plus populeuse renfermait cinquante cabanes. La principale affluence qui eut lieu à Hochelaga ne dépassait

guère 1000 âmes ; dans les autres portions du pays, il aperçut à peine çà et là des traces d'habitations. En 1673, quand Jolliet et le P. Marquette parcoururent le Mississipi, ils furent longtemps sans rencontrer un seul homme. Chabert de Joncaire adressait à Paris, en 1736, un mémoire où il portait le nombre des guerriers sauvages à 16 000 seulement, de Québec à la Louisiane.

La comparaison des idiomes parlés au levant des montagnes Rocheuses et du Mississipi avait fait découvrir huit langues-mères, et l'on avait divisé les populations en autant de grandes familles. D'après ces huit divisions raciales d'une partie des hommes de la race américaine, lesquelles sembleraient militer contre l'hypothèse d'une seule voie d'émigration asiatique par le Nord-Ouest, on s'attendrait à trouver des différences nombreuses, sous le rapport physique et sous le rapport moral, entre tant de peuplades diverses. Pourtant, il n'en est rien. Une très apparente similitude régnait à cet égard entre toutes les nations. La différence entre les sauvages du Canada et ceux de la Floride, par

exemple, était à peine sensible. Leurs personnes, leurs mœurs, leurs usages avaient les mêmes caractères et la même physionomie. Si quelque nuance ou quelque coutume les distinguait les uns des autres, cela était plutôt dû aux effets ou aux nécessités du climat qu'à aucune autre cause. Comme ils s'occupaient beaucoup plus des besoins du corps que de ceux de l'esprit, le physique était ce qui avait le moins dégénéré chez eux. Ils étaient, en général, grands et sveltes, indice de l'agilité plutôt que de la force, et ils avaient cet air farouche que donnent l'habitude de la chasse et les périls de la guerre.

Ils avaient le visage plus rond qu'ovale, les pommettes des joues élevées et saillantes, le teint cuivré ou bronzé, les yeux noirs ou châains, petits, enfoncés et brillants dans leurs orbites, le front étroit, le nez plat, les lèvres épaisses, les cheveux gros et longs [presque toujours noirs,] le menton et les joues sans barbe, parce qu'ils en arrachaient soigneusement le poil à mesure qu'il paraissait, suivant l'usage en Amérique. Tel était l'homme du Nouveau-Monde. Il avait la vue, l'ouïe et l'odorat d'une finesse extrême.

L'été, le sauvage allait presque nu, l'hiver il se ceignait les reins d'une peau de bête et s'attachait un manteau de fourrure sur les épaules. Les griffes d'un ours étaient des agrafes dignes d'un chef de guerre pour ce manteau, sur lequel souvent elles représentaient ses exploits. Des souliers de peau de chevreuil, avec des guêtres ornées de broderies en poil de porc-épic, composaient sa chaussure. Les femmes, couvertes jusqu'aux genoux, avaient un costume différant peu de celui des hommes, sauf qu'elles arrangeaient leur chevelure en tresses qui pendaient par derrière. Elles se paraient de colliers de coquillages, dont elles distribuaient des branches sur le devant de leurs vêtements, teints de couleurs brillantes, où le rouge dominait.

Les hommes peignaient leur corps de figures d'oiseaux, de poissons, de serpents, avec des couleurs très variées, suivant leurs caprices. Ils aimaient beaucoup le vermillon. Les uns se peignaient le nez en bleu, les sourcils, le tour des yeux et les joues en noir, le reste de la figure en rouge ; d'autres se traçaient des bandes rouges,

noires et bleues d'une oreille à l'autre. Ils s'arrangeaient les cheveux de diverses manières : les ayant tantôt relevés ou aplatis sur la tête, tantôt pendant par tresses ; et ils y ajoutaient des plumes, des touffes de poil, le tout disposé de la façon la plus bizarre. Ils portaient des pendants aux narines et aux oreilles, des bracelets de peaux de serpents, et sur la poitrine des parures de coquillages.

Les nations, les tribus, les villages se distinguaient par des armoiries. En 1736, les Abénaquis de la rivière Saint-François et de Bécancour avaient comme signes distinctifs la tourterelle et l'ours ; pour quelques familles, c'étaient la perdrix et le castor. Les Algonquins du lac des Deux-Montagnes avaient un chêne vert. Parmi les Cinq-Nations iroquoises, non seulement chaque village possédait son emblème, mais chaque famille avait encore le sien, et chaque homme aussi portait une marque particulière. Les Folles-Avoines, du lac Michigan, avaient pour emblème un aigle perché sur une croix ; les Sioux, un bœuf, un chien noir et une loutre. Chez les nations du Nord, un

homme se distinguait autant par le blason de la famille de sa femme que par le sien ; il ne prenait jamais une femme ayant le même blason que lui.

À l'arrivée des Européens, les sauvages n'avaient pour armes offensives que la flèche, terminée par une pointe d'os ou de pierre, et un casse-tête de pierre ou de bois fort dur, avec un côté tranchant. Les armes défensives consistaient en une sorte de cuirasse de bois léger, dont l'usage fut abandonné après l'introduction des armes à feu, et quelquefois aussi en un long bouclier de bois de cèdre qui couvrait tout le corps.

Le seul mot de guerre excitait chez les jeunes sauvages un frémissement plein de délices, venant d'un profond enthousiasme. Le bruit de la mêlée, la vue d'ennemis palpitants dans le sang, les enivraient de joie. L'imagination sans cesse enflammée par le récit des exploits de leurs ancêtres, ils brûlaient de se distinguer comme eux dans les combats.

Quoique les causes de guerre fussent peu nombreuses entre ces peuples, les guerres étaient

très fréquentes. Le droit de chasser ou de passer dans certaines limites, la défense du territoire, le désir de venger un compatriote, tels étaient ordinairement les motifs de ces luttes destructives qui éclataient sans cesse parmi eux. Chaque individu étant en quelque sorte indépendant de la tribu, pouvait à tout moment, soit par amour des combats ou du pillage, soit par haine ou par vengeance compromettre la paix entre deux nations, les entraîner dans une guerre terrible, qui finissait souvent par la destruction ou l'expulsion de la tribu vaincue. Aussi, depuis le Mexique jusqu'à la baie d'Hudson, les peuples étaient-ils dans un état presque continu d'hostilités. Mais si, par hasard, une nation ne voulait pas avoir la guerre, elle devait satisfaire la nation avec laquelle elle se trouvait en difficulté. « Lorsque la nation de ceux qui ont tué, disait Greysolon du Lhut ne veut pas avoir la guerre avec celle qui est offensée, les plus proches parents des meurtriers les tuent eux-mêmes, c'est-à-dire homme pour homme. »

Le sauvage capable de porter les armes était « guerrier » ; il avait droit d'assister aux

assemblées publiques et d'y exprimer son avis. La guerre ne se décidait que par la tribu réunie. Alors les vieillards s'adressaient aux jeunes gens, pour les exciter à combattre. Tous les combattants demandaient alors qu'on les menât à l'ennemi. Ils se choisissaient un chef parmi ceux que distinguaient d'anciens exploits, une taille imposante, ou une voix forte et sonore qui pût se faire entendre dans le tumulte des batailles. Le chef élu faisait, après s'être peint tout le corps de noir, des jeûnes pour se rendre favorables le dieu du bien et le dieu du mal ; il étudiait ses songes, qui étaient pour lui des oracles. Avant de partir, les guerriers répétaient une prière, puis dansaient la danse de guerre, l'image la plus énergique et la plus effrayante de ces luttes mortelles. Tout se terminait par un repas solennel, où on ne servait que de la chair de chien. Le chef y racontait ses exploits et ceux de ses ancêtres.

Au signal donné, la petite armée se mettait en campagne. Tant qu'elle n'était pas sortie de son propre territoire, elle marchait sans soin, dispersée pour la commodité de la chasse, se réunissant le soir pour camper. Mais dès qu'elle

mettait le pied dans le pays ennemi, elle ne se séparait plus. On n'avancait qu'avec les plus grandes précautions, on ne se parlait que par signes. Les sauvages étudiaient soigneusement le pays qu'ils traversaient. Ils montraient en cela une sagacité inconcevable ; ils devinaient une habitation de très loin par l'odeur de la fumée ; ils découvraient facilement des pas sur l'herbe la plus tendre comme sur la matière la plus dure, et lisaient dans ces vestiges le sexe, la stature de la personne qui les avait laissés, et le temps qui s'était écoulé depuis son passage. Pour dissimuler leur route, les sauvages marchaient sur une seule file, un guerrier devant l'autre, en mettant les pieds dans les mêmes traces, que le dernier recouvrait de feuilles. S'ils rencontraient une rivière, ils cheminaient dedans.

Aussitôt qu'ils étaient arrivés près de l'ennemi, le conseil s'assemblait et formait le plan d'attaque. Au point du jour et lorsqu'ils supposaient l'ennemi encore plongé dans le sommeil, ils se glissaient dans son camp et lançaient une grêle de traits en poussant de grands cris, puis ils tombaient sur lui le casse-tête

à la main. Le carnage commençait. Tel était le mode de guerre des sauvages. Ils ne s'attaquaient que par surprise, tuaient ceux qu'ils ne pouvaient emmener, et leur enlevaient la chevelure. Ils faisaient leur retraite avec précipitation. S'ils étaient pressés de trop près, ils égorgeaient les prisonniers et se dispersaient ; sinon, ceux-ci étaient gardés avec soin et attachés, la nuit, de manière qu'ils ne pussent remuer sans réveiller leurs gardiens. C'est alors que le captif entonnait le chant de mort, que sa voix mâle et triste se faisait entendre dans la profondeur des forêts. « Je vais mourir, disait-il, mais je ne crains point les tortures que m'infligeront mes ennemis. Je mourrai en guerrier, et j'irai rejoindre au pays des ombres les chefs qui ont souffert avant moi. »

La bourgade allait au-devant des vainqueurs, lesquels annonçaient de loin leur arrivée par des cris. On faisait passer les prisonniers entre deux files d'hommes, qui les frappaient avec des bâtons. Ceux qui étaient destinés à la mort étaient livrés au chef de guerre, les autres au chef de la tribu. Les premiers attachés à des poteaux, voyaient alors commencer leur supplice, qui se

prolongeait parfois plusieurs jours. C'est là que le sauvage déployait son héroïsme, et qu'il bravait la cruauté de ses bourreaux. Il se faisait une gloire de ses tourments, vantait ses victoires, comptait les chevelures qu'il avait enlevées, et reprochait à ses bourreaux de ne pas savoir torturer. Il poussait quelquefois le sarcasme si loin que ceux-ci, dans un mouvement de rage, terminaient ses jours par un coup de casse-tête. Les plus affreux tourments étaient réservés pour les chefs ; les simples guerriers étaient brûlés ou quelquefois épargnés pour servir d'esclaves. Les missionnaires français firent tout ce qu'ils purent pour faire adopter aux sauvages un usage plus humain, et c'est dans cette vue qu'ils introduisirent celui de vendre les captifs, afin de les arracher à la mort. Les prisonniers qui avaient été livrés au chef de la nation, étaient destinés à remplacer les guerriers tués sur le champ de bataille. Ils étaient adoptés par les familles des morts, et elles leur témoignaient tous les égards et toute la tendresse qu'elles avaient eus pour ceux dont ils tenaient la place.

D'après le caractère vindicatif que nous

connaissons aux sauvages, on doit supposer que les animosités nationales étaient difficiles à éteindre. Cependant, ils se lassaient de verser le sang et la paix devenait nécessaire. Pour l'obtenir, il fallait vaincre la répugnance d'un ennemi qui se faisait souvent un point d'honneur de conserver sa haine ; il fallait employer toute les raisons d'équité et d'intérêt propres à désarmer sa vengeance. Les principaux chefs, accompagnés de médiateurs, se présentaient à lui avec un calumet porté devant eux. Symbole de la paix, ce calumet se composait d'un fourneau de pierre et d'un tuyau de bois long de quatre ou cinq pieds, orné d'hiéroglyphes et de plumes de diverses couleurs, le rouge indiquant l'offre d'un secours, le blanc et le gris indiquant l'offre de paix. Un des chefs inférieurs le remplissait de tabac ; et, après y avoir mis le feu, l'élevait vers le ciel, puis, l'abaissant, le présentait à tous les points de l'horizon, en invitant les esprits du ciel, de la terre et des airs à sanctifier le traité par leur présence. Le chef héréditaire en tirait ensuite quelques bouffées de fumée qu'il soufflait vers le ciel, et, autour de lui, vers la terre. Le calumet

était ensuite passé à tous les autres chefs suivant leur rang, et ils le touchaient des lèvres. Si la paix était conclue, une hache rouge était enterrée comme symbole de l'oubli des anciennes animosités. Un échange de colliers de porcelaine mettait le dernier sceau à la convention. Et là-dessus, on se donnait réciproquement des présents. C'étaient des calumets, des peaux de daims ornées de belles broderies. La coutume de se faire ainsi des cadeaux est une de celles qui se retrouvent chez tous les peuples de la terre.

La guerre terminée, le sauvage rentrait dans son repos léthargique, car le travail était déshonorant à ses yeux. Il l'abandonnait aux femmes, comme indigne de l'homme indépendant. Sa plus vive imprécation contre un ennemi, c'était qu'il fût réduit à cultiver la terre ; la même que Dieu prononça contre le premier homme. « Tu gagneras ton pain à la sueur de ton front », dit l'Évangile, qui fait du travail un châtiment. La faim cependant venait bientôt troubler ce roi des forêts dans sa hutte d'écorce, et le forçait à sortir de son inaction. Alors cet homme qu'on avait vu assis, les jambes et les

bras croisés, dans une attitude immobile, durant des journées entières, s'animait tout à coup, car la chasse était, après la guerre, la seule occupation noble à ses yeux, la seule où il pût acquérir de la gloire ; et pour la gloire, le sauvage apathique bravait tout, les fatigues, la faim et la mort. Il ne chassait, ordinairement qu'en hiver, parce que, pendant l'été, le poisson suffisait à sa nourriture, et que la fourrure des animaux était moins belle que dans la saison froide. Dans ces expéditions, la tribu se campait dans le voisinage d'un lac ou d'une rivière. En un moment une bourgade s'élevait au-dessus des neiges, qui recouvraient aussi vite la bourgade qui venait d'être abandonnée. C'est ainsi que, partout, dans l'Amérique du Nord, la population et les villages changeaient continuellement de place, pour suivre ou la chasse ou la pêche.

Un peuple qui n'était point fixé au sol devait jouir de la plus grande liberté ; et effectivement, comme il a été dit, chacun vivait dans une indépendance presque absolue. La coutume et l'opinion, voilà quel était le gouvernement.

On suivait les usages traditionnels, l'instinct de la raison et de l'équité. Le fantôme d'autorité publique qui existait n'était appelé à agir que très rarement quand il fallait faire la guerre ou la paix, élire un chef, traiter d'une alliance avec une autre tribu, régler la marche d'une cérémonie publique. Mais jamais, ou presque jamais, il ne s'occupait de la conduite des personnes ; son pouvoir n'allait pas jusque-là. D'autre part on ne trouvait chez eux ni officiers civils, ni juges, ni prisons, ni bourreaux. L'absence de tribunaux laissait à chacun le soin de venger ses injures. Les querelles particulières, néanmoins, étaient très rares et quoique l'autorité publique n'eût aucun pouvoir sur les individus, elle réussissait ordinairement à les apaiser. En sacrifiant sa vengeance privée au bien général, qui ne se sent pas grandir ? et le sauvage était très sensible à l'honneur. Mais si le sang avait été versé, l'ombre des victimes ne pouvait être apaisée que par des représailles ou par un dédommagement proportionné à la renommée du mort. Un parent, un ami se chargeait de ce devoir sacré. Il traversait des contrées entières, souffrait la faim

et la soif, endurait toutes les fatigues pour satisfaire l'ombre sanglante qui demandait vengeance.

La tribu n'intervenait que quand le crime lui avait porté un préjudice grave. Alors le coupable, livré à la vindicte publique, périssait sous les coups de la multitude. Mais cela était extrêmement rare. Il résultait des inconvénients sérieux de cette indépendance individuelle qui ne voulait point reconnaître d'autorité supérieure pour juger les actes privés. Il paraît impossible en effet qu'une société assise sur des bases aussi fragiles pût se maintenir. Mais comme ces peuples en partie menaient une vie souvent errante, comme il n'y avait chez eux ni achat, ni vente, ni commerce, ni transactions d'aucune espèce, si ce n'est quelques échanges de petits objets de la main à la main, la liste des délits se réduisait à peu de choses. Les ramifications de la famille se suivaient fort loin chez les sauvages et les liens du sang resserraient toute une tribu. Le frère payait la dette du frère défunt et embrassait sa vengeance comme la sienne propre. Les mendiants étaient inconnus. La tribu recueillait

les orphelins.

Dans les peuplades où le chef l'était par le droit d'hérédité, ce droit s'acquerrait par la descendance féminine, c'est-à-dire par la mère. Cette loi de succession était généralement répandue. L'hérédité, toutefois, était plutôt un privilège nominal que réel parce que la mesure de l'autorité du chef était toujours proportionnée à ses qualités et à ses talents. Le chef n'avait ni couronne, ni sceptre, ni gardes. Il n'était que le premier des hommes libres de sa tribu ; mais il n'en avait pas moins de fierté. « Ne savez-vous pas, disait l'un d'eux à un missionnaire, que je commande depuis ma jeunesse, que je suis né pour commander, et que sitôt que je parle tout le monde m'écoute ? » (*Relat. des Jésuites.*) Il n'aurait pu dire : tout le monde m'obéit.

Dans une société ainsi constituée, la religion devait avoir peu d'influence, ou plutôt son organisation est un indice qu'elle n'avait pas de religion régulière avec ses dogmes et ses cérémonies. Les premiers Européens qui ont visité les sauvages s'accordent presque tous à

dire qu'ils ne professaient, à proprement parler, aucun culte. Au rapport des Jésuites et de Champlain, [les Montagnais, les Algonquins, les Hurons,] les Micmacs et leurs voisins n'avaient ni adoration, ni cérémonies religieuses. Les Cénis, suivant Joutel, n'avaient aucune notion certaine de Dieu. On pouvait anticiper déjà ces témoignages. L'existence d'un culte régulier eût entraîné nécessairement à sa suite certaines règles de morale et certains devoirs sociaux auxquels tout le monde eût été soumis. L'indépendance du sauvage rejetait toutes restrictions.

Quoique les peuples sauvages de l'Amérique du Nord ne pratiquassent point de religion au sens ordinaire de ce mot, plusieurs, cependant, avaient quelques sacrifices, que des auteurs ont voulu transformer en culte ; et tous, ou presque tous, reconnaissaient l'existence d'êtres supérieurs et invisibles, à qui ils adressaient des prières spontanément, lorsqu'ils voulaient éviter un mal ou acquérir un bien. Ceux du Canada disaient à Champlain que chacun priait son dieu en son cœur comme il l'entendait. Leurs prières n'avaient pas pour objet la possession du bonheur

dans une autre vie. Le succès, les grandes actions indépendamment du droit, de la justice, étaient les seuls titres qui ouvrirent, après la mort, ce paradis où le guerrier, qui s'était distingué par des exploits, trouvait tout ce qui pouvait flatter ses sens, allumer son imagination avide de jouissances. Une terre sans animaux ni ombrage, frappée de stérilité, en proie aux maladies et à tous les fléaux, était la triste patrie de l'homme vieilli dans l'indolence et mort sans gloire.

Étonné de la majesté de la nature, qui se déploie à ses yeux avec tant de richesse et de magnificence, ravi de la marche invariable des astres, qui ornent les espaces incommensurables des cieux, l'homme demeure comme anéanti dans sa faiblesse. Sa raison consternée a besoin de croire à l'existence d'une cause première qui règle et maintienne l'ordre de l'univers au milieu duquel il est perdu. Le sauvage incapable de spiritualiser l'auteur de toutes ces choses, se plaît à se créer des liens avec les divinités qu'il croit voir dans tous les êtres dont il ne peut comprendre la nature. C'est ainsi que son intelligence, trop bornée pour concevoir un seul

Dieu, infini, éternel, gouvernant le monde, voit dans le soleil, dans les fleuves, dans les montagnes, dans les animaux, autant de divinités, mais sans liaison ni rapport ensemble, à peu près comme se les représente le panthéisme ; chacun de ces êtres est, pour lui, l'émanation d'une divinité particulière. Le bruissement des flots, c'est le dieu de l'onde qui gémit ; le murmure du feuillage, c'est la divinité des bois qui soupire ; le souffle du vent, c'est l'haleine de l'esprit céleste qui passe. Il personnifie tout : un dieu habite dans sa cabane, un autre folâtre autour de son front et abaisse sa paupière dans le sommeil. Quoiqu'il n'ait ni culte d'adoration, ni temple, ni autel, on reconnaît facilement dans ses conceptions le principe de la mythologie païenne. Si les sauvages eussent fait un pas de plus, s'ils eussent élevé des temples à leurs dieux, la similitude aurait été frappante. Le culte des Grecs par exemple annonçait un peuple avancé en civilisation, parce qu'on n'a pas encore trouvé de peuple civilisé sans dogmes et sans religion.

Pourtant, le sauvage devait avoir une idée au moins confuse d'une divinité suprême à laquelle

toutes les autres divinités étaient soumises. Car il pensait que le ciel et la terre avaient été créés par un être tout-puissant. Cette idée devint plus évidente pour lui après que les missionnaires lui eurent enseigné l'existence d'un seul Dieu sous le nom de Grand-Esprit. Il embrassait sans peine ce dogme qui ne faisait que préciser ce qu'il entrevoyait déjà à travers les ombres de son intelligence, et ce dogme se répandit ensuite avec tant de rapidité que quelques voyageurs l'ont pris pour une partie intégrante de sa foi primitive.

Les Algonquins croyaient que tout était eau avant la création de la terre ; que cette eau portait une arche sur laquelle se trouvaient tous les animaux ; que le Grand-Esprit fit plonger plusieurs de ces animaux pour tirer un grain de sable du fond de la mer afin d'en faire un continent. Après plusieurs tentatives infructueuses, le rat musqué réussit à en rapporter un qui se développa et atteignit bientôt la grosseur d'une montagne. Cela ressemble à quelques parties de l'histoire du déluge.

Ces sauvages pensaient que les animaux

avaient été créés avant l'homme, et que l'homme sortait des restes de ces animaux. Ils croyaient aussi que la lumière avait été faite par la première de leurs divinités, mais que la mer et le firmament avaient toujours existé.

Les divinités inférieures exerçaient leur empire, chacune envers un être créé. Aussi, le sauvage a dû les révéler ou les craindre selon le bien ou le mal qu'il croyait en recevoir. Le chrétien aime et adore Dieu parce qu'il est son créateur. Le sauvage n'avait point établi cette relation auguste entre son auteur et lui. Il aime une divinité si elle lui fait du bien, il la craint si elle lui fait du mal, et il tâche de se la rendre favorable par des prières et par des sacrifices. Il n'y avait que la certitude d'un bien ou d'un mal, qui portât le sauvage à tourner sa pensée vers son dieu. Si la chasse était abondante, il l'attribuait à son influence. S'il lui arrivait un malheur, il l'attribuait à son courroux. « Ô Manitou ! s'écriait un père entouré de sa famille et déplorant la perte d'un fils, tu es courroucé contre moi ; détourne ta colère de ma tête et épargne le reste de mes enfants. »

Lorsque les sauvages partaient pour quelque expédition, ils tâchaient de se rendre les esprits favorables par des prières et des jeûnes. S'ils allaient à la chasse, ils jeûnaient pour se rendre propices les esprits tutélaires des animaux qu'ils voulaient poursuivre, et donnaient un festin, dans lequel profaner les os des animaux semblables, en donner aux chiens, par exemple, eût été s'exposer à de grands malheurs. S'ils allaient à la guerre, les Hurons recherchaient la faveur d'Areskouï, dieu des combats, par des sacrifices et des mortifications. Si la largeur d'un fleuve, la hauteur d'un cap, la profondeur d'une rivière, le bruit d'une chute frappaient leur attention sur le chemin, ils offraient des sacrifices aux esprits de ce fleuve, de ce rocher. Ils jetaient du tabac, ou des oiseaux dont ils avaient coupé la tête, dans les ondes ou vers la cime des montagnes. Les Cénis offraient en sacrifice les prémices de leurs champs.

Le dieu du mal et celui de la guerre voulaient des sacrifices sanglants. Les Hurons offraient des chiens en holocauste. Les victimes humaines n'ensanglantaient les fêtes sauvages qu'après une

victoire. Le P. Jogues rapporte que, lorsqu'il était chez les Iroquois, ils sacrifièrent une femme algonquine en l'honneur d'Agriskoué, leur dieu de la guerre. « Agriskoué, s'écrièrent-ils, nous brûlons cette victime en ton honneur ; repais-toi de sa chair, et accorde-nous de nouvelles victoires ».

Le sauvage, qui avait mis la nature animée et inanimée sous l'influence de nombreuses divinités réglant, dans leur domaine invisible, le destin de toutes choses, ajoutait foi aux songes et disait que les êtres supérieurs profitaient du sommeil des hommes pour leur communiquer des avertissements ou des ordres. Chacun, toutefois, restait libre d'interpréter ses visions à son gré, et de choisir son génie tutélaire.

Comme il ne portait qu'avec une crainte superstitieuse sa pensée vers ce monde invisible qui l'entourait de toutes parts, il devait croire que la nature avait doué quelques hommes de la faculté d'en sonder les profonds mystères. Ces hommes privilégiés étaient connus dans les forêts sous le nom de devins ou jongleurs. Ils

prétendaient être en communication intime avec les esprits et avoir assez d'empire sur la nature pour pouvoir provoquer la chute des eaux du ciel, détourner la foudre, prédire l'avenir, favoriser les chasseurs en faisant tomber sous leurs flèches heureuses un gibier abondant. Les jongleurs passaient pour médecins. Ils soignaient avec des simples, et accompagnaient l'application de leurs remèdes de cérémonies propres à en imposer à la superstition du malade.

On a vu plus haut quelle était la croyance des sauvages touchant une autre vie. Le grand dogme de l'immortalité de l'âme était répandu parmi tous les peuples de l'Amérique. L'homme sauvage trouvait toute naturelle une vie qui ne finît point, et il n'eût pas compris comment un esprit pouvait mourir. En cela sa foi était bien contraire à celle du matérialiste civilisé, qui ne comprend pas comment un esprit peut toujours exister. Mais si les sauvages croyaient à l'immortalité de l'âme, ils ne pouvaient concevoir cette âme séparée d'un corps. Dans leur idée, tout prenait des formes sensibles. C'est pourquoi ils allaient déposer religieusement des

vivres sur la tombe d'un parent ou d'un ami chéri : ils pensaient qu'il fallait plusieurs mois pour se rendre au pays des âmes, vers l'Occident, et que le chemin était semé d'obstacles et de dangers.

Les funérailles étaient accompagnées de cérémonies touchantes. On couvrait le mort de ses plus beaux vêtements, on lui peignait le visage, et on l'exposait à la porte de sa hutte, ses armes à côté de lui. Des guerriers de la famille célébraient ses exploits à la chasse et à la guerre. Il était porté ensuite au lieu de sa sépulture. On l'asseyait dans une fosse profonde, tapissée de fourrures, et on plaçait à ses pieds un casse-tête et un arc bandé. Une petite colonne était élevée sur sa tombe, on y suspendait divers objets en témoignage de l'estime que l'on avait eue pour lui ; quelquefois on y mettait son image taillée en bois avec des signes indicatifs de ses hauts faits.

Chez les Hurons et d'autres nations, il y avait deux sépultures. La première se faisait immédiatement après la mort. Le cadavre, replié sur lui-même et couvert de ses ornements les plus

précieux, était enveloppé de riches pelleteries et déposé dans un cercueil d'écorces avec de la nourriture. Le cercueil était porté, au milieu des pleurs et des lamentations des femmes, dans un champ où il était déposé sur quatre poteaux de huit à dix pieds de hauteur pour y rester jusqu'à la fête des morts, qui avait lieu tous les dix ou douze ans. Les honneurs de la seconde sépulture étaient publics et solennels, et se faisaient au nom de la nation entière. C'était la cérémonie la plus célèbre parmi les indigènes.

Quand arrivait l'époque de cette fête funèbre, les sauvages se réunissaient pour nommer un chef. L'élu faisait inviter les nations voisines ou alliées. Au jour fixé, tous se rendaient, avec les signes de la plus profonde tristesse, en procession au cimetière, où les tombes étaient de nouveau livrées à la lumière du jour et aux regards des vivants. La foule contemplait ce spectacle dans un morne silence, pendant qu'une femme jetait des cris plaintifs. Les os des morts, après avoir été dépouillés des restes de chairs, étaient recouverts de peaux de castors et chargés sur les épaules des assistants, qui regagnaient le village

aux accords des instruments et des voix.

Ces ossements étaient portés dans la salle du grand conseil, pour être suspendus aux parois et un chef commençait alors le beau chant des funérailles : « Os de mes ancêtres, qui êtes suspendus au-dessus des vivants, apprenez-nous à vivre et à mourir. Vous avez été braves, vous n'avez pas craint de piquer vos veines ; le maître de la vie vous a ouvert ses bras et vous a donné une heureuse chasse dans l'autre monde.

« La vie est cette couleur brillante du serpent qui paraît, disparaît plus vite que la flèche ne vole ; elle est cet arc-en-ciel que l'on voit à midi sur les flots du torrent ; elle est l'ombre d'un nuage qui passe.

« Os de mes ancêtres, apprenez au guerrier à ouvrir, ses veines, à boire le sang de la vengeance. »

Ces devoirs sacrés se terminaient par un festin donné en mémoire des morts. Les jours suivants étaient remplis par des danses funèbres et par des combats, espèces de tournois où se donnaient des prix.

Chez plusieurs peuples, les ossements étaient portés de village en village ; et à la fin de la solennité, ils étaient déposés dans une grande fosse tendue de pelleteries. Les sauvages y mettaient tout ce qu'ils possédaient de plus précieux. Chacun prenait ensuite de la terre dans la fosse et la gardait soigneusement, croyant qu'elle lui porterait chance au jeu.

Dans cette grande fête tout se passait avec ordre. Peu de nations ont eu une solennité plus imposante et en même temps plus propre à inspirer du respect pour la mémoire des ancêtres. Seule la sombre majesté des forêts pouvait être en harmonie avec le spectacle qu'elle déployait à tous les regards. Pour y assister, les tribus venaient d'une grande distance ; elles étaient reçues avec toute l'hospitalité qui les distinguait ; on faisait des présents, on en recevait à son tour.

Les sauvages avaient encore plusieurs autres solennités, des danses et des jeux. La fête des songes n'était qu'une saturnale, dans laquelle ils s'abandonnaient à tous les écarts d'hommes ivres ou insensés, allant quelquefois jusqu'à brûler

leurs cabanes. Quant aux jeux, ceux de hasard surtout, ils y montraient une ardeur effrénée. Le plus célèbre était celui des osselets, qui se jouait à deux, dans un bassin avec de petits os à six facettes inégales, dont une noire. Le perdant était remplacé jusqu'à ce que tout le village y eût passé. Quelques fois la lutte s'engageait entre deux villages, et les joueurs invoquaient leurs dieux tutélaires, promettaient des sacrifices, demandaient de bons rêves, présages certains de succès, se portaient des défis, se querellaient, se battaient ensemble. Les grandes parties duraient plusieurs jours, au milieu des applaudissements et des imprécations.

Le mariage était une institution reconnue. Les enfants auxquels les sauvages étaient très attachés resserraient généralement ce lien, et assuraient par le sentiment du cœur des protecteurs à leurs premiers jours. Leurs mères veillaient avec d'autant plus de soin sur eux qu'ils paraissaient en avoir plus besoin à cause de l'état nomade de leurs parents. Durant les marches, elles les portaient sur leurs dos dans des maillots, que l'amour maternel se plaisait à orner des ouvrages

les plus délicats ; pendant le travail, elles les suspendaient à une branche d'arbre, où ils étaient bercés par la brise.

Dès qu'ils pouvaient marcher, les enfants étaient affranchis de toute gêne, et abandonnés à leur jeune et capricieuse volonté. Ils contractaient ainsi, dès l'âge le plus tendre, cet amour de la liberté et de l'indépendance que n'a jamais pu dompter la civilisation. Le P. Daniel avait établi pour eux une classe au collège de Québec, lors de sa fondation (1635). Il crut avoir triomphé de la répugnance des Hurons chrétiens à y envoyer leurs enfants ; mais sa tentative n'eut aucun succès. Le jeune sauvage, aussitôt qu'il était capable de manier l'arc, s'accoutumait à l'usage des armes, et se formait en grandissant, sur l'exemple de ses pères dont les exploits, célébrés dans les fêtes publiques, faisaient battre son cœur.

Le don de l'éloquence est un grand avantage chez un peuple ignorant ou barbare, où la parole est le seul véhicule de la pensée. Ce talent, joint au courage, était chez les sauvages un titre pour

devenir chef de tribu. Leurs langues, pleines de figures, se prêtaient admirablement à l'éloquence.

L'histoire sociale d'un peuple peut donner d'avance une idée de la perfection de son langage. Et ce que nous avons déjà dit dans ce livre suffit à faire juger de l'état des langues parlées dans l'Amérique septentrionale, lors de sa découverte. Ce n'étaient pas, il est vrai, des idiomes développés et mûrs ; mais l'organisation n'en était pas moins complète et soumise à des règles exactes. Nulle horde n'a été trouvée encore avec une langue informe, composée de sons incohérents, sans signification, car l'esprit donné à l'homme et qui opère indépendamment de lui, suit des lois stables comme celles de la nature, et se manifeste logiquement par des sons qui éclatent avec le jet de la pensée. Aucune langue sauvage n'offre les marques d'une agrégation arbitraire, produit pénible et lent du travail et de l'invention humaine. Le langage est né tout fait avec l'homme. Les dialectes des tribus sauvages portent bien l'empreinte, si l'on veut, de l'état où elles vivaient. Mais ils sont clairs, uniformes, et peuvent, sans avoir été régularisés par le

grammairien, servir à la précision de la logique et à l'expression de toutes les passions.

Les hommes ont les organes de la voix constitués de la même manière, et sont conséquemment susceptibles d'apprendre toutes les langues, les sons primitifs étant essentiellement les mêmes. Cela est si vrai que l'alphabet de notre langue pouvait servir à rendre presque tous les sons des idiomes des sauvages, avec quelques légères variations comme celles-ci. Les Onneyouts changeaient l'*r* en *l* : ils disaient *Lobelt* au lieu de *Robert*. Le reste des Iroquois rejetait la lettre *l*, et aucun de leurs dialectes ne se servait de l'*m* et n'avait de labiales. Des différents dialectes de ce peuple, celui des Onneyouts était le plus doux, étant le seul qui admît la lettre *l*, et celui des Tsonnontouans le plus dur et le plus énergique. Les dialectes algonquins, remplis de consonnes, étaient sans douceur. Néanmoins, il y avait des exceptions, comme l'abénaquis, abondant en voyelles et par là même plus harmonieux.

Les sauvages ne connaissaient point les lettres.

Toutes leurs communications se faisaient par la parole, ou à l'aide de figures hiéroglyphiques, grossièrement tracées. On pourrait conclure de ce dernier fait que les signes alphabétiques dérivent de figures semblables, modifiées, abrégées dans l'origine d'une manière infinie par le génie des peuples. La figure d'un animal, gravée sur une écorce de bouleau, indiquait à un sauvage le symbole de sa tribu, et les autres marques tracées à l'entour renfermaient un message ou quelque brève et simple pensée. Mais ce système était insuffisant pour conserver les faits de l'histoire ; du moins, on ne savait pas en faire usage pour un objet aussi important.

Le sauvage, qui peignait sa pensée sur l'écorce d'un arbre par une image, employait un langage figuré dans ses discours. Son intelligence n'était point formée à l'analyse, il avait peu d'idées complexes et de conceptions purement abstraites. Il possédait des mots pour exprimer les choses qui tombent sous le sens. Il en manquait pour traduire les opérations de l'esprit. Il n'en avait pas pour désigner la justice, la continence, la gratitude. En revanche, sa langue possédait un

coloris frais et brillant, avec ces grâces simples et naïves que donne la nature. Ses expressions animées et hardies, son allure libre et toujours logique, la rendaient très propre à l'éloquence et aux réparties nobles.

Les gestes, l'attitude, l'inflexion de la voix, si naturels chez les sauvages, donnaient aussi beaucoup de force à l'expression de leurs pensées. Ils employaient les métaphores les plus belles et les plus énergiques.

S'il est quelque chose qui distingue les langues américaines, c'est le mode synthétique. Le sauvage ne séparait pas les parties constituantes de la proposition qu'il énonçait. Il n'analysait jamais. Ses pensées étaient formulées par groupes et faisaient un tableau complet. L'absence de toute raison réfléchie, de toute analyse logique, forme le grand trait caractéristique des idiomes indiens. Toutes les expressions devaient être définies. Les Algonquins, les Iroquois ne pouvaient dire « père » sans ajouter le pronom mon, notre, votre. Ils avaient fort peu de termes génériques. Chaque

chose était désignée par un nom propre. Ils avaient des mots pour indiquer l'individu, mais non pas l'espèce. Ils disaient bien « un chêne blanc, un chêne rouge » ; ils n'avaient pas de terme pour exprimer une même action modifiée par le changement d'objet. De là une précision étonnante dans leur langage.

La nature de leurs langues permettait de ne faire qu'un seul mot du nom, du pronom et de l'adjectif. Cette propriété avait l'effet de varier à l'infini les expressions.

Les terminaisons des verbes ne changeaient jamais. Les variations s'exprimaient par des mots ajoutés. Il y avait souvent des transpositions singulières de syllabes de différents mots. En voici un exemple. *O gila* signifiait feu, et *cawaunna*, grand ; au lieu d'ajouter au premier mot le dernier, pour dire un grand feu, les deux mots étaient fondus ensemble pour n'en faire qu'un seul, et on disait *co-gila-waunna*. Il existait entre toutes les langues américaines, depuis la baie d'Hudson jusqu'au détroit de Magellan, une analogie qui mérite d'être observée. C'est une

disparité totale dans les mots à côté d'une grande ressemblance dans la structure. C'étaient comme des matières différentes revêtues de formes analogues. Si l'on se rappelle que ce phénomène embrassait, d'un pôle à l'autre, presque tout un côté de notre planète ; si l'on considère les nuances qui existaient dans les combinaisons grammaticales, on ne saurait être surpris de trouver chez une portion si considérable de l'espèce humaine une tendance uniforme dans le développement de l'intelligence et du langage.

Gallatin est d'avis que la parité de caractère, dans les formes grammaticales ou la structure de toutes les langues américaines, indique une origine commune à une époque très reculée. Le caractère synthétique des langues sauvages nous permet aussi, selon d'autres auteurs, de tirer une conclusion encore plus certaine. C'est que les ancêtres des sauvages ne descendaient point de nations plus civilisées qu'eux, et que leurs langues portent en elles-mêmes la preuve qu'elles n'avaient jamais été parlées que par des peuples plongés dans des ténèbres et fermés à la civilisation. Il en est, cependant, qui disent au

contraire, avec peut-être plus de raison, et Alexandre de Humboldt est du nombre, qu'aucune des langues américaines n'est dans cet état d'abrutissement que longtemps et à tort l'on a cru caractériser l'enfance des peuples ; et que plus on pénètre dans la structure d'un grand nombre d'idiomes, plus on se défie de ces divisions en langues synthétiques et langues analytiques, qui n'offrent qu'une trompeuse simplicité.

On s'est demandé quelquefois si les hommes de la race rouge étaient doués de facultés intellectuelles à l'égal de la race européenne. Si la même question avait été faite aux Romains sur les barbares qui envahissaient leur empire, ils auraient probablement répondu comme nous faisons aujourd'hui à l'égard des sauvages. En vain, pour expliquer les efforts infructueux qu'on a faits pour les civiliser, veut-on tirer des déductions de la conformation physique de leur crâne, de leur figure, même de leur teint, elles seront toujours entachées de l'esprit de système, répudiées avec raison aujourd'hui dans les questions de cette nature. Combien n'a-t-il pas

fallu de générations pour civiliser les barbares qui inondèrent l'Europe dans les premiers siècles de l'ère chrétienne ? Et ils étaient venus s'asseoir au sein de populations policées et nombreuses ; ils étaient entourés des monuments que les arts et les sciences avaient élevés en Grèce, en Italie, dans les Gaules, en Espagne. Si au lieu de vivre au milieu d'une civilisation aussi avancée que leur barbarie pouvait bien faire reculer, mais n'était pas assez puissante pour éteindre tout à fait, ils n'avaient trouvé que des forêts et des bêtes sauvages, pourrait-on calculer le temps qu'il leur aurait fallu pour sortir de leur ignorance ?

Rien n'autorise donc à croire que les facultés intellectuelles des sauvages fussent inférieures à celles des barbares qui ont renversé l'empire romain. Frontenac en parle ainsi, à l'occasion d'une conférence qu'il eut avec les Iroquois, à Cataracoui (fort Frontenac, auj. Kingston), en 1673 : « Vous auriez assurément été surpris, monseigneur, de voir l'éloquence, la finesse avec laquelle tous leurs députés me parlèrent ; et, si je n'avais pas peur de passer pour ridicule auprès de vous, je vous dirais qu'ils me firent en quelque

sorte souvenir des manières du sénat de Venise, quoique leurs peaux et leurs couvertures soient bien différentes des robes des procureurs de Saint-Marc ». (Mémoire à Colbert, 14 nov. 1673).

Parmi les Iroquois qui furent obligés de passer en Canada après la Révolution américaine, se trouvait un homme qui avait acquis une certaine réputation dans les lettres. Thayendanega, un chef agnier, était officier de l'armée anglaise où il était connu sous le nom de colonel Brant. Il avait fait des études classiques dans un collège de la Nouvelle-Angleterre, et avait appris les langues mortes. Il traduisit, du grec en iroquois, l'Évangile de saint Marc. Il a passé pour cruel et Thomas Campbell lui avait attribué, dans *Gertrude of Wyoming*, des cruautés qu'il n'avait pas commises, mais le poète a ajouté à ses dernières éditions une note qui lave de tout blâme ce chef cultivé. Thayendanega reçut une pension de retraite, et fixa sa demeure à quelque distance de Niagara. Tout étranger était sûr de trouver chez lui un accueil bienveillant.

Si les sauvages ont succombé devant la civilisation, c'est que, outre la faiblesse de leur nombre, cette civilisation leur est apparue tout à coup, sans transition, avec toute la hauteur qu'elle avait acquise en une marche progressive de plusieurs milliers d'années. D'ailleurs on a beaucoup plus travaillé à les dépouiller qu'à les instruire. L'histoire des peuples anciens le prouve, la conquête peut anéantir même les nations les plus civilisées et les plus nombreuses.

Mais si les sauvages nord-américains étaient susceptibles de civilisation, il faudrait croire qu'ils n'étaient jamais venus en contact avec une société plus avancée qu'eux, si ce n'est peut-être dans une antiquité très reculée, car ils en auraient conservé quelque chose. Ils ne connaissaient point la vie pastorale ; ils n'avaient ni vaches ni moutons, et ignoraient l'usage du lait pour la nourriture. Ils ne savaient employer ni la cire, ni le fer qui leur eût été d'un si grand avantage. Doit-on conclure de là que leurs ancêtres n'ont pas émigré de l'Asie, où toutes ces choses sont connues et servent à l'homme ? L'Amérique centrale et méridionale a jadis été civilisée.

Comme nous l'avons vu plus haut. Du reste, la race rouge offre une ressemblance frappante avec la race mongole. John Ledyard, voyageur américain, écrivait de la Sibérie que les Mongols ressemblaient sous tous les rapports, aux aborigènes de l'Amérique, où il restait encore des traces fort perceptibles d'un courant d'émigration, allant du Nord-Ouest à l'Est et au Sud. (*Library of American Biography* de J. Sparks, 2^e ser. vol. XIV.) Les Tchouktchis du nord-est de l'Asie et les Esquimaux de l'Amérique paraissent avoir la même origine, comme semble le prouver l'affinité de leurs langues ; ils se regardent comme des peuples de même race, (G. T. Muller). Les Tongouses de la Sibérie sont l'image de nos indigènes ; et si nous parcourons l'Amérique, en partant du Nord, nous trouvons plus de langues primitives vers le golfe du Mexique que partout ailleurs, comme si les nations, arrêtées par le rétrécissement du continent sur ce point, s'étaient précipitées les unes sur les autres. Il y avait peut-être quelque communication entre les deux continents. Un Jésuite, [le P. Adrien Greslon, voyageant en

Tartarie], fut bien étonné un jour d'y rencontrer une femme huronne qu'il avait connue en Canada. En adoptant l'hypothèse de l'émigration asiatique, il faut supposer que les Esquimaux et les Tchouktchis formaient l'extrémité de ce grand torrent de population, qui s'est arrêté au moment où les deux peuples étaient, l'un sur la rive américaine et l'autre sur la rive asiatique, séparés, au détroit de Behring, par un bras de mer de quarante-quatre milles géographiques seulement de largeur. Les Californiens et les Aztèques eux-mêmes prétendent, d'après leurs traditions, venir du Nord. Tous les faits recueillis jusqu'à ce jour confirment l'opinion que les indigènes du Nouveau-Monde ont eu leur berceau dans l'Ancien ; et que ceux de l'Amérique septentrionale en particulier, bien moins avancés que les peuples qui ont élevé les monuments trouvés au Mexique et dans la partie méridionale du continent, sont peut-être originaires des déserts de la Tartarie. Il ne peut y avoir plus de similitude entre deux peuples séparés par de longs espaces de temps et par de longues distances, qu'entre les sauvages américains et les

Tartares asiatiques.

On sait aujourd'hui combien le climat change le physique de l'homme, modifie ses manières, ses mœurs et même la tournure de son intelligence. L'habitant des États-Unis ne ressemble déjà plus à celui de l'Angleterre. L'Américain est grand, mince, svelte, avec un teint bruni par le soleil et les vents chauds de la terre. L'Anglais est gros, replet, et son teint est rougi par les brouillards chargés du sel de la mer, qui enveloppent son île. La différence du climat a amené ce changement considérable dans l'espace d'un siècle à peine.

Si un pareil changement a pu s'opérer chez un peuple auquel la civilisation semblait assurer pour bien plus longtemps la conservation de son type physique d'autrefois, il ne doit pas paraître étonnant que chez l'homme sauvage, qui marche beaucoup plus près de la nature, le physique éprouve plus vite aussi l'impression des climats.

Bibliographie

Ouvrages à consulter. – J. Bouchette, *British Dominions in North America*, Londres 1832 ; du même, *Topographical Description of the province of Lower Canada*, Londres, 1832. – H. Baulig, *Amérique septentrionale, Le Canada*, Paris, 1935, tome XIII de la Nouvelle Géographie Universelle pub. sous la direction de P. Vidal de La Blache et L. Gallois. – R. Blanchard, *L'Amérique du Nord*, Paris, 1933 ; du même, *L'Est du Canada Français*, « Province de Québec », Montréal, 1935, 2 vols. – J. N. Fauteux, *Essai sur l'industrie au Canada sous le régime français*, Québec, 1927. – André Siegfried, *Le Canada, puissance internationale*, Paris, 1937. – Sur les nations sauvages du Canada à l'arrivée des Européens et particulièrement des Français, la bibliographie est considérable. Nous citerons les sources principales : *les Relations des Jésuites*, dans la grande édition de R. G. Thwaites, *Jesuit Relations and Allied Documents*

(1610-1791), déjà citée. – *Oeuvres de Champlain*, éditions de l'abbé Laverdière, Québec, et de H. P. Biggar avec traduction anglaise, Publication of the Champlain Society, Toronto, déjà citées. – Marc Lescarbot, *Histoire de la Nouvelle-France*, Paris de 1618, édition anglaise de W.-L. Grant et H.-P. Biggar. – Le F. Sagard-Théodat, *Histoire du Canada*, Paris, 1636, nouvelle édition, 1865-66. – Le P. C. Le Clercq, *Premier établissement de la foy*, Paris, 1691. – Nicolas Perrot, *Mémoire sur les mœurs, coutumes et religion des sauvages de l'Amérique septentrionale*, édit. du P. J. Tailhan, s. j., Paris, 1864. – Le P. J. F. Lafiteau, *Mœurs des sauvages américains comparées aux mœurs des premiers temps*, Paris, 1724. – C. Colden, *History of the Five Indian Nations of Canada*, New-York, 1727, édit. 1866. – Voir aussi le P. Charlevoix, *Histoire et description générale de la Nouvelle-France*. – Gallatin, *A Synopsis of the Indian Tribes* Cambridge (Mass.), 1836. L. H. Morgan, *League of the Iroquois*, Rochester, 1851, rev. edit. by H. M. Lloyd, N. Y., 1902. – D. Jenness, *The Indians of Canada*, Ottawa, 1932, Bulletin of the

National Museum of Canada. Ajouter à ces ouvrages *Handbook of American Indians, Bureau of American ethnology*, Washington, 1891, 2 vol., sans oublier le livre de H. Baulig, cité plus haut, qui apporte là-dessus des précisions nouvelles.

Bibliographie générale

SOURCES IMPRIMÉES. Rapports sur les archives canadiennes, Ottawa, publiés depuis 1872 par les soins de A. Brymner, sir Arthur Doughty, et aujourd'hui de M. Gustave Lanctôt. Rapports de l'archiviste de la province de Québec paraissant depuis 1920 à Québec sous la direction de M. Pierre-Georges Roy et rédigés maintenant par son fils et successeur, M. Antoine Roy. *Edits, ordonnances royaux, déclarations et arrêts du Conseil d'État du roi concernant le Canada d'après les pièces originales déposées aux archives provinciales, Québec, 1854-1856, 3 vol. Collection de manuscrits contenant Lettres, Mémoires et autres documents historiques relatifs à la Nouvelle-France, recueillis aux archives de la Province de Québec ou copiés à l'étranger, publiés sous les auspices de la Législature de Québec, Québec, 1883-85, 4 vol. Jugements et délibérations du Conseil souverain*

et du Conseil supérieur de la Nouvelle-France (1663-1716), publiés par le gouvernement du Québec, Québec, 1885-1891. 6 vol. *Registre du Conseil souverain ou supérieur de Québec*, de sept. 1663 au 8 avril 1760. Archive de la province de Québec, 56 vol. *Relations des Jésuites* dans la grande édition de R. G. Thwaites, *Jesuit Relations, and allied documents 1610-1791*, traduction anglaise des textes italiens, latins et français, avec introductions et notes copieuses ; Cleveland, 1896-1901, 71 volumes et deux volumes d'index ; l'édition en trois volumes parus à Québec en 1858, comprend seulement les *Relations* de 1611 à 1626 et 1632 à 1672. La partie historique des *Relations* conserve toute sa valeur. *Journal des Jésuites*, Québec, 1645-1668 publié par les abbés Laverdière et Casgrain, Québec, 1871 ; contient des informations particulières, introuvables ailleurs. – H. Harrisse, *Notes pour servir à l'histoire à la bibliographie et à la cartographie de la Nouvelle-France et des pays adjacents*, 1545-1700, Paris, 1872. – *Les sources de l'Histoire de France*, XVII^e siècle, 1610-1715 ; Louis-André, *Histoire maritime et*

coloniale, Paris, 1932.

OUVRAGES DÉTAILLÉS OU EXPOSÉS D'ENSEMBLE. Le Père F. X. Charlevoix, s. j. *Histoire et description générale de la Nouvelle-France*, Paris, 1744, 3 vol. ; traduction anglaise annotée par J. G. Shea, New-York, 1866-1872, 6 vol. Abbé E. M. Faillon, *Histoire de la colonie française en Canada. Villemarie*, 1865-66, 3 vol. (s'arrête à 1675). Abbé J.-B. Ferland, *Cours d'histoire du Canada, Québec*, 1861-1865. 2 vol. (ne dépasse pas l'année 1763). Le Père Camille de Rochemonteix, s. j. *Les Jésuites et la Nouvelle-France au XVII^e siècle*, Paris 1895-96, 3 vol. ; du même, *Les Jésuites et la Nouvelle-France au XVIII^e siècle*, Paris, 1908, 2 vol. F. Parkman : *France and England in North America*, Boston, 12 vol., réimpression Boston 1904 ; nous indiquons plus loin, le titre de chaque volume. B. Sulte, *Histoire des Canadiens français, 1608-1880*, Montréal 1882-84, 8 vol. J. Winsor, *Narrative and critical history of America*, Boston, 1886-1889, 8 vol. ; les tomes IV et V sont consacrés au Canada ; du même *Cartier to Frontenac*, Boston 1894. E. Salone, *La*

colonisation de la Nouvelle-France, Paris 1906. A. Short and A. G. Doughty, *Canada and its provinces*, Toronto, 1914-1917, 23 vol. ; les tomes XV et XVI se rapportent à la province de Québec. – W. Kingsford, *History of Canada*, Toronto, 1887-98, 10 vol. (expose le point de vue anglais). Chanoine L. Groulx, *La naissance d'une race*, Montréal, 1919, 2^e édit. 1930. G. W. Wrong, *The rise and fault of New-France*, Toronto 1928, 2 vol. G. Hanotaux et A. Martineau, *Histoire des colonies françaises*, tome I, par Charles de la Roncière, E. Lauvrière et J. Tramond : *Les colonies françaises d'Amérique*, Paris, 1929. – Cambridge, *History of the British Empire*, vol. VI, *Canada and Newfoundland*, 1930. – Georges Goyau, *Les origines religieuses du Canada*, nouvelle édition, Paris, 1934. – F. Roz, *Vue générale de l'Histoire du Canada*, Paris, 1934. G. Filteau, *La naissance d'une nation*, Montréal, 1937, 2 vol. G. L. Jaray, *L'Empire français d'Amérique, 1534-1803*, Paris, 1938.

LIVRES ET TRAVAUX SUR DES POINTS DÉTERMINÉS. F. Rousseau, *L'idée missionnaire*

au XVI^e et XVII^e siècle, Paris, 1930. – Chanoine Lionel Groulx, *Notre maître le passé*, 1^{ère} série, Montréal, 1924 ; 2^e série, Montréal, 1936. – Abbé Yvanhoé Caron, *La colonisation de la province de Québec sous la domination française*, Québec, 1916. – Benjamin Sulte, *Mélanges historiques*, publiés par G. Malchelosse, Montréal, 1918-34, 21 volumes. – P. E. Renaud, *Les origines économiques du Canada*, Paris, 1928. – Mary Innis, *An Economic History of Canada*, Toronto, 1935. J. N. Fauteux, *Essai sur l'industrie au Canada sous le régime français*, Québec, 1927. – H. A. Innis, *The fur trade in Canada*, New-Haven, 1930. – Antoine Roy, *Les lettres, les sciences, les arts en Canada sous le régime français*, Paris, 1930. – G. Langlois, *Histoire de la population canadienne-française*, Montréal, 1935. – P. G. Roy, *Les noms géographiques de la province de Québec*, Lévis, 1906. – Le P. Léon Pouliot, s. j. Étude sur les « Relations des Jésuites » de la Nouvelle-France, (1632-1672), Montréal, 1940. – A. Fauteux, *Les chevaliers de Saint-Louis au Canada*, Montréal, 1940.

Au surplus, on trouvera certaines pièces de

première main et une foule de renseignements fort utiles sur toutes les parties de l'histoire du Canada dans la collection du *Bulletin des recherches historiques* que dirige, depuis le début en 1895 et sans interruption, l'érudit laborieux et probe, M. Pierre-Georges Roy.

Table des matières

Nouvelle introduction.

Lettre à lord Elgin.

Tome premier

Introduction

I – Découverte de l'Amérique.

II – Découverte du Canada.

III – Abandon temporaire du Canada.

Livre premier – Établissement permanent de la Nouvelle-France.

I – Acadie (Nouvelle-Écosse).

II – Canada.

III – La Nouvelle-France jusqu'à la Paix
de Saint-Germain-en-Laye.

Livre deuxième – Description du Canada.

I – Nations indigènes.

Bibliographie générale.

Cet ouvrage est le 66^e publié
dans la collection *Littérature québécoise*
par la Bibliothèque électronique du Québec.

La Bibliothèque électronique du Québec
est la propriété exclusive de
Jean-Yves Dupuis.